



# Studienabschlussarbeiten

Fakultät für Sprach- und  
Literaturwissenschaften

Chalier, Marc:

Quel standard québécois? Une étude perceptive

## **Masterarbeit, Sommersemester 2014**

Gutachter: Pustka, Elissa

Fakultät für Sprach- und Literaturwissenschaften  
Institut für Romanische Philologie

Ludwig-Maximilians-Universität München

<https://doi.org/10.5282/ubm/epub.21664>



LUDWIG-  
MAXIMILIANS-  
UNIVERSITÄT  
MÜNCHEN

**MÜNCHENER STUDIEN**  
ZUR ROMANISTISCHEN SPRACHWISSENSCHAFT



# **Quel standard québécois? Une étude perceptive**

von

Marc Chalier

**Open Access LMU / Romanische Philologie (Sprachwissenschaft)  
Nr. 6 (2014)**

**Herausgegeben von Ulrich Detges, Thomas Krefeld & Wulf Oesterreicher**

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Introduction</b> .....	3
<b>2.</b>	<b>La norme</b> .....	5
2.1	La notion de <i>norme</i> .....	5
2.2	Attitudes linguistiques et insécurité linguistique.....	8
2.2.1	France septentrionale et méridionale.....	10
2.2.2	Belgique et Suisse romande .....	13
2.2.3	Québec.....	15
2.3	Pluricentricité .....	17
2.3.1	Définition.....	17
2.3.2	Principales langues pluricentriques .....	19
2.3.3	Le français (en particulier au Québec) .....	25
2.4	Bilan intermédiaire : Situation actuelle de la norme au Québec .....	29
<b>3.</b>	<b>La norme de prononciation</b> .....	30
3.1	Norme de prononciation vs normes grammaticale et lexicale.....	30
3.2	Définition de la norme de prononciation du français .....	31
3.3	La norme de prononciation au Québec.....	35
3.3.1	La controverse autour de la norme du français québécois .....	35
3.3.2	Les modèles de norme de prononciation au Québec.....	39
3.3.2.1	Le ‘français international’ .....	39
3.3.2.2	Les locuteurs-modèles de <i>Radio-Canada</i> .....	40
3.4	Objectifs de l’étude .....	42
<b>4.</b>	<b>Cadre théorique : la linguistique perceptive des variétés</b> .....	44
4.1	Objets de recherche .....	45
4.2	Données perceptives.....	49
4.3	Méthodes de la linguistique perceptive des variétés .....	52
<b>5.</b>	<b>Méthode</b> .....	59
5.1	Stimuli .....	59
5.1.1	Caractéristiques et critères de sélection.....	59

5.1.2	Analyse segmentale des stimuli représentant le <i>français québécois</i> .....	64
5.2	Questionnaire.....	67
5.3	Auditeurs et réalisation de l'étude.....	71
5.4	Analyse statistique.....	75
<b>6.</b>	<b>Résultats : la norme de prononciation au Québec</b> .....	<b>77</b>
6.1	Attitudes perceptives .....	77
6.2	Rapprochement des résultats sur les attitudes perceptives avec les stimuli.....	88
6.3	Représentations perceptives .....	90
<b>7.</b>	<b>Conclusion</b> .....	<b>93</b>
7.1	Résumé et résultats.....	93
7.2	Perspectives .....	95
	<b>Bibliographie</b> .....	<b>97</b>
	<b>Annexe</b> .....	<b>107</b>

# 1. Introduction

En raison du poids normatif qu'exerce le centre parisien sur la périphérie de la francophonie, de nombreux linguistes suivant une ligne centraliste et traditionnelle continuent à soutenir la thèse partant du principe que le statut sociolinguistique de la langue française représenterait une exception (*cf.* Le Dû/Le Berre 1997) face aux autres langues pluricentriques de grande extension comme l'anglais, le portugais, l'espagnol ou encore l'allemand. La situation pluricentrique du français serait, selon eux, fortement asymétrique en faveur du 'français de France' (pour la syntaxe et le lexique) ou du français parisien (pour la prononciation)<sup>1</sup>, et ce, aussi bien au niveau des représentations linguistiques de ses locuteurs que concernant le code normatif (*cf.* Pöll 2005). Au Québec cependant, au contraire de ce consensus traditionnel largement répandu au sein de la sociolinguistique du français, des efforts de standardisation se manifestant dans le cadre d'une controverse autour de la norme du *français québécois*, peuvent être observés, et ce, principalement dans les domaines du lexique et de la prononciation.

C'est dans ce cadre-ci, c'est-à-dire celui du débat sociolinguistique autour d'une éventuelle codification du français québécois que s'inscrit le présent travail, ce dernier prenant uniquement en compte le domaine de la norme de prononciation. En effet, en m'appuyant sur le cadre théorique de la *linguistique perceptive des variétés* (*cf.* Krefeld/Pustka 2010) et en présentant une enquête empirique étudiant les *représentations* et *attitudes perceptives* des Québécois sur la base de stimuli de *locuteurs-modèles* (*cf.* Reinke 2004, Ostiguy/Tousignant 2008, Cox 1998) que j'ai effectuée à Montréal et Québec en janvier 2014, je tenterai principalement de répondre à la question de savoir quel modèle concret de prononciation favorisent les locuteurs québécois. Ces derniers se prononcent-ils majoritairement pour un français québécois – ce qui contredirait les thèses traditionnelles centralistes autour de la norme parisienne évoquées plus haut –, un français parisien ou peut-être encore un français aux traits phonologiques que l'on pourrait classer comme étant 'paneuropéens' ?

---

<sup>1</sup> Je tiens à souligner que l'utilisation des termes 'français de France' et 'français parisien' dans ce contexte de la problématique autour de la norme de prononciation dans la francophonie n'est pas fortuite, mais explicite. En effet, tout au long de ce mémoire, le terme 'français de France' sera utilisé pour les niveaux linguistiques du *lexique* et de la *syntaxe*, la norme ne présentant à ces niveaux pas de différences majeures dans l'hexagone (concernant le lexique, *cf.* Pustka 2010 : 31sq, concernant la syntaxe, *cf.* Pustka 2010 : 136) Le terme de 'français parisien' sera, quant à lui, utilisé pour les domaines de la *phonétique* et la *phonologie*, la France comptant, en effet, de nombreux 'accents' différents et la prononciation parisienne étant – en linguistique – traditionnellement reconnue comme étant la prononciation 'de référence' (*cf.* Lyche 2010).

Le traitement d'une telle problématique a pour objectif didactique la recommandation d'une norme prescriptive de prononciation pour le Québec qui satisfasse aux attitudes et représentations perceptives des Québécois, c'est-à-dire – en d'autres termes – à la perspective émique (cf. Postlep 2010, Pike <sup>2</sup>1967) du débat. Ceci permettrait de réduire le phénomène de l'*insécurité linguistique* au sein de la communauté linguistique québécoise (cf. Reinke 2004, Ostiguy/Tousignant 2008) en respectant l'usage linguistique, d'une part, 'neutre' au niveau des représentations perceptives et, d'autre part, 'le mieux évalué' au niveau des attitudes perceptives (cf. Pustka 2014)<sup>2</sup> des locuteurs québécois.

Pour ce faire, je présenterai, dans un premier temps, l'état actuel de la recherche touchant à la thématique de cette étude, et ce, en procédant de façon hiérarchique, c'est-à-dire de la norme en général à la norme de prononciation. Ainsi, j'aborderai les définitions traditionnelles de la norme, la recherche sur les attitudes linguistiques et l'insécurité linguistique liées à cette norme dans la francophonie et – tout particulièrement – au Québec ainsi que l'aspect de la pluricentricité du français également intimement relié à la thématique normative de ce travail (cf. 2). Par la suite, j'aborderai la problématique de la norme de prononciation du français dans son intégralité ainsi que la problématique (et la controverse autour) de la norme de prononciation au Québec. Sur cette base, je présenterai plusieurs desiderata et lacunes de la recherche actuelle qu'il s'agira de combler à l'aide de mon étude perceptive (cf. 3).

Dans un deuxième temps, j'aborderai le cadre théorique de mon étude perceptive, c'est-à-dire la *linguistique perceptive des variétés* (cf. 4), pour, dans un dernier temps, en venir à l'étude en soi. Pour ce faire, je présenterai tout d'abord la méthode que j'ai appliquée dans l'enquête (cf. 5), en abordant les aspects des stimuli, des auditeurs, du questionnaire ainsi que de la réalisation concrète du projet. Par la suite, je présenterai les résultats de l'enquête (cf. 6), en comparant les données quantitatives récoltées à l'aide du questionnaire avec une analyse phonétique-phonologique des stimuli représentant le français québécois utilisés pour étudier les représentations et attitudes perceptives des locuteurs (et – dans l'enquête – auditeurs) québécois, afin d'en déduire la norme de prononciation favorisée par les québécois.

---

<sup>2</sup> La référence à Pustka (2014) renvoie à une présentation non publiée d'Elissa Pustka du 30.05.2014 sur le thème des normes perceptives (*Perceptual Norms*).

## 2. La norme

Afin de permettre la compréhension des réflexions faites ci-dessous sur la norme de prononciation du français de façon générale et, plus particulièrement, du français québécois, il me semble pertinent d'aborder premièrement la thématique de la norme du français de façon plus générale, en définissant les termes de la norme et des normes linguistiques (*cf.* 2.1), des attitudes linguistiques et de l'insécurité linguistique y étant directement rattachées (*cf.* 2.2) et de la pluricentricité, en comparant – pour ce dernier concept – les situations pluricentriques de plusieurs langues de grande extension avec celle du français, et ce, en portant une attention particulière au Québec (*cf.* 2.3). C'est sur cette base qu'un bilan de la situation actuelle de la et des norme(s) au Québec selon la recherche ayant été effectuée jusqu'ici pourra être proposé (*cf.* 2.4).

### 2.1 La notion de *norme*

De manière générale, le concept de norme, dans sa définition générale, fait référence à un « état habituel, conforme à la majorité des cas » (*cf.* Petit Robert 2007 : 1704), ce qui peut être associé avec ce que l'on nomme traditionnellement la 'moyenne' ou encore la 'normale'. En linguistique, ce terme fait, cependant, plus précisément référence à « tout ce qui est d'usage commun et courant dans une communauté linguistique ; la norme correspond donc à l'institution sociale que constitue la langue » (Dubois, 1963 : 342). La plupart des linguistes s'accordent, par ailleurs, à affirmer qu'il faut distinguer deux normes linguistiques bien distinctes, c'est-à-dire, d'une part, la *norme d'usage* (*cf.* Girard/Lyche 1997 : 8-9), nommée également norme objective (*cf.* Pöll 2005 : 51), c'est-à-dire cette norme statistique englobant l'ensemble des traits linguistiques communs à une majorité des locuteurs qui les réalisent de façon habituelle ou normale. Cette norme ou plutôt ces normes peuvent être qualifiées d'implicites (*cf.* Ostiguy/Tousignant 2008 : 23-28), car elles sont transmises spontanément et, en règle générale, inconsciemment aux membres de la (sous)communauté à travers diverses situations de communication. Par ailleurs, ce sont ces normes qui dirigeront le comportement linguistique des locuteurs dans les diverses situations de communication, afin que celui-ci – par exemple au niveau du registre de la langue – soit adéquat à chacune de ces situations.

D'autre part, il existe une *norme prescriptive* (*cf.* Pöll 2005 : 52-55), qui représente « un usage de langue imposé de l'extérieur (décret gouvernemental, Académie française) »

(cf. Girard/Lyche 1997 : 8), c'est-à-dire un ensemble de règles à caractères prescriptif et explicite, donc une norme « ouvertement présentée comme la bonne façon d'écrire ou de s'exprimer » (cf. Ostiguy/Tousignant 2008 : 24). En outre, cette norme possède – sur le plan de la synchronie – trois caractéristiques essentielles qu'il est nécessaire de bien distinguer (cf. Ostiguy/Tousignant 2008 : 24-25) : Premièrement, elle se fonde sur la conception d'un 'bon' et un 'mauvais' usage de la langue, c'est-à-dire la possibilité de classer hiérarchiquement les faits linguistiques selon leur degré de justesse. Deuxièmement, elle repose sur un appareil complexe de référence, comprenant (1) des locuteurs-modèles servant de référence à la communauté linguistique, (2) des organismes publics diffusant le 'bon usage' et (3) des ouvrages de référence, c'est-à-dire des écrits codifiant ce 'bon usage' (grammaires, dictionnaires, dictionnaires de prononciation). Troisièmement, en tant que 'référence légitime', elle est diffusée et imposée à la (sous)communauté linguistique dans des lieux stratégiques, comme l'école, la presse ou encore l'administration publique :

Caractéristiques de la norme prescriptive au niveau de la synchronie
Conception d'un 'bon usage'
Existence d'un appareil de référence
Diffusion et imposition dans des lieux stratégiques (école, presse, administration, etc.)

Fig. 1 : Caractéristiques de la norme prescriptive

Par ailleurs, la norme prescriptive est le résultat d'un processus d'*aménagement linguistique*, un terme qui renvoie aux « [...] efforts intentionnels faits pour influencer le comportement des autres, conformément à l'acquisition, à la structure et à la répartition fonctionnelle des codes linguistiques » (Cooper 1989 : 45). Il renvoie donc à toute forme de décisions prises pour orienter et régler l'usage d'une ou de plusieurs langues, ce qui, en général, est étroitement lié à des décisions et des mesures politiques. Le processus de l'aménagement linguistique se partage, par ailleurs, en quatre étapes distinctes que Haugen (1983) comprend comme étant principalement de nature diachrone, mais pouvant également être pertinentes au niveau synchrone : la *sélection*, la *codification*, l'*implantation* ainsi que l'*élaboration*.

Ainsi, il est premièrement nécessaire que la communauté linguistique choisisse la norme qui devra être standardisée, ce que Haugen (1983) nomme la *sélection*, cette dernière se fondant, en règle générale, sur une norme d'usage telle que je l'ai décrite plus

haut. Je tiens à souligner que c'est précisément à ce niveau diachronique du processus de la normalisation que l'étude présentée aux chapitres 5 et 6 jouera un rôle, cette dernière visant – entre autres – à recommander une norme prescriptive de prononciation sur la base d'une norme d'usage, elle-même révélée sur la base de données perceptives (attitudes et représentations perceptives) récoltées auprès de locuteurs québécois.

La deuxième étape est celle de la *codification*, un processus qui peut être défini comme suit :

If a language is chosen, it will need to be developed to meet the demands placed upon it as a medium of national or international communication [...]. An early aim will be the codification of the pronunciation, grammar, and vocabulary to provide a set of norms for standard use, especially if there is a great deal of local variation. (Crystal 1987 : 364)

La codification consiste donc en des règles formelles consignées à l'écrit dans les grammaires, les lexiques, les banques de terminologie, l'orthographe ou encore les dictionnaires de prononciation (*cf.* Goebel et al. 1996 : 827). Elle représente, par ailleurs, l'étape de l'aménagement linguistique à laquelle la controverse autour de la norme du français québécois fait principalement référence (*cf.* 3.3.1).

Une fois l'étape de la codification terminée, il est, pour finir, nécessaire de procéder – notamment par l'intermédiaire de l'école – à l'*implantation* de cette norme au sein de la communauté linguistique, pour, dans un dernier temps, la moderniser et l'adapter à de nouveaux contextes, c'est-à-dire l'enrichir aux niveaux fonctionnel et structurel, ce que Haugen (1983) nomme l'*élaboration*.<sup>3</sup>

Par ailleurs, deux concepts théoriques reliés – en ce qui concerne le français – directement à cet *aménagement linguistique* du français et étant nécessaires – selon le modèle de Martel (2001) – de distinguer clairement en vue de la suite de ce mémoire sont les concepts du *français de référence* ainsi que du *français standard*, ces derniers n'étant pas toujours utilisés de façon univoque dans la recherche sur la norme du français. Le *français de référence* constitue une abstraction, représente un patrimoine linguistique commun à toute la francophonie et fait référence au français tel qu'il est décrit de façon normative dans les principaux dictionnaires usuels – en utilisant les termes définis plus haut (*cf.* note de bas de page 1) – du français de France (au niveau de la syntaxe et du lexique) ou du français parisien (au niveau de la prononciation) (*cf.* Martel 2001 : 124-125).

---

<sup>3</sup> Les modèles traditionnels de la norme présentés dans ce chapitre semblent, cependant, être considérablement problématiques pour une définition non pas d'une norme au niveau syntaxique ou lexical, mais bien une norme *de prononciation*. Pour des raisons de structure de ce mémoire, cette problématique sera abordée au chapitre sur la norme de prononciation (*cf.* 3.1).

Le *français standard*, quant à lui, a un caractère plus concret et correspond à des variétés du français existantes, ajoutant au français de référence des spécificités propres à chacune d'elles et pouvant être actualisées dans des ouvrages de référence comme des dictionnaires ou encore des grammaires (cf. Martel 2001 : 126).

Ainsi, comme cela aura pu ressortir des réflexions faites ci-dessus, le concept de norme linguistique représente, de manière générale, une réalité plurielle étant définie par la communauté linguistique. Cette dernière définit donc les valeurs extralinguistiques liées à la norme et condamne par ce biais certains usages linguistiques. De cette façon, elle génère ce que les sociolinguistes nomment l'*insécurité linguistique*, une notion sociolinguistique intimement relié à celle des *attitudes linguistiques*, deux concepts qu'il s'agira de présenter ci-dessous.

## 2.2 Attitudes linguistiques et insécurité linguistique<sup>4</sup>

L'*insécurité linguistique*<sup>5</sup>, un des concepts centraux de la sociolinguistique de tradition labovienne (cf. Labov 1963, 1966), peut être défini comme étant « le sentiment de dépréciation et d'incertitude qu'éprouvent certains locuteurs envers leurs usages linguistiques et par rapport à une norme qu'ils estiment légitime<sup>6</sup> » (Remysen 2004 : 93). En d'autres termes, les locuteurs touchés par une insécurité linguistique se sentent plus ou moins incapables de maîtriser cette norme légitime diffusée et imposée à la communauté linguistique – entre autres – par l'école et les classes sociales dominantes.

Par ailleurs, les normes prescriptives et, dans une moindre mesure, les normes d'usage étant intériorisées par les locuteurs, elles constituent le fondement de ce que les sociolinguistes nomment les *attitudes linguistiques*, c'est-à-dire des « croyances véhiculées parfois sous la forme de jugements de valeur et d'opinions sur la langue ou sur ceux qui la parlent » (Ostiguy/Tousignant 2008 : 28).<sup>7</sup> L'analyse de ces attitudes linguistiques face à la

---

<sup>4</sup> En raison d'un manque d'études concernant les attitudes aussi bien en Afrique que – exception faite du Québec – dans les territoires francophones du continent américain (entre autres Acadie, Ontario et Louisiane), l'aperçu proposé ci-dessous se restreindra aux attitudes des Français (cf. 2.2.2), des Suisses romands, des Wallons (cf. 2.2.2) ainsi que des Québécois (cf. 2.2.3).

<sup>5</sup> Le concept d'*insécurité linguistique* remonte aux travaux de William Labov sur la stratification sociale (cf. Labov 1966), son travail principal ayant porté sur le changement linguistique lié à la réalisation du /r/ dans certaines variétés de l'anglais américain (cf. Labov 1966), dans lequel il avait pu prouver que la prononciation du /r/ est liée à la classe sociale du locuteur (cf. note de bas de page 7).

<sup>6</sup> La notion de *légitimité linguistique* est abordée par Bourdieu (1993) dans le cadre du terme de *marché linguistique*. Cette notion est abordée au chapitre 2.3.3.

<sup>7</sup> Le concept d'*attitudes*, qu'elles soient de nature perceptive ou non, sera abordé plus en détail dans la présentation du cadre théorique de cette enquête (cf. 4).

norme (et aux variétés) représente – entre autres – la principale méthode d'étude de l'insécurité linguistique.

L'étude sur laquelle se base ce travail portant principalement sur le concept des *attitudes*, je présenterai un bref état de l'art de la recherche ayant été faite dans ce domaine au niveau de la francophonie en portant une attention particulière au Québec. Ce faisant, une brève clarification sur les catégories géolinguistiques utilisées ci-dessous pour classer cet état de l'art (*France septentrionale et méridionale, Belgique, Suisse romande et Québec*) doit être effectuée. En effet, dans le cadre d'un concept principalement sociolinguistique comme celui de la pluricentricité, il est important de différencier entre les *États-nations* (concept politique) des *nations culturelles*, ce que souligne Polenz (1988) :

Es sind mindestens zwei 'Nation'-Begriffe zu unterscheiden [...]: einerseits *Staatsnationen*, die vorzugsweise auf der vereinigenden Kraft einer gemeinsamen politischen Geschichte und Verfassung beruhen, andererseits *Kulturnationen*, vorzugsweise auf einem irgendwelchen gemeinsam erlebten Kulturbesitz beruhend, durch Gemeinsprache, gemeinsame Literatur und gemeinsame Religion geschaffen und zusammengehalten [...]. (Polenz 1988 : 200, mises en relief dans l'original)

Ainsi, ce n'est pas le concept d'*États-nations* qui est utilisé ci-dessous, mais bien celui de *nations culturelles*, ce qui me permettra d'utiliser parallèlement les catégories géolinguistiques de la *France septentrionale*, la *France méridionale*, la *Belgique*, la *Suisse romande* et du *Québec*.

Je tiens, par ailleurs, à souligner qu'étant donné que jusqu'ici, la plupart des enquêtes portant sur la norme de prononciation n'ont étudié que les *attitudes (perceptives)* et pour la plupart pas pris en compte les *représentations (perceptives)*<sup>8</sup> (les études portant sur les représentations ayant eu jusqu'ici, en règle générale, des thématiques portant sur la *dialectologie*)<sup>9</sup>, l'état de l'art présenté ci-dessous portera, par conséquent, uniquement sur les *attitudes (perceptives)*.<sup>10</sup> Les études portant sur les représentations linguistiques

---

<sup>8</sup> Je différencierai clairement les termes d'*attitudes (perceptives)* et de *représentations (perceptives)* au chapitre 4.

<sup>9</sup> Une exception à cette observation est l'étude de Detey/Le Gac (2008) portant sur les représentations de la norme de prononciation dans la conscience linguistique des locuteurs. Étant donné que cette étude porte sur la norme prononciation et pas sur la norme de façon générale, comme le veut la nature de la thématique abordée dans ce chapitre 2, elle sera présentée au chapitre 3.2.

Par ailleurs, les principales enquêtes portant sur la norme et étudiant les *attitudes (perceptives)* sont celles de Gueunier/Genouvrier/Khomsy (1978), Paltridge/Giles (1984) et Fischer (1988); les principales enquêtes de nature dialectologique portant sur les *représentations* sont celles de Kuiper (1999), Pustka 2008, Pustka 2010/2011 et celles portant sur les représentations *perceptives* celles de Woehrling/Boula de Mareuil (2005), Armstrong/Boughton (1997), Pustka 2007 ainsi que l'étude de Detey/Le Gac (2008) venant d'être nommée.

<sup>10</sup> Un *combinaison* explicite de l'étude des *attitudes* et des *représentations perceptives* tel qu'il est proposé dans l'enquête sur laquelle se base ce mémoire (cf. 5 et 6) ne semble, en effet, pas avoir été fait jusqu'ici.

(perceptives) seront, quant à elles, présentées dans le chapitre portant sur le cadre théorique de mon enquête, la *linguistique perceptive des variétés* (cf. 4).

## 2.2.1 France septentrionale et méridionale

Ainsi, au niveau de la **France septentrionale et méridionale** (ainsi que d’outre-mer), la première étude ayant exploité le concept des attitudes est celle de Gueunier/Genouvrier/Khomsî (1978), un ouvrage dans lequel ces derniers étudient ces attitudes dans différents milieux urbains et observent que dans les régions où coexistent le français et d’autres parlers régionaux (Saint-Denis de la Réunion, Lille et Limoges), l’insécurité linguistique est particulièrement manifeste, au contraire de la ville de Tours étant, pour sa part, caractérisée par un sentiment généralisé de sécurité linguistique. Par ce biais, ils supposent un rapport de causalité entre l’insécurité linguistique et la diglossie.<sup>11</sup>

Au niveau méthodologique, cette étude pose – comme le souligne Pustka (2014 : 24-26) quelques problèmes considérables. En effet, l’étude ne prend en compte que quatre villes, en opposant Tours comme centre de *sécurité linguistique* à Lilles, Limoges et Saint-Denis de la Réunion comme centres d’*insécurité linguistique*. Gueunier/Genouvrier/Khomsî (1978) ne comparent ainsi pas les résultats de Tours, région linguistique souvent nommée par les locuteurs<sup>12</sup> comme centre du ‘bon usage’, avec la ville de Paris, région linguistique reconnue par la plupart des linguistes<sup>13</sup> comme étant le centre de la norme du français. En outre, ils comparent trois villes hexagonales avec Saint-Denis de la Réunion,

---

<sup>11</sup> Gueunier/Genouvrier/Khomsî (1978) ne définissent pas clairement le type de diglossie auquel ils font référence. Il s’agit, cependant, très probablement de la définition de Fishman (1967) de l’*extended diglossia*, qui élargit la définition de Ferguson (1959) en prenant également en compte les situations diglossiques entre des langues qui ne sont pas apparentées (cf. Fishman 1967 : 95-109). En effet, au contraire de Fishman (1967), la définition de Ferguson (1959) ne considère comme diglossique que les situations dans lesquelles il existe une différenciation nette entre *deux variétés d’une même langue*.

<sup>12</sup> Selon Genouvrier (1986), l’avis des locuteurs qui voient Tours comme la région linguistique dans laquelle est parlé le ‘français le plus pur’ ou le plus ‘neutre’ a une longue tradition liée principalement à plusieurs auteurs importants : « Une très ancienne tradition donne à la Touraine une vocation à la fois horticole et linguistique : ‘Tours, jardin de la France et du beau langage...’ [...] séjour d’élection des rois de France, [...] lieu natif ou de prédilection de Rabelais et de Ronsard, de Balzac, d’A. France et de J. Romains [...]. » (Genouvrier 1986 : 49)

<sup>13</sup> La question de savoir pourquoi Paris est considéré comme la région linguistique dont émane la norme ne semble objectivement pas totalement claire et est probablement à mettre sur le compte de facteurs principalement historiques – le français actuel étant le résultat d’une koinè s’étant formée aux 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> siècles (cf. Pustka 2008 : 213, Lodge 2004 : 7) –, de la signification politique et sociale de Paris pour la France et la francophonie (cf. 2.3.3) ainsi que des intuitions des linguistes découlant de ces deux facteurs. Elle ne correspond, cependant, pas à la perception qu’ont les locuteurs de l’accent de Paris, cet accent parisien ou plutôt ces accents parisiens étant tout à fait réels dans la perception des locuteurs (cf. Pustka 2008) et le ‘meilleur français’ étant encore parlé, selon des études analysant la conscience linguistique des Tourangeaux et des français en général, à Tours (cf. Gueunier/Genouvrier/Khomsî 1978).

une région linguistique, certes, politiquement française, mais – aussi bien pour des raisons historiques que par son éloignement géographique de la France – possédant un profil sociolinguistique éminemment différent de ceux de Lille, Limoges et Tours (coexistence du français avec le créole réunionnais à base lexicale française) (*cf.* Pustka 2014 : 24-26).

Une autre enquête ayant étudié le phénomène des attitudes en **France septentrionale et méridionale** est celle de Paltridge/Giles (1984). En travaillant avec la méthode du locuteur masqué (*matched-guise*, *cf.* 4.3), cette étude détermine les attitudes face aux accents de locuteurs de Paris, de la Provence, de la Bretagne et de l'Alsace. L'accent parisien ainsi que ses locuteurs semblent avoir le plus grand prestige concernant les caractéristiques de l'ambition, du zèle, de la fiabilité, du pouvoir, etc., alors qu'en ce qui concerne les qualités sociales (amabilité, sociabilité, etc.), cet accent ne finit qu'à la troisième place, derrière la Bretagne et la Provence, et devant l'Alsace. Concernant les critères relatifs au prestige, l'accent alsacien finit d'ailleurs également à la dernière position. Il est également important de souligner que les Alsaciens s'auto-évaluent de manière significativement plus négative que les locuteurs des autres régions étudiées. Ce phénomène de dépréciation de la variété que les locuteurs parlent eux-mêmes est – comme décrit plus bas – également observable dans les autres territoires francophones présentant une insécurité linguistique considérable, comme la Belgique, la Suisse romande et le Québec.

Au niveau méthodologique, cette étude présente – comme le mentionne Pustka (2014) – également plusieurs problèmes. En effet, les locuteurs sur lesquels se base l'enquête proviennent de seulement quatre régions différentes (l'Alsace, la Bretagne, la Provence et Paris), chacune de ces régions n'étant respectivement représentée que par deux stimuli. Par ailleurs, Paltridge/Giles (1984) n'utilisent que des stimuli lus, ce qui peut engendrer des problèmes relatifs à l'artificialité de ces stimuli, Woehrling/Boula de Mareüil (2005 : 3) relevant, en effet, que la parole spontanée représente mieux le véritable usage linguistique des locuteurs (*cf.* 5.1).

Concernant la **France septentrionale**, une enquête qui se doit d'être mentionnée est celle de Fischer (1988). Cette dernière étudie les attitudes des locuteurs (parisiens) face au français standard et retravaille, de cette manière, les recherches de Gueunier/Genouvrier/Khomsî (1978). Cette étude représente un exemple évocateur que la norme du français standard oriente fortement le comportement linguistique des Français. La seule référence en matière de norme étant – pour les locuteurs interrogés – le français écrit, ces derniers vont, en effet, jusqu'à affirmer que de nos jours, plus personne ne

maitriserait le ‘bon français’ (aux niveaux phonétique, morphologique, syntaxique, lexique et sémantique). Ainsi, la majorité des Français présenteraient une grande insécurité linguistique par rapport à la justesse de leur usage linguistique, même si cette affirmation doit être nuancée selon la région linguistique dont il est question. Cette observation confirmerait la supposition de Bourdieu (1993) qui soutient l’existence de ce qu’il appelle la ‘langue légitime’ dans la conscience linguistique des locuteurs français, c’est-à-dire une variété prestigieuse et élitaine de français qui ne serait pas à mettre sur un pied d’égalité avec la langue standard, mais qui représenterait le ‘bon usage’ en perfection (*cf.* Bourdieu 1993 : 50).

Une enquête ayant étudié les attitudes en **France méridionale** est le test perceptif de Taylor (1996), au sein duquel elle a étudié les différents sociolectes d’Aix-en-Provence et pu observer que le standard régional de cette région linguistique semble bénéficier du plus grand prestige. De manière similaire à mon hypothèse par rapport à la norme de prononciation du français québécois (*cf.* 5.2), Taylor (1996) observe que ce standard régional serait une version de l’accent d’Aix-en-Provence proche du standard parisien, c’est-à-dire possédant des traits de prononciation proches de l’accent du sud, mais se rapprochant du français de référence parisien. Les locuteurs présentant une telle prononciation sont évalués comme étant en même temps cultivés et loyaux envers leur région. Les locuteurs dont la prononciation se rapproche le plus du français de référence sont, quant à eux, également évalués comme étant cultivés et, par ailleurs, comme ayant du succès, cependant comme étant dépourvu d’humour et de sincérité (*cf.* Taylor 1996 : 192-193).

Étant donné l’enquête de Taylor mais également celles portant sur la France dans son intégralité (Gueunier/Genouvrier/Khomsy 1978, Paltridge/Giles 1984), l’accent méridional semble donc bénéficier d’un prestige largement supérieur aux autres ‘accents régionaux’ de l’hexagone (c’est-à-dire non parisiens), en particulier lorsqu’il s’agit d’un accent ‘faible’, c’est-à-dire se rapprochant du français de référence. Les raisons d’un tel prestige sont à chercher dans l’étude de Pustka (2010 : 137) qui – en étudiant les représentations faites avec cet accent régional – affirme que ce serait en raison du grand patrimoine culturel de cette région linguistique (avec – en guise d’exemple – les cinéastes tels que Marcel Pagnol) ainsi que des associations positives faites avec le soleil, la mer, les vacances qui influenceraient la perception de l’accent du sud.

Selon moi, ces résultats peuvent finalement être mis en corrélation – de manière similaire à la proposition faite par Pöll (2005 : 185-188) pour le français québécois (*cf.*

2.2.3) – avec la différenciation faite par Labov (1963, 1966)<sup>14</sup> et Trudgill (1974) entre le *prestige ouvert* (*overt prestige*), c'est-à-dire l'utilisation de traits linguistiques ouvertement prestigieux au sein de la communauté linguistique, et le *prestige latent* (*covert prestige*), c'est-à-dire l'utilisation de traits linguistiques étant liés à d'autres valeurs (identité de groupe, la sociabilité, la culture populaire, etc.). En effet, alors que le français septentrional parisien (ou français de France pour les niveaux syntaxique et lexical), c'est-à-dire le *français de référence*, bénéficierait d'un prestige ouvert, le français méridional jouirait, lui, d'un prestige latent, ce qui est confirmé par les résultats de l'enquête de Castellotti/Robillard (2003) dans laquelle les informateurs ont dû répondre à la question de savoir s'il serait acceptable de laisser travailler des enseignants ou des présentateurs de télévision ayant un accent méridional. Ces derniers ont, en effet, pu découvrir que 70% des informateurs n'auraient rien contre un enseignant ayant un tel accent (*prestige latent* à l'intérieur de la sous-communauté linguistique méridionale), alors que seulement 36,7% des informateurs accepteraient un accent méridional chez un présentateur de télévision (*prestige ouvert* du français parisien dans l'ensemble de la communauté linguistique de France).

## 2.2.2 Belgique et Suisse romande

Les situations de la **Belgique** et de la **Suisse romande**<sup>15</sup>, pour leur part, semblent être très similaires. En effet, selon les principales études remontant aux années 1980-2000, les locuteurs belges et suisses semblent partager une certaine ambiguïté concernant leurs attitudes, d'une part, face à la norme française et, d'autre part, face à leur propre variété de

---

<sup>14</sup> Selon les résultats de diverses études à grande échelle de Labov, les termes de *covert* et *overt prestige* sont à mettre en relation directe avec les concepts de *change from above* (*overt prestige*) et *change from below* (*covert prestige*). L'étude de Labov ayant été menée dans un centre commercial de New York (cf. Labov 1966) a pu montrer une évolution dans l'emploi du /r/, la variante socialement prestigieuse des classes sociales élevées étant de plus en plus utilisée par les locuteurs appartenant aux classes sociales défavorisées. L'évolution linguistique part donc, dans ce cas-ci, de l'usage linguistique des classes sociales élevées (*change from above*, 'changement depuis le haut'). Une évolution *partant du bas* est également possible (cf. Labov 1963) comme le montre son étude menée sur l'île de *Martha's Vineyard*, à l'aide de laquelle il a pu montrer que l'articulation centralisée des Diphtongues /ai/ et /au/, telle qu'elle était produite par les pêcheurs locaux, est de plus en plus utilisée par les autres habitants de l'île, parce qu'à travers cette usage linguistique, ces derniers peuvent se démarquer linguistiquement des touristes qui, pour leur part, à travers leur usage des variantes non-centrales, se font reconnaître comme ne venant pas de l'île.

<sup>15</sup> Pour la Belgique, les ouvrages de référence sont ceux de Francard (1993), Goosse (1995), Lafontaine (1991, 1997) et Garsou (1991). Pour la Suisse, le lecteur pourra se référer principalement à Cichon (1998), mais aussi à De Pietro (1995), Goosse (1995) ainsi qu'à Knecht (2000). Par ailleurs, d'autres enquêtes éparées ont été menées concernant (1) les attitudes linguistiques des Suisses romands face à leur propre variété de français et (2) le degré de l'insécurité linguistique présente dans cette communauté linguistique : cf. Bayard/Jolivet (1984), De Pietro/Matthey (1995), Singy (1997).

français respective (cf. Molitor 2004 : 32-65). Ainsi, les habitants de chacune de ces deux régions francophones semblent, d'un côté, s'orienter aussi bien linguistiquement que culturellement vers la France et présentent une grande insécurité linguistique se manifestant – entre autres – à travers un « [...] complexe d'infériorité vis-à-vis du français de France<sup>16</sup> » (Francard 1993 : 13), ce dernier jouissant encore du plus grand prestige aussi bien en Belgique qu'en Suisse. En effet, l'étude de Francard (1993) confirme ce caractère exemplaire de la France pour les informateurs belges (ce qui est également le cas des suisses romands, cf. De Pietro 1995 : 230) et montre un comportement réservé de leur part face aux variétés régionales. Ainsi, les complexes d'infériorité, qui se manifestent à travers le sentiment d'insécurité linguistique, résultent à travers le conflit entre le savoir des locuteurs de la façon dont ils devraient parler et la conscience de ne pas correspondre à cet idéal (cf. Francard 1993 : 13).

D'un autre côté cependant, au sein des communautés linguistiques francophones belge et suisse, l'émergence d'une conscience pour les particularités linguistiques propres à ces deux régions et liée à l'aspiration à une identité propre se démarquant explicitement de la France est observable depuis plusieurs décennies, une conclusion tirée – entre autres – par De Pietro (1995) pour la Suisse romande et qui peut être également reporté à la situation belge :

Les attitudes des Romands ne sont d'ailleurs pas homogènes et uniformes. Et l'*ambiguïté* n'en est pas absente : parallèlement à une loyauté parfois très forte au 'français de France', doublée d'une légère gêne à l'égard de son propre parler, voire d'un rejet de tout ce qui est teinté d'accent régional, on peut rencontrer l'attitude opposée faite d'affirmation identitaire vis-à-vis du grand voisin. (De Pietro 1995 : 230)

Cette ambiguïté pourrait – de façon similaire à la situation du français méridional (cf. 2.2.1) et du français québécois (cf. 2.2.3 et Pöll 2005 : 185-188) – être expliquée à l'aide de la différenciation entre le prestige ouvert et le prestige latent. En effet, la forte orientation linguistique et culturelle des Belges et des Suisses vers la France, qui est en grande partie due – selon Francard (1993 : 167) pour la Belgique et Cichon (1998 : 31sq) pour la Suisse romande – au sentiment manquant d'une identité homogène, étant donné que ces deux nations présentent plusieurs langues nationales (pour la Belgique : le flamand et le français; pour la Suisse : l'allemand, le français, l'italien et le romanche) desquelles résultent également des différences culturelles, peut être résumée par le terme du *prestige ouvert*

---

<sup>16</sup> Il faut remarquer que Francard (1993) ne différencie pas entre le 'français parisien' pour la prononciation et le 'français de France' pour les niveaux syntaxique et lexical, comme cela a été défini dans l'introduction (cf. note de bas de page 1).

dont bénéficie – selon ces réflexions – la norme du ‘français de France’ (ou ‘français parisien’ pour la prononciation). D’un autre côté, la conscience émergente des Belges et des Suisses pour leurs particularités linguistiques et cette aspiration à une identité propre y étant intimement reliée peuvent être interprétés comme étant la manifestation de l’émergence d’un *prestige latent* des variétés de français belge et suisse romande.

Ainsi, les situations de la France méridionale, de la Belgique et de la Suisse romande semblent se rejoindre sur le point du *prestige ouvert* du français parisien (prononciation) ou français de France (syntaxe et lexique) et du *prestige latent* de leur propre variété régionale.

### 2.2.3 Québec

Le plus grand nombre de recherches concernant les attitudes face à la norme au sein de la périphérie francophone concernent cependant le **Québec**. En effet, au niveau du français québécois, de nombreuses études de sociolinguistique ont été publiées entre les années 1960 et 2000 dans la tradition d’enquêtes expérimentales ayant faites suite à l’étude utilisant la méthode du locuteur masqué (*matched-guise*, cf. 4.3) de Lambert et al. (1960). Elles se penchent sur les attitudes des Québécois francophones non seulement face à la norme de France (de façon générale), mais aussi face à leur propre variété de français.<sup>17</sup>

Les études menées dans les années 1960-1970<sup>18</sup>, c’est-à-dire pendant ou juste après la *Révolution tranquille*, révèlent que les Québécois évaluaient, à cette époque, les francophones de France de façon plus favorable que les francophones québécois, et ce, en ce qui concerne plusieurs traits relatifs à la personnalité (intelligence, niveau d’éducation, sympathie, ambition) (cf. Ostiguy/Tousignant 2008 : 29). Pour les Québécois francophones, le français parlé en France était donc, selon ces études, non seulement plus prestigieux, mais les locuteurs le parlant étaient – à travers leur accent français – considérés comme portant de plus grandes qualités personnelles et sociales.

Comme dans le cas des attitudes des Belges et des Suisses face à la norme, la différenciation faite par Labov (1963, 1966) entre le prestige ouvert et le prestige latent

---

<sup>17</sup> Compte tenu du nombre considérable de ces études, elles ne pourront – pour des raisons de place – pas être présentées une par une dans le cadre de ce travail. Je renvoie donc le lecteur à l’ouvrage de Pöll (2005), qui propose non seulement un tel aperçu (cf. Pöll 2005 : 175-188), mais les classe également – selon le critère méthodologique du type de questions posées – dans quatre catégories distinctes : (1) les « questions portant sur des échantillons de parole », (2) les « questions portant sur le modèle linguistique favorisé/le propre comportement langagier », (3) les « questions portant sur des qualités *intrinsèques* des variétés et (4) les « questions portant sur des items précis » (Pöll 2005 : 184).

<sup>18</sup> Cf. Lambert et al. (1960), Lambert/Frankel/Tucker (1966), D’Anglejean/Tucker (1973).

semble être nécessaire pour exploiter les données des études plus récentes (1980-2000)<sup>19</sup> (cf. Pöll 2005 : 185-188). En effet, au niveau du prestige ouvert, il ne semble exister qu'une « faible amélioration de la conscience linguistique des Québécois » (Pöll 2005 : 187), alors que selon une étude de Genesee/Holobow (1989), le français québécois aurait gagné en prestige au niveau de la catégorie du prestige latent, le tout pouvant être schématisé comme effectué au sein de la fig. 2. Ce faisant, je tiens à souligner que j'ai eu recours aux guillemets pour évoquer le 'français de France', car ici, je n'utilise pas ce terme dans le même contexte que celui évoqué dans l'introduction (cf. note de bas de page 1). En effet, il ne s'agit, ici, pas des domaines de la prononciation ('français parisien'), du lexique ou de la syntaxe ('français de France'), mais bien du concept d'un 'français de France' présent dans la *conscience linguistique* des locuteurs :<sup>20</sup>

	1960-1980	1980-2000
<b>Variété prestigieuse au Québec</b>	Le français 'de France'	<i>Prestige ouvert (overt prestige)</i> Le français 'de France'
		<i>Prestige latent (covert prestige)</i> Le français québécois

Fig. 2 : Prestige des variétés du français au Québec [en référence à Pöll 2005, Labov 1963, 1966, Trudgill 1974, Genesee/Holobow 1989]

Ainsi, au Québec, la situation du *prestige latent* de la variété régionale (le français québécois) et du *prestige ouvert* du français de France (ou français parisien concernant la prononciation) semble être similaire à celle que l'on trouve en France méridionale, en Belgique et en Suisse romande. Cependant, il est frappant et doit être souligné qu'à ma connaissance aucune étude ne différencie les différents niveaux linguistiques pertinents (phonétique/phonologie, syntaxe, lexique) ainsi que l'influence que ceux-ci pourraient avoir sur les attitudes (perceptives) décrites ci-dessus. En d'autres termes, il ne semble exister encore aucune enquête étudiant explicitement les attitudes (perceptives) des Québécois face la norme *de prononciation*, les études ayant été menées jusqu'à présent concernant plutôt la norme dans sa globalité ; un désidératum qu'il s'agira de combler à l'aide de l'étude sur laquelle se base ce travail.

<sup>19</sup> Cf. entre autres Genesee/Holobow (1989), Paquot (1988), Bouchard/Maurais (1999), Reinke (2004).

<sup>20</sup> Cette affirmation est confirmée par les observations faites au chapitre 6.3 sur les représentations perceptives des auditeurs québécois face à la norme de prononciation traditionnelle parisienne.

Maintenant, il resterait également à définir les relations entre ces centres régionaux ainsi que leur poids normatif au sein de la francophonie, ce qui me mène au chapitre suivant sur la *pluricentricité*.

## 2.3 Pluricentricité

### 2.3.1 Définition

L'un des aspects de la question de la norme faisant actuellement l'objet de discussions au sein de la recherche en sociolinguistique et étant intimement lié à la question de la norme de prononciation du français dans son intégralité et, plus particulièrement, du français québécois est – comme mentionné plus haut – celui d'une éventuelle **pluricentricité** de la langue française, qui présuppose dans sa formulation qu'il ne pourrait exister dans la francophonie non pas qu'un seul, mais plusieurs centres normatifs qui émaneraient respectivement une norme pour la sous-communauté à laquelle ils sont rattachés (France, Québec, Belgique, Suisse ou Afrique). Ce concept sociolinguistique peut être défini comme suit :

[...] on entend par *langue pluricentrique* une langue qui n'a pas qu'un seul centre dont émanent les normes de la langue standard. Un centre normatif peut se concevoir comme un groupe de locuteurs ayant en commun certaines variables socio-culturelles, puis dans un premier pas d'extension leur région, celle-ci coïncidant dans la pratique très souvent avec un état indépendant. (Pöll 2005 : 19)

Selon Pöll (2005), cet 'état indépendant' n'est cependant pas toujours à mettre en relation directe avec une *nation* au sens strict, mais plus avec un « groupe humain, généralement assez vaste, qui se caractérise par la conscience de son unité et la volonté de vivre en commun et qui vit effectivement en commun dans un cadre légal » (Pöll 2005 : 20). De cette façon, des entités politiques comme – en guise d'exemple – le Québec ou la Suisse romande peuvent être considérées comme étant des centres normatifs à part entière. Il serait, en effet, inapproprié de réduire les centres pluricentriques à de simples états-nations (*cf.* Polenz (1988 : 200), ceci reviendrait en quelque sorte à transférer des catégories politiques à la réalité linguistique.

Par ailleurs, bien que de nombreuses analyses linguistiques objectives aient été entreprises au sujet de la question de savoir si des normes spécifiques se sont développées dans les anciennes colonies, les recherches portant purement sur les *différences structurelles* entre les variétés européennes et américaines de différentes langues devraient rester, selon Pöll (2005), secondaires. Une réponse à cette question ne pourrait,

comme il le souligne, qu’être cherchée dans les *sciences sociales* et la *sociolinguistique* (cf. Pöll 2005 : 21), la formation de variétés nationales et territoriales étant – comme le fait remarquer le linguiste romaniste Wulf Oesterreicher (2000) – principalement un phénomène identitaire :

Für die Linguistik entscheidend ist vor allem die Einsicht in die Tatsache, daß die Sprechergruppen einer plurizentrischen Sprache keineswegs die *realen* sprachlichen Verhältnisse im Bewußtsein haben, sondern sehr stark von – im Hintergrund wirksam – spezifisch unterschiedlichen historisch-kulturellen, ideologischen Interpretamenten sind. (Oesterreicher 2000 : 306)

En reformulant les propos d’Oesterreicher de façon explicite et en utilisant la terminologie sociolinguistique actuelle, ce phénomène principalement identitaire est en rapport direct avec « des représentations, des savoirs intuitifs sur les choses pouvant orienter et organiser ces prises de position que constituent les opinions ou les attitudes » (Pöll 2005 : 24).

Maintenant, il se trouve que la caractéristique principale de la relation entre les différents centres normatifs est, comme le souligne Clyne (2001 : 297-298, 1993 : 3), son caractère asymétrique<sup>21</sup> (dans la majorité des cas). En règle générale, il est, en effet, possible de différencier les variétés dominantes (*Variétés D*) de celles qui ne le sont pas (*Variétés A*)<sup>22</sup> ainsi que trois type de relations (a)symétriques entre les différents centres normatifs d’une langue pluricentrique : (1) la *symétrie totale* (qui semble être utopique), (2) différents degrés d’une *asymétrie* que je qualifierai d’unidirectionnelle et (3) l’asymétrie bidirectionnelle ou *bi-asymétrie*. Ce modèle décrit par Clyne (2001, 1993) se fonde donc sur « l’asymétrie des représentations que se construisent les locuteurs des différentes variétés d’un espace linguistique pluricentrique » (Pöll 2005 : 27).

Un deuxième modèle décrivant une autre forme d’asymétrie dans les constellations pluricentriques est le modèle d’Ammon (1989) qui se concentre sur « l’asymétrie des poids normatifs des divers centres » (Pöll 2005 : 27). Cette asymétrie repose sur les critères (1) de la provenance du *code normatif* et (2) des *locuteurs-modèles*, c’est-à-dire l’élite linguistique étant composée de professionnels de la parole et servant de modèle à la sous-communauté linguistique en question, ces deux éléments pouvant provenir de l’extérieur et/ou de l’intérieur de cette sous-communauté linguistique. Ammon (1989) décrit sur cette

---

<sup>21</sup> Cette asymétrie se manifeste, selon Clyne (1993, 2001), par différents comportements et attitudes de la part des locuteurs des variétés D et A, qui – faute de place – ne pourront être abordées plus précisément dans le cadre de ce travail. Je renvoie donc le lecteur à la synthèse de Clyne sur le phénomène de la pluricentricité (cf. Clyne 2001 : 297-298).

<sup>22</sup> Les termes de *variétés D* et *variétés A* sont tirés de Clyne (1993) et proviennent de sa terminologie allemande (*D-Varietäten*, *andere Varietäten* ou encore *A-Varietäten*) (cf. Clyne 1993 : 3).

base une hiérarchie qualitative des degrés d'*endo-normativité* et d'*exo-normativité* permettant de classer les langues polycentriques :

	Endo-normativité vs exo-normativité	Provenance du code normatif	Provenance des locuteurs- modèles
<b>Centre intégral</b>	Endo-normativité totale	Intérieur	Intérieur
<b>Centre presque intégral</b>	Endo-normativité prédominante	Intérieur	Intérieur et extérieur
<b>Semi-centre</b>	Endo-normativité partielle	Intérieur et extérieur	Intérieur et extérieur
<b>Centre rudimentaire</b>	Exo-normativité prédominante	Extérieur	Intérieur et extérieur
<b>Non-centre</b>	Exo-normativité totale	Extérieur	Extérieur

Fig. 3 : Hiérarchie des degrés d'endo-normativité et d'exo-normativité [en référence à Ammon 1989 : 90, traductions françaises : Pöll 2005 : 27-28]

### 2.3.2 Les principales langues pluricentriques

Sur la base des modèles de Clyne (2001, 1993) et d'Ammon (1989), il est possible de donner un aperçu des situations pluricentriques des langues de grande extension traditionnelles que sont l'anglais, le portugais, l'espagnol, l'allemand ainsi que le français. Les situations des quatre premières langues seront brièvement présentées ci-dessous et comparées à la situation du français (*cf.* 2.3.3), afin de pouvoir proposer une synthèse schématique de l'ensemble de ces réflexions.

Concernant l'**anglais** et en ne prenant en compte que les communautés linguistiques de langue première (L1) anglaise, l'*upper class accent* (accent élitaire) britannique de la *received pronunciation (RP)*, populairement nommé *posh accent* (*cf.* Trudgill <sup>4</sup>2004 : 5-10), continuerait, selon les enquêtes ayant étudié les attitudes de la communauté linguistique anglophone mondiale face aux normes linguistiques de l'anglais, de bénéficier d'un certain prestige linguistique relatif au statut, même si une perte de sa valeur peut être observée au sein de l'ensemble de cette communauté linguistique (*cf.* Pöll 2005 : 104-114). Au niveau historique, même si la prononciation cultivée à la cour royale –

une prononciation nommée populairement *Queen's English*, *King's English* ou encore *Oxford English* – est considérée dès le 16<sup>ème</sup> siècle comme étant la prononciation de référence (cf. Milroy 1999 : 184), une prononciation de prestige spécifique à l'élite anglaise n'aurait émergé, selon Leitner (1992) a, qu'à la fin du 19<sup>ème</sup> et dans la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècles. Son statut aurait été consolidé par les *public schools*, un réseau scolaire d'élites (cf. Milroy 1999 : 187), ainsi que par la radio d'État *British Broadcasting Corporation* (BBC), qui avait – jusque dans les années 1960 – pour tradition de n'engager que des présentateurs présentant cet accent (cf. Pöll 2005 : 106). Cependant, malgré le fait que la *received pronunciation* continue d'être une prononciation montrant le statut élitaire de ses locuteurs, d'autres accents existent à l'heure actuelle au sein des élites anglaises et la maîtrise de cet accent n'est plus une nécessité pour la réussite sociale (cf. Milroy 1999 : 187).

Les américains, pour leur part, feraient preuve d'une grande sécurité linguistique et les normes régissant les variétés américaines seraient en principe exclusives et excluraient donc certaines formes appartenant à la variété autrefois dominante d'Angleterre (cf. Milroy 1999 : 200). L'accent américain fonctionne – il s'agit là d'une exception parmi les centres normatifs des langues pluricentriques sur le continent américain – comme référence pour l'enseignement de l'anglais langue étrangère aux Etats-Unis (et au Canada) (cf. Milroy 1999 : 202). Au contraire de l'anglais britannique de la *received pronunciation*, il ne se base pas sur la prononciation d'une élite sociale, mais est le résultat d'un processus de *nivellement* des variétés ayant été 'importées' sur le continent américain. Certains linguistes le rattachent à la prononciation des États du centre et de l'ouest des Etats-Unis (cf. Preisler 1995 : 344). Le 'standard américain' n'est, cependant, pas codifié ni uniforme, la seule dénomination lui étant parfois rattachée étant – d'une certaine manière 'par défaut' – celle du *network standard*, une dénomination faisant référence à un accent des présentateurs des grandes chaînes de télévision américaines, mais nullement clairement définie (cf. Preston 1989).

Ainsi, l'accent de la *received pronunciation* et l'accent américain (*network standard*) formeraient les deux *variétés phares* au sein de la communauté anglophone mondiale. Par ailleurs, le centre australien (relativement homogène) fonctionnerait, selon Pöll (2005), comme variété phare dans la région du pacifique, même si une orientation vers le centre américain serait observable au sein de cette sous-communauté linguistique. Les autres variétés d'anglais ne formeraient, selon lui, que des centres rudimentaires ou des non-centres.

Réuni à l'intérieur du concept de la *Lusofonia*, une notion basée sur celle de la *Francophonie* et visant à la cohésion politique, sociale et linguistique la communauté lusophone mondiale (cf. Pöll 2005 : 79), le **portugais** semble posséder, d'une part, un *centre complet* dont l'endo-normativité est complète, celui du Portugal. Cette norme du portugais européen – nommée *português padrão* – semble relativement bien délimitée : elle serait, en effet, centrée sur les variétés pratiquées dans les registres linguistiques soutenus des villes de Lisbonne et de Coimbra qui sont considérées comme modèles (cf. Woll 1994 : 388).

D'autre part, il existe également le *centre presque intégral* du Brésil caractérisé par une endo-normativité prédominante (cf. Pöll 2005 : 79-88), seuls les modèles et les locuteurs-modèles venant en partie de l'extérieur de cette sous-communauté linguistique. Malgré cette certitude qui serait trop simpliste pour décrire le portugais brésilien, il est, au contraire du portugais européen, difficile de décrire la référence linguistique du portugais brésilien ainsi que sa portée (cf. Gärtner 1997 : 349). Grosse (1997 : 366) et Pöll (2005 : 84) expliquent cette observation par le fait que jusqu'ici, la plupart des descriptions de la variété brésilienne de portugais se sont soit concentrées sur des variétés de sous-standard (*Substandard*) soit ont tenté de considérer les variétés brésiliennes comme un bloc homogène que les linguistes auraient tenté d'opposer au portugais européen. Pour des raisons de place, il me sera impossible de faire une tentative de brossage de la physionomie du portugais brésilien. Ce faisant, je renvoie donc le lecteur aux travaux de Gärtner (1997) et Pöll (2005).<sup>23</sup>

Finalement, le rapport de symétrie entre les deux centres normatifs (cf. Ammon 1989 : 90), semble être d'ordre *bi-asymétrique*, les locuteurs remettant partiellement en cause les normes du centre auquel ils n'appartiennent pas (Pöll 2005 : 88). Une avancée vers une certaine symétrie peut cependant être observée, selon Laferl (2007) dans le domaine de la littérature :

[...] die Versuche, Portugal und Brasilien literarisch wieder näher aneinander zu führen, [mögen] geeignet erscheinen, eine Brücke im kulturell-ästhetischen Bereich zu bauen, im sprachlich-normativen jedoch wohl kaum. (Laferl 2007 : 84-85)

Cette recherche de symétrie dans le domaine littéraire ne pourrait cependant, comme le fait remarquer Laferl (2007), pas pour autant remettre en question la bi-asymétrie caractérisant le domaine de la normalisation du portugais.

---

<sup>23</sup> Les autres pays de langue officielle portugaise ont été relativement peu étudiés, bien que les linguistes soient unanimement en accord sur le fait qu'il s'agit – en utilisant les termes d'Ammon (1989) – de *non-centres* (cf. Pöll 2005 : 87-88).

Concernant l'**espagnol**, la parution de l'ouvrage de Clyne (1993) visant à donner un aperçu sur la question de la pluricentricité dans les langues de grande extension a provoqué un débat intensif entre romanistes germanophones sur la question du caractère pluricentrique ou non de l'espagnol au sein duquel le point de vue des défenseurs de l'*unidad del idioma* ('l'unité de la langue espagnole') (cf. Bierbach 2000, Coseriu 1990) s'oppose à celui d'un espagnol considéré comme une langue pluricentrique (cf. Pöll 2005 et 2012, Oesterreicher 2000). Actuellement cependant, le caractère pluricentrique de l'espagnol semble être accepté par la plupart des linguistes. Une question étant néanmoins encore d'actualité est celle de savoir si l'Amérique hispanophone possède une norme unique ou plusieurs normes nationales ou régionales.

Au niveau purement linguistique, il semble qu'un standard hispano-américain global soit difficilement défendable étant donné le nombre trop peu élevé de particularités englobant l'entièreté de l'Amérique hispanophone (Oesterreicher 1995 : 15). Cependant, comme le souligne Pöll (2005 : 74), deux secteurs (extralinguistiques) dessinent une norme hispano-américaine globale. Il s'agit, premièrement, de l'enseignement de l'espagnol langue étrangère au sein duquel – faisant suite à l'abandon partiel de la norme péninsulaire dans de plus en plus d'établissements dans le monde et particulièrement aux États-Unis – une norme se devant d'être 'neutre' par rapport à l'entièreté de l'Amérique hispanophone et n'incluant donc que les caractéristiques communes à toute l'Amérique hispanophone (sur le plan phonétique, le *seseo* et le *yeísmo*) commence à se dessiner (cf. Pöll 2005 : 74). Deuxièmement, le secteur des médias et de l'industrie du spectacle s'internationalisant de plus en plus, la grande consommation favoriserait la divulgation d'une variété artificielle et 'neutre' (c'est-à-dire sans traits régionaux trop marqués<sup>24</sup>) acceptée par tous les Hispano-Américains et également par le public espagnol (cf. Gauger 1992 : 519, Pöll 2005 : 74).

Quant au niveau structurel de la langue, il faut principalement relever la contribution de Gauger (1992) et Oesterreicher (2000) qui définissent trois zones ayant chacune leur propre norme et possédant chacune une ville dans leur centre fonctionnant respectivement comme centre normatif. Ces trois standards régionaux hispano-américains sont l'Amérique centrale avec Mexico comme centre, les États confédérés du Río de la Plata avec Buenos Aires comme centre ainsi que les États des Andes pour lesquels Bogotá et Lima joueraient le rôle de centres (cf. Gauger 1992 : 518, Oesterreicher 2000 : 310).

---

<sup>24</sup> Je tiens à souligner que je suis conscient que le terme de *marquage* (*diatopique, diastratique, diaphasique*, etc.) utilisé traditionnellement en linguistique des langues romanes de tradition germanophone est problématique et qu'il est utilisé dans le sens de *marquage* se trouvant dans les *représentations* des locuteurs, c'est-à-dire étant de nature exclusivement extralinguistique (cf. Krefeld/Pustka 2010: 16-17).

Finalement, en utilisant les critères de symétrie utilisés plus haut, la pluricentricité de la langue espagnole peut être, d'une part, caractérisée par une asymétrie en faveur de la norme d'Espagne et – comme pour le portugais – par certaines tendances à la bi-asymétrie entre le(s) centre(s) hispano-américain(s) et le centre ibérique. D'autre part, le(s) centre(s) hispano-américains ne peuvent être – tous les linguistes cités ici convergent sur ce point – considérés comme un/des centre(s) complet(s) ou prédominant(s), mais plutôt comme un/des semi-centre(s) à endo-normativité partielle, leur code normatif et leurs locuteurs-modèles étant aussi bien intra-communautaires qu'extra-communautaires (*cf.* Pöll 2005 : 75-79).

Au niveau de l'**allemand**, la plupart des experts s'accordent à juger que le seul centre intégral est celui du nord de l'Allemagne, sans pour autant nier le fait que (pour l'heure) les semi-centres autrichiens et suisses s'adonnent depuis plusieurs décennies à élaborer des instruments de référence propres à leurs usages linguistiques (*cf.* Pöll 2005 : 88-104). En effet, la situation de la Suisse alémanique peut être caractérisée par une sorte de diglossie dépendante du médium. L'allemand standard est effectivement présent dans toutes les communications écrites, alors que les énoncés oraux se font quasiment exclusivement en dialecte (*cf.* Polenz 1990 : 17). Selon Rupp (1983 : 32), seuls l'enseignement supérieur, la communication très formelle et – en partie – les médias utilisent l'allemand standard, bien que même ce dernier point soit discutable, l'emploi du dialecte dans les médias étant également nettement plus répandu que celui de l'allemand standard. Ainsi, alors que le code normatif provient quasiment exclusivement de l'extérieur de la Suisse alémanique, les locuteurs-modèles semblent provenir de plus en plus de l'intérieur de cette communauté linguistique.

La situation sociolinguistique de l'allemand autrichien ne semble, pour sa part, pas exactement claire, étant donné qu'à l'oral, il semble exister « un continuum entre les dialectes de base [...] et l'allemand standard avec une prononciation toujours localisable comme autrichienne et souvent marquée régionalement à l'intérieur de l'Autriche » (Pöll 2005 : 97-98). Ainsi, selon Wiesinger (1988 : 21), la plupart des Autrichiens participeraient selon leur origine rurale ou urbaine à deux ou plusieurs variétés, l'emploi de la variété ne dépendant pas seulement du registre linguistique, mais également du style, de critères rhétoriques, stylistiques, esthétiques ou pragmatiques plus ou moins intentionnels (*cf.* Bürkle 1995 : 235). Cependant, selon Ammon (1995 : 199), il y aurait une certaine corrélation entre la couche sociale ou le niveau d'éducation et le degré de formalité, les locuteurs des couches sociales défavorisées s'exprimant en situation informelle

principalement dans une variété dialectale et les élites autrichiennes tendant à utiliser une variété proche du standard en communication formelle, ce qui tend à confirmer le statut prévalant du centre d'Allemagne du nord en matière de locuteurs-modèles. Cette affirmation semble être confirmée par une étude sociolinguistique observant que, malgré un certain attachement des autrichiens à leurs particularités linguistiques, il semblerait qu'ils considèrent celles-ci comme étant de nature dialectale (cf. De Cillia 1997 : 124).

Les autres centres (Luxembourg, Tyrol du Sud, Belgique) semblent être – au contraire de ce qu'affirme Ammon (2001 : 287-310) qui les classifie dans la catégorie des centres partiels et en raison de l'absence totale d'ouvrages de références intracommunautaires – des centres rudimentaires, voire des non-centres (cf. Pöll 2005 : 103-104).

L'état de la recherche fait jusqu'ici se basant sur des réflexions faites par des linguistes se concentrant – de manière quelque peu réductrice – principalement sur les centres normatifs étant identifiés avec des nations, il vaut la peine de prendre en compte d'autres approches différenciant des normes potentielles à l'intérieur de l'Allemagne. Ainsi, Schlieben-Lange (1978) voit dans l'usage linguistique pratiqué au sud (et dans une moindre mesure au centre) de l'Allemagne un standard régional du sud touchant principalement à la prononciation,<sup>25</sup> c'est-à-dire – en utilisant les termes définis plus haut (cf. 2.1) – une *norme d'usage* du sud de l'Allemagne. Schlieben-Lange (1978 : 75) parle, en effet, d'un haut degré de tolérance présent au centre et au sud de l'Allemagne pour des types de prononciation 'divergeant' de la norme du nord, ce qui – selon Russ (1989) – leur procure un statut de standard régional de prononciation équivalent au standard nordique du *Hochdeutsch* (cf. Russ 1989 : 211) et que Russ nomme, sur le modèle de Bloomfield (1933 : 52), un *provincial standard* ('standard régional'). Selon les critères établis plus haut (*code normatif* et *locuteurs-modèles*), cette affirmation semble cependant problématique, étant donné que l'ancien modèle de prononciation idéalisé des comédiens professionnels de grands théâtres d'Allemagne (cf. Siebs 1898, Polenz 1984 : 37) actuellement transféré, tout comme pour le français, sur le modèle des présentateurs de télévision (par exemple, *die Tagesschau*) et de radio repose sur la prononciation d'Allemagne du nord. Un réel centre normatif de l'Allemagne du sud ne semble donc ni au niveau du *code normatif* (très largement standardisé aux niveaux morphologiques et

---

<sup>25</sup> Dès la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, la normalisation de l'allemand sur le modèle de Meissen (*l'allemand moyen oriental*) aux niveaux morphologiques et syntaxiques, c'est-à-dire principalement au niveau de la langue écrite, était déjà quasiment totale (cf. Polenz 1984 : 37).

syntaxiques sur le modèle de Meissen), ni au niveau des *locuteurs-modèles* (qui se basent eux-mêmes – malgré une tolérance pour les variantes du sud et du centre de l'Allemagne (cf. Schlieben-Lange 1978) – sur un modèle de prononciation du nord) réellement existant.

Par ailleurs, malgré l'existence de deux États allemands entre 1949 et 1990, la naissance d'une réelle variété propre à l'ancienne République Démocratique Allemande (RDA), soutenue encore par quelques linguistes au début des années 1990 (cf. par exemple Polenz 1990), peut être niée, étant donné que l'usage de la langue standard des deux pays ne se différenciait guère (cf. Pöll 2005 : 92) – mises à part l'influence des dialectes sur la prononciation ainsi que les différents systèmes politiques et orientations idéologiques (cf. Clyne 1992 : 124, Polenz 1990 : 31). Ainsi, de manière générale, l'allemand semble être caractérisé par une incontestable asymétrie en faveur du centre normatif du nord de l'Allemagne (cf. Pöll 2005 : 103-104).

### 2.3.3 Le français (en particulier au Québec)

À côté des langues pluricentriques de grande extension venant d'être présentées, le **français** semble être, selon de nombreux linguistes, une 'exception sociolinguistique' (Le Dû/Le Berre 1997, Pöll 2005), cette dernière étant le résultat d'« une surévaluation du standard, de la 'belle langue' et de l'écrit » (cf. Boudreau/Gadet 1998, 56), et ce malgré une histoire linguistique marquée par des facteurs externes comparables à ceux ayant joué un rôle dans la formation de centres normatifs des autres langues pluricentriques présentées ci-dessus. En effet, après avoir proposé un état de la question de la situation sociolinguistique des différents centres normatifs potentiels du français (France, Québec, Belgique, Suisse, Afrique) (cf. Pöll 2005 : 115-233), Pöll affirme, d'une part, concernant le critère du degré d'endo-normativité/exo-normativité que « la francophonie périphérique – tous pays confondus – se situera plutôt en bas de l'échelle » (Pöll 2005 : 297). D'autre part, le résultat semble être le même avec les concepts de symétrie et d'asymétrie, le français étant – plus encore que l'espagnol ou l'allemand – une langue fortement asymétrique, cette asymétrie étant elle-même clairement en faveur du français de France (ou – en utilisant les termes définis dans l'introduction de ce mémoire – le français parisien en ce qui concerne la prononciation).

De façon complémentaire aux réflexions faites par Pöll (2005) et de façon similaire à la situation de l'allemand du sud, il est légitime de se poser la question de savoir si les français régionaux (1) du Sud de la France, (2) de Suisse romande et (3) de Belgique se

développeraient respectivement vers des centres propres. Cependant, les réflexions faites au chapitre sur les attitudes contredisent une telle hypothèse. En effet, comme évoqué au chapitre 2.2.1, le français septentrional de Paris (ou français de France), c'est-à-dire le *français de référence*, bénéficie encore d'un prestige ouvert dans ces trois régions linguistiques, alors que le français méridional, les français suisse romand et le français belge jouissent 'seulement' d'un prestige latent. Or, ce prestige latent ne remet pas en question – selon les critères de pluricentricité évoqués plus haut – le rôle des locuteurs-modèles du français parisien (*cf.* 2.2.1), étant donné qu'il est lié à d'autres valeurs telles que l'identité de groupe, la sociabilité, la culture populaire, etc. Il est ainsi difficile de prétendre que les français régionaux du Sud de la France, de la Suisse et de la Belgique soient plus que des centres rudimentaires.

Ainsi, selon l'état actuel de la recherche, le statut du français – dans son intégralité – resterait donc un cas d'exception parmi les langues pluricentriques. Selon Pöll (2005 : 295-297), ce constat pourrait, premièrement, être expliqué par un facteur démographique. En effet, contrairement aux exemples de l'Angleterre, de l'Espagne et du Portugal dont le nombre respectif de locuteurs présents sur le continent américain dépasse largement celui de l'Europe (Rapport 4/1 pour l'anglais et l'espagnol et 18/1 pour le portugais), le poids démographique de la francophonie périphérique reste, avec un total d'environ 15 millions de locuteurs en périphérie francophone face aux 61 millions de locuteurs français, très faible. Deuxièmement, le poids culturel de la France joue aussi un rôle dans ce constat, la France restant encore aujourd'hui la source principale de production culturelle, que ce soit au niveau littéraire ou au niveau des produits médiatiques de grande consommation. Troisièmement, ces deux derniers constats auraient, selon Pöll (2005), une influence sur ce que Pierre Bourdieu appelle les *marchés linguistiques*<sup>26</sup> en ce sens qu'au sein de la totalité de la francophonie, la France et la norme de France (ou parisienne pour la prononciation), que les locuteurs associent avec le 'bon usage' ou le 'bon français', continuent à représenter par excellence ce que Bourdieu (1993) nomme le *marché officiel* (*cf.* Pöll 2005 : 296). Le dernier facteur est d'ordre historique. En effet, au contraire de l'anglais, de l'espagnol et du portugais, des langues ayant vécu aux 18<sup>ème</sup> (anglais) et 19<sup>ème</sup> siècles (espagnol, portugais) – dans le cadre de la construction d'identités nationales – des périodes d'émancipation des variétés nationales, les variétés de français périphériques

---

<sup>26</sup> La notion de *marché linguistique* a été introduite par Bourdieu (1993) et représente un lieu de rapports de force entre différents usages linguistiques, un lieu étant dominé par les détenteurs de ce qu'il nomme la *compétence légitime*, c'est-à-dire ceux qui ont réussi à imposer leur légitimité linguistique (Bourdieu 1993).

n'ont traversé une telle période que très tard (Québec), voire pas du tout (Belgique, Suisse, Belgique). En effet, Pour la Suisse, la Belgique et l'Afrique, une territorialisation de l'identité linguistique comme elle a eu lieu pour les variétés nationales américaines de l'anglais, de l'espagnol et du portugais n'a pas eu lieu. Par ailleurs, au niveau du Québec, cette « identification *langue – territoire – nation* » (Pöll 2005 : 297, mises en relief dans l'original) n'a débuté qu'avec la Révolution tranquille dans les années 1960 et – comme le rappelle justement Pöll (2005) – non pas dans le but d'une démarcation face à la France, mais bien face à la dominance linguistique et culturelle du Canada anglophone (cf. Pöll 2005 : 295-297).

Cet état actuel de la recherche doit, cependant, être remis en question. La situation du **Québec** semble effectivement quelque peu différente de celle des autres centres de la francophonie. Le code normatif provient – certes – de l'extérieur de la communauté, malgré le désir et la parution de divers dictionnaires de français québécois. La publication du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui (DQA)*, un dictionnaire publié en 1992 et rendant compte des usages particuliers du Québec, a, en effet, longtemps fait l'objet d'un débat au Québec (cf. Neumann-Holzschuh 1995). Après sa publication, ce dictionnaire a été rejeté par la presse québécoise conservatrice et par une grande partie de la communauté linguistique québécoise, principalement à cause, premièrement, d'une surestimation des termes vulgaires y ayant été incorporés et, deuxièmement, en raison de la décision que le *DQA* a prise de considérer l'usage québécois comme la norme et de réserver les mentions spéciales aux écarts constatés par rapport à cet usage.<sup>27</sup> Malgré les fortes aspirations à une norme du français propre au Québec, la norme linguistique orientant le comportement des Québécois – du moins au niveau lexical – semble encore être celle du français de France (ou le français parisien en ce qui concerne la prononciation).

Cependant – et c'est précisément sur ce point que la situation du Québec diffère des autres –, les locuteurs-modèles semblent, pour leur part, provenir plus de l'intérieur que de l'extérieur de la communauté linguistique québécoise, une norme 'neutre' des élites du Québec semblant se profiler (cf. Pöll 2005), une constatation confirmée par les propos de Martel (2001). Selon lui, il existerait, en effet, deux normes dans la communauté

---

<sup>27</sup> D'autres dictionnaires présentant les entités lexicales québécoises comme faisant partie intégrante de la langue française en général ont été publiés à partir des années 1960. C'est le cas du *Dictionnaire général de la langue française au Canada* (1957) et du *Dictionnaire de la langue québécoise* (1980), deux dictionnaires précurseurs des principaux aboutissements du projet aménagiste que sont le *Dictionnaire du français plus (DFP)* (1988), le *Dictionnaire historique du français québécois (DHFQ)* (1998), et le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui (DQA)* (1992). De manière générale, ces dictionnaires ont également été rejetés par la presse québécoise conservatrice et ne sont pas pris en compte par la communauté linguistique québécoise. (cf. Neumann-Holzschuh 1995)

linguistique québécoise. D'un côté, la norme reconnue et institutionnelle qu'il nomme le *français de référence* et, de l'autre côté, la norme pratiquée, mais non encore explicitée qu'il nomme le *français standard* local de chaque communauté (cf. Martel 2001 : 25-26).

En dépit de ces observations, Pöll (2005) classe le français québécois tout de même dans la catégorie des centres rudimentaires, car, selon lui, le prestige de cette variété de français resterait de nature latente, une affirmation qui pourrait être remise en question dans l'étude perceptive présentée ci-dessous (cf. 6.1).

Cette synthèse de l'état de la recherche sur les situations de pluricentricité des cinq langues de grande extension traditionnelles peut maintenant être illustrée – de façon schématique, c'est-à-dire sans prétention d'exhaustivité – dans le tableau que je propose ci-dessous, ce dernier réunissant les deux principaux critères de pluricentricité d'Ammon (1989) et de Clyne (1993) ainsi qu'une synthèse toutes les réflexions proposées ci-dessus. En ce qui concerne le degré de pluricentricité des langues de grande extension y étant représentées (cf. colonne intitulée *hiérarchie qualitative*), le schéma est à lire de droite à gauche, l'anglais présentant le plus haut, le français le plus bas degré de pluricentricité :

		<b>Hiérarchie qualitative</b> (Ammon 1989)				
		Anglais	Portugais	Espagnol	Allemand	Français
<b>Variété(s) D</b>	Centre(s) complet(s) endo-normativité totale	Angleterre États-Unis	Portugal	Espagne	Allemagne	France
	Centre(s) presque complet(s) endo-normativité prédominante		Brésil			
<b>Variété(s) A</b>	Semi-centre(s) endo-normativité partielle	Australie		Amérique du Sud (Amérique centrale, États confédérés du Río de la Plata, États des Andes)	Autriche, Suisse	
	Centre(s) rudimentaire(s) exo-normativité prédominante	Canada, Irlande, Afrique du Sud			Luxembourg, Tyrol du Sud, Belgique	Québec, Belgique, Suisse romande, Afrique
	Non-centre(s) exo-normativité totale		Afrique			
<b>Symétrie / Asymétrie</b> (Clyne 1993)		Légère asymétrie en faveur de l'Angleterre (pour l'Australie en faveur des États-Unis)	Bi-asymétrie, (tendances à la symétrie dans le domaine littéraire)	Asymétrie en faveur du standard d'Espagne (voire bi-asymétrie)	Asymétrie en faveur du standard d'Allemagne	Forte asymétrie en faveur de la France

Fig. 4 : Aperçu des degrés de pluricentricité de cinq langues de grande extension [en référence à Clyne 1993 et 2001, Ammon 1989 et 2001, Pöll 2005 et 2012, Oesterreicher 1995 et 2000, Gauger 1992, Laferl 2007]

Selon ce schéma, le français semblerait être en définitive la langue la moins polycentrique et la plus asymétrique des langues de grande extension et le Québec pourrait être considéré comme un centre rudimentaire à exo-normativité prédominante. Cependant, précisément au niveau du français québécois, l'état actuel de la recherche présenté dans ce tableau est quelque peu problématique, étant donné que la situation du Québec semble évoluer actuellement au niveau du critère des locuteurs-modèles, ce qui devrait être étudié plus en profondeur et que je me propose – entre autres – d'effectuer dans l'étude perceptive présentée ci-dessous.

Un autre point critique de ce schéma pourrait être la trop grande généralisation de la notion politique de nation que Pöll (2005, 2012) transfère sur la réalité (socio)linguistique ainsi que l'utilisation quelques fois trop simpliste des modèles de Clyne (1993, 2001) et Ammon (1989, 2001). Cependant, mise à part la situation des centres normatifs de l'Amérique hispanophone qui sont plus à catégoriser comme des *centres régionaux* que *nationaux*, le fait est que le concept de nation – qui doit impérativement être compris comme *nation culturelle* et non pas comme *État-nation* (cf. Polenz 1988, chapitre 2.2) – coïncide en règle générale plus ou moins avec les frontières politiques. Ce schéma – je tiens à le souligner – ne se veut pas exhaustif, mais illustratif, dans le but de comparer la situation pluricentrique du français à celle des autres langues de grande extension.

#### 2.4 Bilan intermédiaire : Situation actuelle de la norme au Québec

En mettant en relation les réflexions faites dans ce chapitre dans lequel – en portant une attention particulière au Québec – la problématique de la norme en général, les attitudes y étant reliées ainsi que de la pluricentricité de la langue française ont été présentées, le bilan suivant sur la situation actuelle des normes au Québec peut être tiré. De manière générale, deux normes distinctes de français peuvent y être distinguées. Il s'agit, premièrement, de la norme des *locuteurs-modèles* qui est une norme d'usage implicite endo-normative bénéficiant d'un prestige latent. Deuxièmement, il existe une norme du *code normatif* qui est une norme prescriptive explicite exo-normative bénéficiant d'un prestige ouvert.

Norme des <i>locuteurs-modèles</i>	Norme du <i>code normatif</i>
norme d'usage (implicite)	norme prescriptive (explicite)
endo- (Québec) et exo-normative (Paris)	exo-normative (Paris)
bénéficie d'un prestige latent	bénéficie d'un prestige ouvert

Fig. 5 : Situation actuelle des normes au Québec [en référence aux chapitres 2.1 – 2.3]

La morphologie et la syntaxe du français québécois standard n'étant, selon Pöll (2008) et Neumann-Holzschuh (1995), pas significativement différentes du français de France, la norme d'usage des locuteurs-modèles ne touche principalement que le lexique et la prononciation. Or, l'objectif didactique de la recommandation d'une norme prescriptive de prononciation pour le Québec évoqué au début de ce mémoire (*cf.* 1) représenterait, d'une certaine manière, le passage d'une norme d'usage (implicite) à une norme prescriptive (explicite), et ce, en se restreignant sur l'aspect de la prononciation.

### **3. La norme de prononciation**

C'est précisément cette norme de prononciation qu'il s'agira d'aborder dans ce chapitre, afin de pouvoir présenter, par la suite, l'étude perceptive sur laquelle repose ce mémoire. Pour ce faire, je me concentrerai, dans un premier temps, sur la problématique de la norme du français dans son intégralité (*cf.* 3.1-3.2) et présenterai, dans un deuxième temps, l'état de l'art concernant la norme de prononciation pour le cas particulier du Québec (*cf.* 3.3) et terminerai la présentation de cet état de l'art en présentant les desiderata ressortis de ces deux premiers chapitres (*cf.* 3.4).

#### **3.1 Norme de prononciation vs normes grammaticale et lexicale**

Comme évoqué plus haut, il est possible de distinguer, d'une part, l'état synchrone de la norme principalement caractérisé par un appareil complexe de référence (*cf.* Ostiguy/Tousignant 2008) et, d'autre part, les processus qui mènent à l'établissement d'une telle norme (*sélection, codification, implantation, élaboration; cf.* Haugen 1983). Cette conception de la norme semble être cependant problématique lorsqu'il s'agit de définir non pas une norme au niveau syntaxique ou lexical, mais bien une norme *de prononciation*. En effet, en ce qui concerne les domaines syntaxiques et lexicaux, il existe une norme grammaticale explicite depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, alors que la définition de la norme de prononciation s'avère être très compliquée, ce qui se confirme dans des réflexions de nombreux linguistes s'étant penchés sur cette question, dont Martinet (1969) :

Les Français sont beaucoup plus sensibles au maniement défectueux de la grammaire qu'aux aberrances de la prononciation. Aucun 'accent' reconnu comme français ne saurait déclasser personne [...] un Français sera toujours distingué si sa syntaxe est impeccable et s'il choisit immanquablement le mot juste. (Martinet 1969 : 124, *cf.* également Tuaille 1977, Laks 2002)

Ainsi, la description de l'oralité doit, par conséquent, toujours se faire par démarcation par rapport à l'écriture (cf. Laks 2002). Selon diverses études, les modèles traditionnels ne peuvent cependant pas être appliqués à la norme de prononciation, car cette dernière est de nature plus implicite, proprement orale et sujette à la variation diatopique, diastratique et diaphasique<sup>28</sup> ainsi qu'aux changements phonologiques « [...] très actifs à l'oral [et] n'étant vraiment contraints et limités que par la forme graphique » (Laks 2002 : 7). Ces caractéristiques de la norme de prononciation engendrent de nombreuses incertitudes quant à sa description et en rendent une définition concrète particulièrement difficile (cf. Morin 2000, Laks 2002).

### 3.2 Définition de la norme de prononciation du français

Cette difficulté à définir une norme de prononciation prescriptive concrète se manifeste également dans l'état actuel de la recherche. En effet, la constatation qu'il n'existe pas de consensus quant à cette norme semble inévitable. Comme le constate – entre autres – Morin (2000), deux modèles peuvent alors être distingués dans la recherche sur la norme de prononciation jusqu'à aujourd'hui (cf. Pustka 2011 : 14-16).

Le premier est le modèle traditionnel utilisé en règle générale dans l'enseignement des langues étrangères et peut être considéré comme étant, d'une certaine manière, un consensus quant à une norme de prononciation pour le français (cf. Lyche 2010). Malgré le fait que le statut de l'accent ou des accents parisien(s) soi(en)t controversé(s) (cf. Pustka 2008 : 219), l'idéal de prononciation de ce modèle reste « la prononciation en usage dans les **conversations soignées chez les Parisiens**<sup>29</sup> **cultivés** » (Fouché 1959 : ii, mise en relief M.C.). Il prend donc en compte les facteurs de la provenance géographique (« Parisiens ») et la provenance sociale (« cultivés ») des locuteurs ainsi que de la situation de parole (« conversations soignées »).

Le deuxième modèle (cf. Martinet/Walter 1973 : 9, 17sq) met l'accent sur le **caractère 'neutre'** que doit présenter la prononciation qui devra servir de norme, c'est-à-dire le fait qu'un locuteur ne puisse pas être classifié diatopiquement et/ou

---

<sup>28</sup> Je tiens à mentionner que je n'utilise les termes *diatopique* (= 'variation géographique'), *diastratique* (= 'variation sociale') et *diaphasique* (= 'variation situationnelle') uniquement pour des raisons de comparabilité avec les études précédentes, c'est-à-dire, en d'autres termes, afin de ne pas changer inutilement des termes solidement établis dans le domaine de la linguistique et particulièrement en linguistique des langues romanes de tradition allemande. Je ne me réfère cependant *explicitement* pas aux travaux de Coseriu sur les différents niveaux de variation en linguistique des variétés (cf. Coseriu 1988).

<sup>29</sup> Concernant l'utilisation des termes 'français de France' et 'français parisien' dans le contexte de la problématique autour de la norme de prononciation dans la francophonie, je renvoie le lecteur au commentaire fait dans l'introduction de ce mémoire (cf. note de bas de page 1)

diastématiquement selon sa prononciation. Les locuteurs modèles de cette conception de la norme sont des locuteurs (1) qui viennent d'une région de la *langue d'oïl*, c'est-à-dire (plus ou moins) d'une région du Nord de la France, (2) qui vivent à Paris, mais (3) qui ne sont pas des Parisiens de naissance. Cette thèse est confirmée par une étude perceptive d'Armstrong/Boughton (1997) (cf. également Boughton 2006) qui font remarquer un nivellement des différences de prononciation au sein des grandes villes du nord de la France.<sup>30</sup> Cependant, même cet accent semble être marqué diatopiquement dans les représentations des locuteurs, car pour des locuteurs extérieurs à cette région linguistique, il est justement identifié en tant qu'accent du nord de la France (cf. Pustka 2008).

En faisant le résumé de l'état l'art actuel, il semble donc inévitable de constater que la recherche n'a jusqu'à aujourd'hui pas obtenu de résultats univoques et satisfaisants. La norme de prononciation du français doit donc être considérée – comme le soulignent Morin (2000), Laks (2002) et Pustka (2008) – comme une norme plus ou moins artificielle, ce que sous-entend le terme de *français de référence* proposé par Morin (2000) et Martel (2001) et pouvant – à l'extrême – être résumé de la façon suivante :

'Gutes Französisch' wird so im Extremfall zu einer Sprache ohne Sprecher, einer Sprache, die niemand spricht. (Fischer 1988 : 164)

Ce 'bon français' fait donc référence – comme le souligne Pustka (2008 : 219) – à une norme artificielle se trouvant dans les manuels et dictionnaires de prononciation mais n'ayant aucun équivalent concret dans la langue parlée. Par ailleurs, elle sert de solution provisoire dans l'enseignement du français langue étrangère (FLE) et rend constamment obligatoire une redéfinition prenant en compte les résultats actuels de la recherche (cf. Pustka 2011 : 15) :

Am sinnvollsten ist es wohl, das Normfranzösische als ein Kunstgebilde zu verstehen, das als Notlösung für den Fremdsprachenunterricht dient [...]. Insofern muss jedes neue Lehrbuch auf der Basis seiner Vorgänger und der zwischenzeitlichen Forschung die Norm neu definieren. Die in

---

<sup>30</sup> Étant donné sa méthode, la pertinence de cette étude doit être mise en évidence. En effet, comme le remarque Pustka (2014), les chercheurs ont étudié la perception de la différence entre la prononciation de Rennes, au nord-ouest de la France, et celle de Nancy, au nord-est de la France, 700 kilomètres séparant ainsi les deux villes, et ce, sans trouver de différences considérables. Par ailleurs, les catégories de réponses du questionnaire sont à souligner, celles-ci étant, en effet, libres, ce qui évite une distorsion des résultats due à des réponses prédéterminées. Un point critiquable est cependant, selon Pustka (2014), le fait que les chercheurs transfèrent l'opposition très répandue dans le monde anglo-saxon entre les *classes ouvrières* (*working class*) et les *classes moyennes* (*middle class*) sur la réalité française, malgré le fait que ce concept n'est pas approprié pour décrire les structures sociales de France. (cf. Pustka 2014 : 34-39).

diesem Buch präsentierte Norm stellt also keineswegs die 'beste' Aussprache dar [...] sie ist lediglich eine Hilfestellung [...]. (Pustka 2011 : 15)

Du point de vue de la perception, la norme de prononciation a cependant bien une réalité dans la conscience linguistique des locuteurs francophones. En effet, une étude récente de Detey/Le Gac (2008) se basant sur deux tests perceptifs auprès de 58 auditeurs et utilisant des stimuli du projet de *Phonologie du français contemporain (PFC)* (mots isolés, texte lu à haute voix et conversation libre, cf. Durand/Laks/Lyche 2003) a pu tester et découvrir qu'il existe bien une représentation concrète de la prononciation standard dans la conscience linguistique des auditeurs de langue première française, les locuteurs ayant objectivement un accent ayant été évalués par les auditeurs comme se rapprochant moins du standard de prononciation que les locuteurs présentant une prononciation objectivement plus proche du français standard.<sup>31</sup>

En résumant les réflexions faites dans ce chapitre, on peut donc observer une évolution au niveau (1) de l'*autorité* de la norme de prononciation ainsi que (2) des *personnes décidant de cette autorité*. En effet, pendant longtemps, la norme a été considérée comme devant venir de l'usage linguistique du groupe social dominant (cf. Morin 2000 : 92), c'est-à-dire – en d'autres termes – des *élites* de la communauté linguistique en question et se basait d'une certaine manière sur les intuitions des linguistes (cf. Morin 2000, Laks 2002). Depuis quelques années cependant, une nouvelle tendance plus *descriptive* s'appuyant sur des corpus et des études perceptives – comme par exemple l'étude de Detey/Le Gac (2008) venant d'être présentée – semble se distinguer. Cette nouvelle manière de procéder dans la définition de la norme de prononciation se basant sur une *majorité des locuteurs*, il semble approprié de la qualifier d'*émique*<sup>32</sup> ou – comme le propose Pustka (2014) – de *démocratique*. Ces réflexions ouvrent également la nouvelle perspective d'une recommandation d'une *norme prescriptive* sur la base d'une *norme descriptive* se basant elle-même sur les *attitudes (perceptives)*, les *représentations*

---

<sup>31</sup> Cette étude comporte, cependant, deux points critiques qu'il est important de mentionner (cf. Pustka 2014 : 32). D'une part, les locuteurs de l'étude sont les auteurs en personne (!), ces derniers estimant que selon leurs caractéristiques sociodémographiques, ils représentent de bons candidats pour la norme – le premier étant né à Paris et vivant depuis 5 ans en Normandie et le deuxième venant du sud de la France, ayant vécu également à Paris et vivant depuis deux ans en Normandie. D'autre part, le choix des auditeurs semble également problématique, ces derniers ayant été choisis selon des critères de praticabilité (il s'agit de personnes provenant des réseaux de connaissance des auteurs) (problème qualitatif) et n'étant qu'au nombre de 58, dont 11 auditeurs venant de Paris, 17 d'une autre région septentrionale, huit de la Provence et six d'un autre dialecte d'oc (problème quantitatif) (cf. Pustka 2014 : 32-33).

<sup>32</sup> Les termes *émique* et *étique* sont abordés au chapitre sur les données perceptives (cf. 4.2).

(*perceptives*) des locuteurs ainsi que sur les données de *production* récoltées dans des corpus (cf. Pustka 2014).<sup>33</sup>

Comme évoqué dans l'introduction (cf. 1), cette *norme émique* devrait, en outre, être, d'une part, 'neutre' au niveau des *représentations perceptives* et, d'autre part, 'la mieux évaluée' au niveau des *attitudes perceptives* (cf. Pustka 2014). Il est important de souligner qu'il ne s'agit pas de la même utilisation du terme de 'neutralité' que le font Martinet/Walter (1973), ceux-ci ne délimitant pas explicitement ce terme. En effet, Martinet/Walter (1973) font – inconsciemment – référence à la neutralité dans les *représentations (perceptives)* des auditeurs, ce terme étant donc chez eux aussi – implicitement – un phénomène perceptif. Par ailleurs, ils semblent – bien qu'ils ne le définissent pas clairement – faire référence aux *hétéro-représentations*, cette 'neutralité' devant – ils le sous-entendent – être observable 'de l'extérieur' de la communauté linguistique en question. Une norme *émique* telle que décrite plus haut devrait cependant être perceptivement 'neutre' du point de vue intérieur à la communauté linguistique, c'est-à-dire de manière *auto-représentative*. Cette neutralité diatopique est donc à comprendre comme l'absence de marquage diatopique 'dans les oreilles' des locuteurs de la communauté linguistique en question.

Par ailleurs, ce terme de 'neutralité' dans les représentations perceptives des locuteurs doit absolument être différencié du terme d' 'évaluation' au niveau des *attitudes perceptives*. En effet, une telle norme *émique* présuppose également les meilleures évaluations parmi les candidats à la norme (comme le propose Pustka 2014 : 10), et ce de la perspective intérieure à la communauté linguistique touchée, c'est-à-dire de la perspective *auto-évaluative*. Ces réflexions peuvent être schématisées comme suit :

Norme émique (de prononciation)	
Représentations perceptives	Attitudes perceptives
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traits <i>neutres</i></li> <li>• Perspective <i>auto-représentative</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traits <i>les mieux évalués</i></li> <li>• Perspective <i>auto-évaluative</i></li> </ul>

Fig. 6 : La norme émique (de prononciation) dans les représentations et attitudes perceptives des locuteurs [en référence à Pustka (2014 : 10)]

<sup>33</sup> Le cadre théorique de la *linguistique perceptive des variétés*, y compris les *représentations (perceptives)* et les *attitudes (perceptives)* seront abordés au chapitre 4.

Finalement, dans le but de clarifier la réelle portée d'une norme de prononciation dans une perspective pratique, je tiens à souligner que – malgré le fait que certains linguistes évoqueront, de façon libérale, que les communautés linguistiques pourraient se passer d'une norme de prononciation, cette affirmation semble erronée à deux niveaux. Premièrement, au niveau des ouvrages normatifs, le dictionnaire de prononciation semble avoir son importance, étant donné que – sur le modèle du dictionnaire lexical – il relate les prononciations de l'usage linguistique d'une communauté linguistique donnée, et ce, non pas forcément, comme c'était le cas dans les ouvrages de référence publiés jusqu'à présent, de manière prescriptive (*cf.* entre autres Martinon 1913, Fouché <sup>2</sup>1959, Warnant 1962, Martinet/Walter 1973), mais également – et surtout – de manière descriptive, c'est-à-dire en se référant à la norme émique présentée ci-dessus. Par ailleurs, une telle norme semble nécessaire – comme mentionné plus haut dans la citation de Pustka (2011 : 15) – dans l'enseignement aussi bien du français langue première (L1) (manuels scolaires) que du français langue étrangère (FLE).

### **3.3 La norme de prononciation au Québec**

Après avoir abordé la problématique de la norme de prononciation du français de façon générale et afin de permettre une approche de la question de la norme de prononciation au Québec, il sera, ci-dessous, nécessaire d'aborder le débat plus général autour d'une éventuelle codification du français québécois ayant lieu depuis les années 1960 au sein du domaine de la linguistique du français, mais aussi dans les médias québécois.

#### **3.3.1 La controverse autour de la norme du français québécois**

L'étude de ce mémoire s'inscrit, en effet, dans le cadre de la controverse autour de la norme et de la codification du français québécois régnant actuellement dans le domaine de la sociolinguistique. Cette controverse oppose, d'un côté, ceux que Pöll (2008) nomme les **aménagistes**, c'est-à-dire les partisans à une codification du français québécois (entre autres Lockerbie 2003, Martel 2001, Poirier 1998) et, de l'autre côté, les **conservateurs**, partisans d'un 'français international' (ayant pour objectif d'assurer l'intercompréhension au sein de la francophonie) et donc opposants à cette codification (*cf.* entre autres Barbaud 1998).

Historiquement, ce débat a débuté durant la *Révolution tranquille* des années 1960. En effet, après avoir pris – avec succès – des mesures importantes<sup>34</sup> afin d’assurer et de stabiliser politiquement le statut du français en réaction à l’avancée rapide du statut de l’anglais dans la vie publique (cf. les lois 63, 22 et 101 du Gouvernement québécois et la loi sur les langues officielles du Gouvernement canadien<sup>35</sup>), les questions d’aménagement linguistique au Québec se sont tournées sur un autre projet, celui de la codification d’une norme propre au Québec, c’est-à-dire d’un ‘français québécois standard’ (cf. Neumann-Holzschuh 1995 : 202). Selon le *Conseil de la langue française (CLF)* du Québec, la norme visée est la suivante :

[...] la variété de français socialement valorisée que la majorité des Québécois francophones tendent à utiliser dans les situations de communication formelle (CLF 1990 : 31).

Il est important – comme évoqué plus haut (cf. 2.4) – de souligner que, la morphologie et la syntaxe du québécois standard ne différant pas significativement du français de France, le projet de codification concerne principalement le **lexique** et la **prononciation** (cf. Pöll 2008, Neumann-Holzschuh 1995).

Au niveau contextuel, il semble, selon Neumann-Holzschuh (1995), que le débat autour de la codification du français québécois puisse être expliqué, premièrement, par l’opposition qui existe entre la vision normative traditionnelle que l’ensemble de la francophonie a de sa langue et l’émancipation de l’influence linguistique centraliste de la France à laquelle aspire la communauté linguistique du Québec et, deuxièmement, par le

---

<sup>34</sup> C’est durant les années de la *Révolution tranquille* que l’avenir du français québécois va être assuré au niveau politique (cf. Plourde/Duval/Georgeault 2003 : 27). Premièrement, en 1969, la loi 63 fait la promotion de la langue française au Québec en rendant obligatoire l’enseignement du français, langue d’usage, dans le réseau scolaire. Deuxièmement, en 1974, la loi sur la langue officielle (loi 22) impose l’usage du français dans l’affichage public et oblige les entreprises voulant traiter avec l’État à appliquer des programmes de francisation. Finalement, la célèbre *Charte de la langue française*, plus communément appelée loi 101, impose non seulement le français comme langue officielle de l’administration, des cours de justice ainsi que du commerce et de l’enseignement, mais rend également le français obligatoire pour les immigrants (cf. Plourde/Duval/Georgeault 2003 : 27-30). Au niveau fédéral, le bilinguisme institutionnel va être favorisé à travers la création de la Commission royale d’enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en 1963, dont les rapports vont pousser le gouvernement canadien à adopter la loi sur les langues officielles en 1969 (cf. Plourde/Duval/Georgeault 2003 : 30). Ainsi, aussi bien au niveau provincial à travers la concrétisation politique de l’esprit de l’unilinguisme français au Québec, qu’au niveau fédéral à travers la reconnaissance officielle du français – à côté de l’anglais – comme langue officielle du Canada, concrétisant d’une certaine façon l’esprit de bilinguisme de l’État fédéral canadien, le français a finalement acquis un statut de langue officielle assurant définitivement son avenir et sa survie dans la province de Québec. (cf. Remysen 2003 : 28-35).

<sup>35</sup> En ce qui concerne la chronologie de la législation linguistique au Québec (incluant les lois 63, 22 et 101), je renvoie le lecteur au site officiel de l’*Office québécois de la langue française* (cf. <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/>, 06.06.2014). L’intégralité de la loi sur les langues officielles peut être consultée sur le site officiel du *Commissariat aux langues officielles du Gouvernement canadien* (cf. <http://www.ocol-clo.gc.ca/>, 06.06.2014).

phénomène de l'insécurité linguistique encore particulièrement présente au sein de la communauté linguistique québécoise.

Au niveau de l'**argumentation**, les conservateurs s'opposent au projet de codification, car ils sont d'avis (1) que la norme qui oriente le comportement linguistique des Québécois dans les contextes de communication formelle reste celle du français de France (ou du français parisien pour la prononciation) (*cf.* Pöll 2008) et (2) que le projet ne serait pas adapté aux besoins communicationnels du Québec, car la divergence linguistique (sur les plans lexical et syntaxique) qui existe entre le français québécois et celle employée par les élites du Québec dans les situations de communication formelle serait de telle envergure que si la syntaxe et le lexique du français québécois était ouvertement déclarée par les aménagistes comme faisant partie de la norme québécoise de la langue française, elle ne ferait pas consensus au Québec (*cf.* Barbaud 1998). Par ailleurs, le projet de codification du français québécois représenterait une utopie promue par les nationalistes québécois, qui utiliseraient la diglossie existant au Québec entre la langue parlée et la langue écrite au besoin de la communauté québécoise afin de créer un rapport de force vis-à-vis d'autres communautés ressenties comme linguistiquement et politiquement menaçantes, c'est-à-dire les communautés linguistiques anglo-canadienne et parisienne (*cf.* Barbaud 1998, Pöll 2008).

Il me semble important de souligner que l'argumentation proposée par Barbaud (1998) pose plusieurs problèmes majeurs. En effet, il semble pertinent de se poser la question pourquoi ce dernier fait une différenciation entre, d'une part, le français des élites québécoises (qu'il assimile donc intégralement au français de France) et, d'autre part, le français québécois. Il semblerait, en effet, plus approprié de parler de français québécois dans les deux cas, la différenciation étant de nature diastratique. Le français québécois a, en effet, plusieurs registres de langue, ce que de nombreux locuteurs et linguistes – comme cette argumentation pourra le confirmer – ne réalisent pas encore. Or, il ne s'agit non pas d'un projet de codification du français québécois populaire (plus communément appelé *joual* selon la prononciation populaire du substantif *cheval*), mais d'un français québécois utilisé dans les situations de communication formelle (*cf.* CLF 1990 : 31), une constatation confirmée également Neumann-Holzschuh (1995).

Les aménagistes, pour leur part, sont d'avis (1) que le français québécois possède des caractéristiques linguistiques spécifiques qui demandent à être prises en considération dans la définition de la norme du Québec, car, selon eux, les normes définissant le 'bon usage' ne pourraient être définies que par le groupe linguistique au sein duquel elles

doivent s'appliquer. Par ailleurs, selon les aménagistes, un tel projet pourrait (2) avoir un effet positif de diminution de l'insécurité linguistique au sein de la communauté linguistique québécoise. En outre, il s'agirait (3) d'un processus des plus normaux étant donné que cette constellation est similaire à celles d'autres langues pluricentriques s'étant engagées dans une voie semblable, comme l'espagnol ou l'anglais (cf. Lockerbie 2003, Martel 2001, Poirier 1998, Pöll 2008).

Étant donné ce bref état actuel du débat autour de la norme du français québécois, un constat primordial s'impose. En effet, comme le constate Pöll (2008), les arguments aussi bien 'aménagistes' que 'conservateurs' se basent principalement sur une comparaison structurelle du *français de France* (ou du *français parisien* lorsqu'il s'agit du domaine de la prononciation) et du *français québécois* visant à justifier la nécessité ou le caractère néfaste du projet de codification du français québécois. Cette façon de procéder semble problématique, car elle ne prend pas en compte l'aspect des représentations et des attitudes (perceptives) des locuteurs, ce que Pöll (2008) confirme en affirmant que l'objectif d'un tel projet devrait être de

[...] savoir si les sujets parlants revendiquent une norme endogène et non pas si cette norme endogène diffère de manière substantielle ou non de la norme traditionnelle (Pöll 2008 : 103)

Fort est donc de constater que – dans le même ordre d'idées – l'opposition des perspectives *émique* et *étique* (cf. Postlep 2010 : 61-62 se basant sur les travaux de Pike <sup>2</sup>1967) n'est pas prise en compte dans le cadre de ce débat. Les travaux publiés jusqu'à aujourd'hui ne prennent, en effet, que la perspective *étique* (la perspective extérieure au système) en compte, alors qu'une comparaison de cette dernière avec la perspective *émique* (la perspective intérieure – celle du locuteur), est tout particulièrement pertinente dans le cadre de projets d'interventions linguistiques comme celui-ci :

[...] even when there is considerable contrast between scientific and folk information and when some scientists may find little of value in the folk facts, those who labor in applied fields will want to know what nonspecialists believe if they plan to intervene successfully. (Preston 1999 : xxiv, cité d'après Postlep 2010 : 62)

Or, cette perspective *émique* peut et devrait justement être étudiée par le biais des représentations et attitudes (perceptives) des locuteurs évoquées plus haut, ce que confirme Maurais (1999) pour le cas précis du débat autour de la qualité de la langue au Québec :

Mais dans une société comme le Québec, la question de la qualité de la langue est posée quotidiennement par tous les acteurs sociaux. Si les linguistes devaient se taire sur un sujet qui, pour le commun des mortels, relève de leur discipline, ce serait de montrer qu'ils acceptent que *les opinions, les jugements de valeur, les impressions et les préjugés de tout un chacun s'imposent dans*

*la discussion et admettre implicitement qu'ils valent mieux que les opinions en principe éclairées des spécialistes.* Il est donc légitime, dans les circonstances d'essayer de montrer ce que peut apporter la linguistique à cette distinction, même si l'on doit admettre d'entrée de jeu que la question de la qualité de la langue relève plus de la sociologie (ou, à la rigueur, de la sociolinguistique) que de la linguistique proprement dite. (Maurais 1999 : 57, cité d'après Reinke 2004, mise en relief M.C.)

Ce sont précisément ces représentations et attitudes perceptives que l'étude sur laquelle se base ce mémoire se propose d'analyser. Dans le cadre de la controverse, cependant, il resterait encore à présenter les modèles de *norme de prononciation* qui ont été proposées depuis le début du débat dans les années 1960, ce à quoi je procéderai dans le chapitre qui suit.

### **3.3.2 Les modèles de norme de prononciation au Québec**

#### **3.3.2.1 Le 'français international'**

Concernant cette *norme de prononciation* en particulier, deux modèles peuvent être distingués entre les années 1960 et aujourd'hui. Le premier est un modèle de nature prescriptive préconisé en 1965 par l'*Office de la langue française* du Québec (OLF), soutenant le 'français international' (au niveau de la prononciation, mais également aux niveaux morphologique et syntaxique) présenté plus haut et visant à assurer l'intercompréhension au sein de la francophonie :

[...] il n'existe qu'une langue française, ce qu'on appelle aujourd'hui le 'français universel' ou international. En dépit de différences d'ordre secondaire ou de particularités régionales, le français parlé quotidiennement à Liège, à Paris, à Lausanne, à Dakar et à Beyrouth est fondamentalement le même. (Larose 2004 : 68)

Alors qu'aux niveaux syntaxique et morphologique, l'*Office de la langue française* (OLF) prescrit clairement que « l'usage doit s'aligner sur le français international, tout en faisant place à l'expression des réalités spécifiquement nord-américaines » (OLF 1965 : 6), au niveau de la phonétique « [...] la marge de variation doit être minime et ne tenir compte que de très légères différences d'accent qui s'expliquent par des raisons d'ordre orthographique » (OLF 1965 : 6).

Il semble donc clair que le 'français universel' (ou encore 'français international') évoqué dans cette citation correspond – en utilisant les termes définis dans l'introduction de ce mémoire (*cf.* note de bas de page 1) – non seulement très largement au *français parisien* en ce qui concerne les traits phonologiques, mais également au *français de France* aux niveaux lexicale et syntaxique (*cf.* Bigot/Papen 2013 : 116-117), ce qui renvoie au modèle des linguistes conservateurs présenté ci-dessus.

### 3.3.2.2 Les locuteurs-modèles de *Radio-Canada*

Le deuxième modèle de prononciation – en apparence de nature plus descriptif – a pour objectif de se baser sur la prononciation des présentateurs francophones (c'est-à-dire les *locuteurs-modèles*) des nouvelles de la chaîne de radio canadienne nationale nommée *Radio-Canada*<sup>36</sup> et fait l'objet d'un très large consensus depuis une trentaine d'années (cf. Bigot/Papen 2013 : 117-118, Reinke 2004 : 14).

Ainsi, bien que Reinke (2004) affirme que jusqu'ici il n'existe encore aucune enquête n'ayant étudié clairement la manière dont l'usage linguistique publique influence l'usage linguistique des locuteurs de la communauté linguistique correspondante, de nombreuses études certifient « [...] qu'il existe un modèle de la norme orale, que ce modèle est reconnu, qu'il est décrit et qu'il est accepté officiellement » (Bigot/Papen 2013 : 117; cf. également Corbeil 2007, Gendron 1990, Martel 2001, Reinke 2004).

Cette constatation a été, par ailleurs, confirmée dans une enquête de Bouchard/Maurais (2001 : 112) sur la norme dans les médias montrant que pour une grande majorité des locuteurs québécois francophones (71%), le modèle de prononciation de référence est celui des présentateurs des nouvelles de *Radio-Canada*. Ce modèle semble, en outre, être même accepté dans le domaine didactique de l'enseignement du français langue étrangère, étant donné que, selon Cajole/Laganière/Martel (1995 : 13), l'*Association québécoise des professeures et professeurs de français* l'a également adopté.

Cependant, malgré cet objectif de nature descriptive du *modèle radiocanadien* et comme le soulignent Bigot/Papen (2013 : 118), la *Société Radio-Canada (SRC)* définit somme toute également la norme de prononciation à *Radio-Canada* dans le respect du 'français international' (Bigot/Papen 2013 : 116-117). En effet, en 1990 elle définit cette prononciation comme suivant le « modèle phonétique du français actuel, précisé notamment dans le 'Dictionnaire de la Prononciation française' dans sa norme actuelle de Léon Warnant » (Dubuc, 1990 : 145), un dictionnaire axé sur le modèle traditionnel du *bon usage* parisien préconisé par Fouché (<sup>2</sup>1959) (cf. 3.2), comme le confirme la citation suivante tirée de première édition de ce dictionnaire :

Nous voulons [...] présenter dans notre dictionnaire la prononciation, dans les registres de langue soutenu et courant (*sic!*), de la grande majorité des individus vivant à Paris et dans la région parisienne largement entendue, qui font partie des milieux intellectuels et cultivés et qui

---

<sup>36</sup> Une fonction similaire peut être attribuée aux modèles de la *Tagesschau* en Allemagne, de la *British Broadcasting Corporation (BBC)* en Angleterre ou encore de l'*accento RAI (Rai Radiotelevisione Italiana)* en Italie (cf. Pöll 2005).

appartiennent à une génération d'adultes. Cette prononciation, nous la considérons comme celle du bon usage ou, mieux, des bons usages, c'est-à-dire de la norme. (Warnant 1962 : XXII)

Il semble, par ailleurs, important de souligner qu'en plus du caractère qu'il semble pertinent de qualifier d'*arbitraire* des critères choisis pour proposer une norme de prononciation prescriptive, la méthode utilisée par Warnant (1962) pour la sélection de ce qu'il nomme le 'bon usage' n'a rien en commun avec la méthodologie systématique actuelle de la linguistique basée sur des corpus et sur la perception. Elle se base, en effet, sur la combinaison d'intuitions personnelles, d'observations ni systématiques et ni décrites ainsi que sur les dictionnaires de prononciation précédents – comme, par exemple, celui de Fouché (1959) – qui eux-mêmes reposent sur ces mêmes critères *arbitraires*, ce que confirme la citation suivante :

Cet ouvrage est fondé non seulement sur notre connaissance personnelle de la phonétique française, mais aussi sur une observation attentive du parler des Parisiens cultivés. (Warnant 1968 : VIII)

Par la suite, malgré la volonté – du moins en apparence – de s'éloigner du modèle de Warnant (1962, 1968), le français parisien continuera à représenter l'exemple à suivre. En effet, en 2004, la *Société Radio-Canada (SRC)* rectifie quelque peu ses recommandations en matière de prononciation en affirmant que « [I]es prononciations utilisées à la Radio et la Télévision française de Radio-Canada doivent se rapprocher le plus possible des prononciations en usage dans le reste de la francophonie » (*SRC* 2004 : 1, cité d'après Bigot/Papen 2013 : 118), des propos qui en définitive s'inscrivent également dans le modèle du 'français international'.

Or, plusieurs études (*cf.* Cox 1998, Reinke 2004, Bigot/Papen 2013, Ostiguy/Tousignant 2008) ont pu montrer que l'usage linguistique réel des présentateurs de Radio-Canada qui, eux-mêmes, sont des locuteurs-modèles, se distingue cependant nettement du modèle préconisé par la *Société Radio-Canada (SRC)*. En effet, selon ces trois études ayant analysé les locuteurs-modèles de *Radio-Canada* au niveau segmental, il est possible de distinguer (1) cinq traits phonétiques-phonologiques faisant partie de la norme du français québécois, (2) quatre autres traits phonétiques-phonologiques faisant *potentiellement* partie de cette norme (le statut de ces traits n'ayant pas encore été – faute d'études exhaustives – bien définis), alors que (3) les diphtongaisons sont unanimement considérées comme fortement marquées (dans les représentations des locuteurs) aux niveaux diastratique et diaphasique :

<b>Traits segmentaux phonétiques-phonologiques du français québécois</b>		<b>Exemples</b>
<b>Traits phonétiques-phonologiques faisant partie de la norme de prononciation</b>		
Affrication de /t/ et /d/		<i>tu dis</i> [t <sup>s</sup> yd <sup>z</sup> i]
Opposition /a/ vs /ɑ/		<i>patte</i> [pat] vs <i>pâte</i> [pa:t]
Réalisation de <-oi> comme [wa] ou [wɑ] (incertitude), mais pas comme [we], [wɛ] ou [wɔ]		<i>choix</i> [ʃwa] ou [ʃwɑ]
Opposition quantitative /ɛ/ vs /ɛː/		<i>renne</i> [ɛ] vs <i>reine</i> [ɛː]
Maintien des quatre voyelles nasales		<i>lin</i> /ɛ̃/ vs <i>lent</i> /ɑ̃/ vs <i>long</i> /ɔ̃/ vs <i>l'un</i> /œ̃/
<b>Traits phonétiques-phonologiques faisant potentiellement partie de la norme de prononciation<sup>37</sup></b>		
Réalisation phonétique de /ɛ̃/ et /ɑ̃/ comme [ɛ̃] et [ɑ̃]		<i>vin</i> [vɛ̃] ou [vɑ̃] / <i>temps</i> [tɑ̃] ou [tã]
Dévoisement (et effacement) des voyelles /i, y, u/ (à l'intérieur des mots)		<i>université</i> [ynivɛrs:te] vs [ynivɛrsite]
Ouverture et le relâchement des voyelles /i, y, u/		<i>vite</i> [vit], <i>rude</i> [ʁyd], <i>boule</i> [bɔl]
Réalisation phonétique de /R/ comme [r] ou [ʁ]		<i>période</i> [r] vs [ʁ]
<b>Traits phonétiques-phonologiques marqués sur le plan diastratique/diaphasique</b>		
Diphthongaisons		<i>neige</i> [nejʒ]

Fig. 7 : Traits segmentaux phonétiques-phonologiques du français québécois [en référence à Cox 1998, Reinke 2004, Bigot/Papen 2013, Pöll 2005]

C'est donc précisément sur ce concept de *locuteurs-modèles* et sur ces traits phonétiques-phonologiques faisant potentiellement partie de la norme de prononciation du français québécois que se base l'enquête sur laquelle repose ce mémoire, une enquête dont les objectifs doivent maintenant être fixés précisément, ce que je ferai dans le chapitre qui suit.

### 3.4 Objectifs de l'étude

La présentation de la problématique autour de la question de la norme au Québec a laissé apparaître plusieurs **désidérata** de la recherche actuelle qui nécessiteraient d'être étudiés :

- Premièrement, les stratégies argumentatives utilisées dans le cadre du débat autour de la codification du français québécois de façon générale me semblent problématiques (*cf.* 3.3.1). En effet, selon les diverses études présentées et les propos de Pöll (2008), les 'aménagistes' et 'conservateurs' se basent dans leur argumentation principalement sur une comparaison purement structurelle du

<sup>37</sup> Il faut souligner que phonétiquement, le *dévoisement*, l'*ouverture* et le *relâchement des voyelles* correspondent au même phénomène : celui de l'*affaiblissement*.

français de France (ou français parisien concernant la prononciation) et du français québécois afin de justifier la nécessité ou le caractère néfaste du projet de codification du français québécois.

- Ceci mène également à l'observation que la perspective émique du débat n'est pas prise en compte, alors que cette dernière semble, selon Postlep (2010) et Preston (1999), particulièrement pertinente dans le cadre d'un projet de codification comme celui-ci. Or, la perspective émique peut justement être étudiée par le biais des représentations et attitudes perceptives des locuteurs québécois.
- Finalement, il ne semble exister encore aucune enquête ayant étudié les attitudes et les représentations (perceptives) des Québécois face à la *norme de prononciation* du français québécois, les travaux publiés jusqu'ici s'étant concentrés sur la norme dans son ensemble sans étudier la prononciation en particulier.

Ainsi, inscrite dans le cadre de la controverse autour de la codification du français québécois, l'étude présentée ci-dessous se concentrera sur une analyse des attitudes et représentations perceptives des Québécois face à la norme de prononciation, avec les objectifs (1) de combler ces lacunes de la recherche actuelle, mais également (2) de proposer une **norme prescriptive** de prononciation sur la **base descriptive** des attitudes et représentations perceptives des locuteurs du français québécois, afin de « [...] déboucher sur un contenu d'enseignement qui reflète la norme québécoise en matière de prononciation » (Ostiguy/Tousignant 2008 : 13). En reprenant les termes utilisés au chapitre 2.1, l'étude s'inscrit donc dans les catégories utilisées par Haugen (1983) de la *sélection* d'une norme de prononciation (c'est-à-dire des traits qui feront partie de cette norme), de la *codification* d'une norme d'usage implicite en une norme prescriptive explicite ainsi que de l'*implantation* de cette norme au sein de la communauté linguistique (école, médias, etc.).

L'application des résultats d'une telle étude pourrait ainsi aider à réduire l'insécurité linguistique due à la pression de la norme traditionnelle, en respectant l'usage linguistique perceptivement 'neutre' (dans les *représentations perceptives* des locuteurs) du Québec (cf. Bigot/Papen 2013, Ostiguy/Tousignant 2008, Reinke 2004, Cox 1998), le français parisien n'étant, en effet, pas 'neutre', mais bien marqué diatopiquement (dans les représentations des locuteurs) comme 'français septentrional' (cf. Pustka 2008). Cette 'neutralité' de l'usage linguistique ne peut se trouver que dans la réalité de l'usage linguistique, comme le fait remarquer Reinke (2004) :

Eine Kodifizierung, die ihrer Funktion gerecht werden will, den Sprachgebrauch auf der Ebene der Standardausssprache normierend zu gelten und die sprachliche Unsicherheit abzubauen, muß auf der Sprechrealität beruhen. (Reinke 2004 : 22)

Or, le modèle de prononciation des *locuteurs-modèles* de *Radio-Canada* faisant l'unanimité au sein de la recherche sur la norme de prononciation du français québécois, l'étude empirique présentée ci-dessous (*cf.* 5 et 6) se basera ainsi précisément sur ce concept. Cependant, étant donné le clivage considérable mentionné plus haut entre (1) l'objectif de nature descriptive du modèle et (2) les recommandations plus prescriptives proposées par la *Société Radio-Canada (SRC)*, seule la perspective descriptive de ce modèle sera observée. En effet, l'étude présentée ci-dessous se basera sur les traits segmentaux phonétiques-phonologiques de la norme français québécois repris des travaux de Cox 1998, Reinke 2004, Bigot/Papen 2013 et Ostiguy/Tousignant 2008 (*cf.* fig. 7), et ce, dans le but de respecter au mieux la *prononciation réelle* des locuteurs-modèles.

Ainsi, c'est précisément sur la base de quatre stimuli de locuteurs-modèles et dans le cadre théorique de la *linguistique perceptive des variétés* que seront étudiées les attitudes et les représentations perceptives des locuteurs (et – dans le cadre de cette étude – les auditeurs) québécois face à la norme de prononciation traditionnelle ainsi qu'à la prononciation de leur propre variété de français. C'est la raison pour laquelle ce cadre théorique sera maintenant présenté.

#### **4. Cadre théorique : la linguistique perceptive des variétés**

Comme évoqué ci-dessus, la controverse autour de la codification du français québécois s'est, jusqu'ici, exclusivement concentrée sur une comparaison structurelle des systèmes linguistiques du français standard traditionnel et du français québécois, ignorant ainsi les études sur les attitudes et les représentations perceptives des locuteurs, c'est-à-dire, en d'autres termes, la perspective émique du débat.

Or, ces représentations et attitudes perceptives font partie intégrante de la *linguistique perceptive des variétés* (*perzeptive Varietätenlinguistik*), un terme remontant à Krefeld (2005), qui la définit comme étant « la modélisation et la combinaison de la variation observable, d'une part, avec sa perception par les locuteurs, d'autre part. » (Krefeld 2005 : 162, traduction M.C.). Le cadre théorique de cette sous-discipline linguistique a explicitement été défini il y a quelques années par Krefeld/Pustka (2010 : 9-28) et repose principalement (1) sur les fondements théoriques de la *linguistique des variétés* de tradition allemande (*cf.* Koch/Oesterreicher<sup>2</sup>2011), (2) sur la recherche sur les

*attitudes linguistiques* (cf. entre autres Lambert et al. 1960) et – principalement – (3) sur la *dialectologie perceptive* (*perceptual dialectology* ou *folk dialectology*, cf. Preston 1999, Preston 2002) qui a entre autres recours à la méthode du *mental mapping* (cf. Preston/Niedzielski 2000), une méthode ne pouvant – malgré son appellation – pas vraiment être qualifiée de *perceptive*, car elle n'étudie pas obligatoirement la perception au sens strict du terme (cf. Krefeld/Pustka 2010 : 9). L'article directeur de Krefeld/Pustka (2010) établit ainsi avec la linguistique perceptive des variétés un cadre théorique à cette approche 'perceptive' de la *perceptual dialectology*, en définissant clairement son objet de recherche ainsi que les définitions explicites de ses concepts-clés, dont principalement celui de la *perception*. Par ailleurs, la linguistique perceptive des variétés n'étudie pas seulement les variétés diatopiques comme le faisait la dialectologie perceptive, mais également les variétés d'autres dimensions ainsi que les liens entre elles (cf. Krefeld/Pustka 2010 : 9-10).

L'étude empirique de ce mémoire se basant sur ce cadre théorique, celui-ci, la terminologie qu'il utilise – principalement les termes de *perception*, de *représentations perceptives* et d'*attitudes perceptives* – (cf. 4.1), la différenciation centrale entre les perspectives émique et étique (cf. 4.2) ainsi que ses méthodes de recherche (cf. 4.3) seront présentées ci-dessous.

#### **4.1 Objets de recherche**

Le cadre théorique de la linguistique perceptive des variétés présenté ci-dessous se base sur un modèle théorique étudiant principalement la relation entre la *conscience linguistique* et la *parole* et définissant d'autres objets visant à permettre l'analyse de cette relation (cf. Krefeld/Pustka 2010, Pustka 2007/2008, Postlep 2010).

Les objets de recherche de cette sous-discipline sont, d'une part, les *réalisations linguistiques concrètes* observables pour le linguiste et se situant au niveau de *l'usage concret du langage* (*Sprechtätigkeit*) ainsi que, d'autre part, les *représentations* et les *attitudes perceptives* au niveau de la *conscience linguistique* (*Sprachwissen*) (cf. Pustka 2007/2008, extensions du modèle aux attitudes perceptives : cf. Postlep 2010 : 54-57).

Ces représentations linguistiques peuvent être, premièrement, d'ordre purement linguistique au sens strict du terme, ce que Chomsky (2000 : 83) sous-entendait déjà en mentionnant le terme de *grammaire de la langue* comme étant une *structure mentale* des locuteurs :

Wir können uns eine ideale homogene Sprachgemeinschaft vorstellen, in der es keine Stil- oder Dialektvariation gibt. Wir können weiter annehmen, dass die Sprachkenntnis dieser Sprachgemeinschaft im Geist jedes ihrer Mitglieder gleichförmig repräsentiert ist als ein Element in einem System kognitiver Strukturen. Wir wollen diese Repräsentation der Sprachkenntnis der idealen Sprecher-Hörer die Grammatik der Sprache nennen. Wir müssen sorgfältig die Grammatik, die als eine mentale Struktur betrachtet wird, von der Grammatik des Linguisten unterscheiden, die eine klar formulierte Theorie ist, mit der genau die Regeln und grammatischen Prinzipien im Geist des idealen Sprecher-Hörers ausgedrückt werden sollen. (Chomsky <sup>2</sup>2000, 83, cité d'après Postlep 2010 : 54-55)

Deuxièmement, les représentations linguistiques peuvent également être comprises comme étant des structures cognitives étant encrées dans une communauté linguistique et concernant les différentes variétés et normes que cette dernière parle ou connaît (cf. Postlep 2010 : 55), ce que Pustka (2007/2008) nomme les *représentations relatives à la et aux langue(s) et variétés (Sprach(en)- und varietätenbezogene Repräsentationen)*.

Le terme d'*attitudes linguistiques* (affectives) est, pour sa part, utilisé principalement en sociolinguistique, dans le cadre de la tradition nord-américaine de la *linguistique populaire (folk linguistics)*, cf. entre autres Preston/Niedzielski 2000) et se base initialement sur la recherche en psychologie sociale. Les recherches au sein de cette discipline (cf. Werlen 1984 : 156) ont pu montrer que les attitudes (entre autres linguistiques) d'un individu sont empreintes par leur appartenance à un groupe social, qui peut, lui-même être un groupe linguistique. La recherche en psychologie sociale suppose, par ailleurs, que les attitudes (sociales ou linguistiques) restent relativement stables et homogènes à l'intérieur d'un groupe défini et que ces groupes se définissent justement plus à travers ces attitudes (sociales ou linguistiques) concordantes qu'à travers d'autres facteurs, ce qui rend légitime la transposition de déclarations de différents individus d'un groupe à l'ensemble de ce groupe, une approche qui se retrouve couramment dans le cadre de la recherche sur les attitudes linguistiques et qui sera appliquée dans le cadre de l'étude présentée ci-dessous.

Appliquées dans le domaine de la linguistique, les attitudes (perceptives) jouent un rôle prépondérant concernant le statut des langues et des variétés (en particulier au sein de communautés linguistiques bilingues) (cf. Glück 2000 : 178), ce qui rend l'étude des variantes ou variétés prestigieuses ou stigmatisées particulièrement pertinente, l'objet d'étude principal de la recherche dans le domaine des attitudes (cf. Krefeld/Pustka 2010 : 15). Ces dernières devraient cependant, selon Krefeld/Pustka (2010), être plutôt caractérisées comme étant de nature *extralinguistique*, c'est-à-dire n'appartenant pas à la conscience linguistique cognitif des locuteurs au sens strict du terme, mais opérant –

notamment – dans le cadre de *l'audio-monitoring* décrit par Labov (1972), un phénomène ayant une influence certaine sur la variation et le changement de la première forme des représentations linguistiques définies ci-dessus (c'est-à-dire les *représentations linguistiques au sens strict du terme*).

Cependant, ce caractère *extralinguistique* des attitudes est controversé. En effet, Postlep (2010) définit – certes – ces dernières également comme étant les évaluations et sentiments affectifs face à la variation linguistique, au contraire des représentations linguistiques qui, elles, représentent une structuration cognitive de cette variation. Cependant, il affirme que la *composante conative* des attitudes (perceptives) *au sens large du terme* définie par Siebenhaar (2000 : 28)<sup>38</sup> permet de catégoriser les attitudes (perceptives) – tout comme les représentations linguistiques – dans la conscience linguistique, car – par ce biais – elles peuvent influencer la production linguistique (cf. Postlep 2010 : 55-56).

Par ailleurs, la différenciation faite entre la *conscience* et l'*évaluation* semble, selon Postlep (2010 : 56), problématique. L'évaluation d'une chose serait, en effet, difficilement dissociable de la conscience, car elle représenterait également un savoir et, plus précisément, un savoir sur certaines valeurs des locuteurs. Ainsi, aussi bien les représentations que les attitudes pourraient se référer à *la et aux langue(s) et variétés* et leur différenciation serait quelque peu problématique. Par ailleurs, ces deux domaines se conditionneraient l'un l'autre, ce qui permettrait – partiellement – une superposition de ces deux concepts :

[...] beide Komponenten [können] *sprachen- und varietätenbezogen* sein, wobei ihre Abgrenzung gegeneinander bisweilen problematisch ist. Einstellungen [...] und Repräsentationen [...] [bedingen sich] sogar gegenseitig, weshalb eine (wenn auch mit Sicherheit nicht gänzliche) Überlagerung beider Konzepte anzunehmen ist [...]. (Postlep 2010 : 56)

Pour les raisons évoquées par Postlep (2010) et présentées ici, je me baserai pour la suite de ce mémoire sur son concept des *attitudes (perceptives)* comme faisant partie de la *conscience linguistique*.

---

<sup>38</sup> « Die meisten Forschenden gehen davon aus, dass Einstellungen aus mehreren, meist drei, Komponenten bestehen. Die kognitive Komponente umfasst dabei das Wissen über den Gegenstand, die Gewohnheit einen Gegenstand in bestimmter Weise anzusehen bzw. die Überzeugungen und Meinungen, dass ein Gegenstand sich in einer bestimmten Weise verhält. Die affektive Komponente stellt das Zentrum jedes Einstellungsbegriffs dar [...], sie umfasst die emotionalen Werte und Gefühle, die dem Einstellungsobjekt entgegengebracht werden. Affekte sind daher wertende Urteile über einen Gegenstand. Die am uneinheitlichsten beurteilte konative Komponente bezeichnet die Verhaltensintention, welche jedoch nicht mit dem tatsächlichen Verhalten übereinstimmen muss. » (Siebenhaar 2000 : 28, cité d'après Postlep 2010 : 55)

Enfin, selon Krefeld/Pustka (2010 : 13-14), il est important de différencier les termes de *représentations* (et, selon les réflexions faites jusqu'ici, d'*attitudes linguistiques*), d'une part, et de la *perception*, d'autre part. En effet, les représentations linguistiques (cf. Krefeld/Pustka 2010) et les attitudes linguistiques (cf. Postlep 2010) représentent une partie de la conscience linguistique (*langue*)<sup>39</sup> et ne sont donc pas impérativement reliées à la production linguistique, car elles peuvent également être dues à des facteurs extralinguistiques. La perception, pour sa part, « appartient au domaine de la *parole* dans une situation de communication réelle » (Krefeld/Pustka 2010 : 14, traduction M.C.) et est donc liée directement à la production linguistique. Ainsi, les objets de la linguistique perceptive – en sens strict du terme – ne sont que les représentations (cf. Pustka 2007, Krefeld/Pustka 2010) et les attitudes linguistiques (Postlep 2010) se basant directement sur la perception des auditeurs, c'est-à-dire sur la perception de la production linguistique concrète d'autres locuteurs.<sup>40</sup>

Étant donné ces diverses réflexions, je tiens finalement à souligner que la dénomination des tests auxquels j'ai procédé dans cette étude comme étant des 'tests perceptifs' n'est pas aléatoire ni accidentelle, mais explicite, étant donné que j'y étudie, selon le modèle présenté ci-dessous (cf. fig. 8), les *attitudes* et les *représentations basées sur la perception*. Les dénominations (1) de *tests perceptifs*, (2) de *représentations perceptives* et (3) d'*attitudes perceptives* (dans le sens évoqué par Postlep 2010 : 56) sont donc bien *explicites* et seront, par conséquent, adoptées systématiquement dans l'ensemble de ce mémoire.

Enfin, les réflexions sur les objets de la *linguistique perceptive des variétés* faites ci-dessus peuvent être résumées à l'aide du diagramme proposé par Postlep (2010 : 57) qui,

<sup>39</sup> Il existe également des *représentations linguistiques relatives à la et aux langue(s) et variétés* étant *exclusivement motivées culturellement* et n'ayant pas de pendant aux niveaux de la production et de la perception (cf. Pustka 2008 : 215). Celles-ci doivent être étudiées avec prudence, car nombreux sont les cas dans lesquels ces représentations sont dues à ou ont été influencées par des facteurs extralinguistiques et/ou se réfèrent à un état désuet d'une variété/langue, alors que les représentations perceptives sont, pour leur part, toujours reliées directement à la perception concrète des auditeurs. Ainsi, les représentations *exclusivement motivées culturellement* devraient être évitées dans le domaine de la linguistique des variétés, car nombreuses sont celles qui se sont révélées comme étant fausses (cf. Pustka 2008 : 215).

<sup>40</sup> Pustka (2007) évoque le terme de *représentations perceptives* : « Von primärer Bedeutung für die Sprachwissenschaft ist eine Teilmenge der sprach(en)- und varietätenbezogenen Repräsentationen der Sprecher, nämlich die perzeptiven Repräsentationen [...]. Diese korrelieren mit den konkreten Wahrnehmungen sprachlicher Realisierungen » (Pustka 2007 : 215). Postlep (2010) complète cette définition en y ajoutant les *attitudes linguistiques basées sur la perception* que je nommerai dorénavant *attitudes perceptives* : « [...] die perzeptiven Repräsentationen und [...] die perzeptiven Einstellungen [können] als diejenigen definiert werden [...], die sich auf konkrete Realisierungen beziehen und somit eine Teilmenge des Gesamtwissens über die Variation darstellen. » (Postlep 2010 : 56, mises en relief dans l'original)

lui-même, élargit un diagramme de Pustka (2008 : 215) en y ajoutant les *attitudes* (*perceptives*). Ces dernières appartiennent, selon Postlep (2010) et comme évoqué plus haut, au domaine de la *conscience linguistique*, au contraire du modèle proposé par Krefeld/Pustka (2010 : 12) selon lequel les attitudes linguistiques sont fondamentalement de nature extralinguistique. Le modèle de Postlep (2010) servira ainsi, pour les raisons nommées dans ce sous-chapitre, de cadre théorique à l'étude présentée dans ce travail.

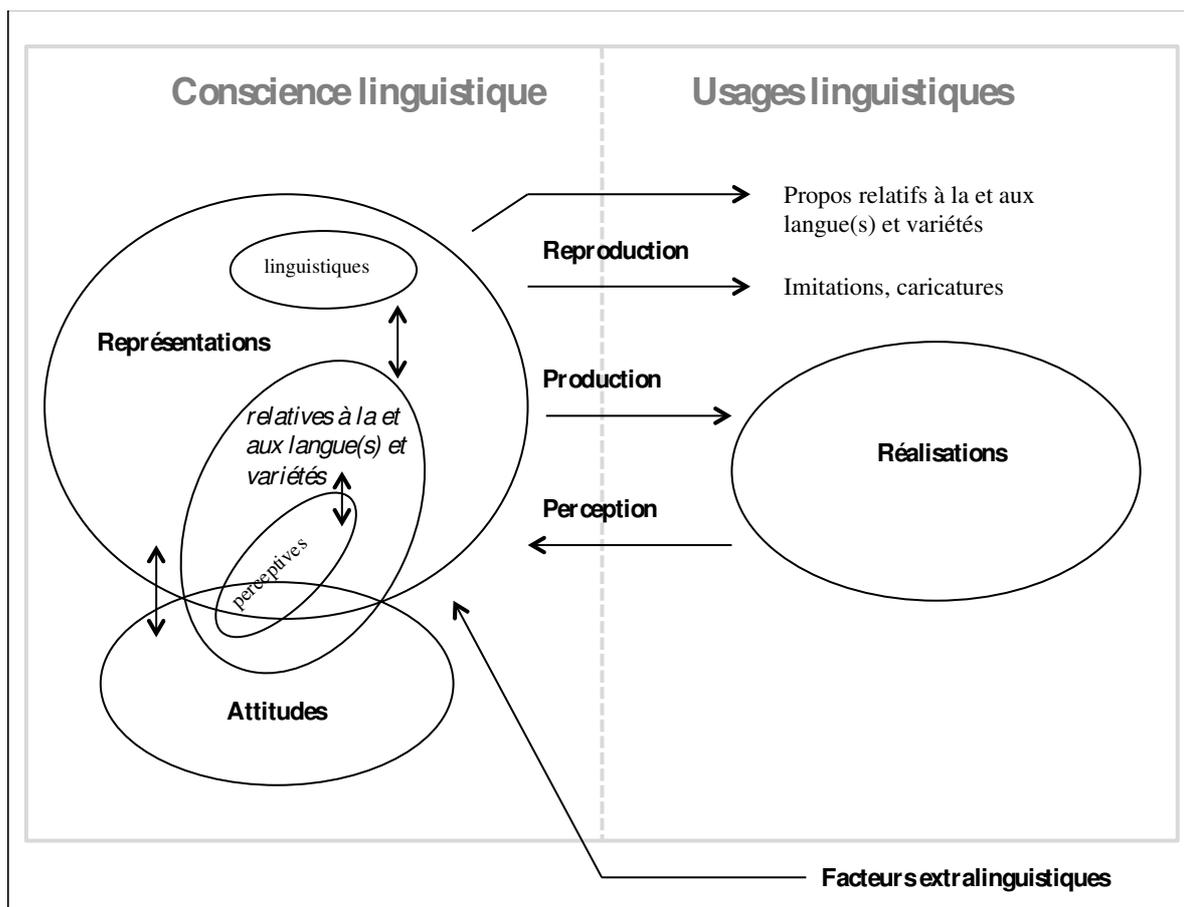


Fig. 8 : Conscience linguistique et usages linguistiques [Postlep 2010 : 57, traductions M.C., cf. aussi Krefeld/Pustka 2010 : 12, Pustka 2007 : 10 et Pustka 2008 : 215]

## 4.2 Données perceptives

Au vu de l'étude perceptive basée sur les représentations et attitudes perceptives des Québécois qui sera présentée dans ce mémoire, il est crucial de mentionner que, dans le cadre de la linguistique en général, la linguistique perceptive des variétés a – entre autres – pour objectif de résoudre le problème central de la divergence entre les catégories scientifiques proposées par les linguistes et les catégories profanes, c'est-à-dire celles des locuteurs et auditeurs n'étant pas des linguistes.

La recherche en linguistique a longtemps nié la valeur des propos de locuteurs profanes sur la langue et a étudié uniquement leur production linguistique concrète. En effet, ces propos étaient considérés comme subjectifs et spéculatifs et, par conséquent, non significatifs :

Als 'objektive' Daten galten in der Geschichte der modernen Linguistik zwar die sprachlichen Äußerungen der Informanten selbst, nicht aber ihre Äußerungen *über* Sprache, die von einem positivistischen Wissenschaftsverständnis aus als 'subjektive' Daten verpönt wurden. Skepsis bis strikte Ablehnung gegenüber solchen internen, angeblich nur spekulativ, als 'unwissenschaftlich' faßbaren Größen wie Introspektion, Sprachgefühl, Meinungen über Sprache, Sprachbewußtsein wirken als strukturalistisches und behavioristisches Erbe noch bis in die Gegenwart fort (Neuland 1993 : 723).

Depuis plusieurs dizaines d'années, cependant, une émancipation de cette conception traditionnelle de la linguistique peut être observée et l'analyse des représentations et des attitudes linguistiques (perceptives ou non) est considérée aujourd'hui comme complémentaire aux travaux qui étudient la variation linguistique telle qu'elle est produite chez les locuteurs (*cf.* Simon et al. 2012 : 27). Dans ce cadre, la linguistique perceptive des variétés a pour objectif de retraduire les catégories mentales des locuteurs concernant la variation linguistique en catégories linguistiques (c'est-à-dire scientifiques) (*cf.* Krefeld/Pustka 2010 : 21-22). Ces deux catégories distinctes sont différenciées dans le cadre du modèle de Postlep (2010 : 61-62) et Krefeld/Pustka (2010 : 22-24) remontant, lui-même, à l'opposition proposée par Pike (<sup>2</sup>1967)<sup>41</sup> entre, d'une part, le point de vue *éti*que, c'est-à-dire mené à partir du point de vue général 'd'observateur extérieur', et, d'autre part, le point de vue *émi*que, c'est-à-dire celui venant de l'intérieur du système, c'est-à-dire 'inhérent au système'.

Il est important de ne pas mélanger cette opposition avec celle qui est faite entre les catégories de ceux que nomment Krefeld/Pustka (2010), d'une part, le *spécialiste* (*Experte*) et, d'autre part, le *non-spécialiste* (*Laie*). En effet, il est tout à fait envisageable qu'un non-spécialiste quitte la description inhérente au système de son propre espace communicationnel et le compare avec d'autres systèmes linguistiques en tant qu'observateur extérieur, c'est-à-dire à partir de la perspective étique. De la même manière, il est possible qu'un linguiste soit lui-même impliqué dans le système linguistique ('inhérent au système') qu'il décrit, ce qui est particulièrement le cas lorsqu'un linguiste décrit sa propre langue première (L1). Dans ce genre de cas, un chevauchement des perspectives émique et étique est tout à fait probable, étant donné que les linguistes auront

---

<sup>41</sup> « External versus internal view: Descriptions or analyses from the etic standpoint are 'alien' in view, with criteria external to the system. Emic descriptions provide an internal view, with criteria chosen from within the system. They represent to us the view of one familiar with the system and who knows how to function within it himself. » (Pike <sup>2</sup>1967 : 38)

tendance, lorsqu'ils décrivent leur langue première (ou dialecte), à se laisser diriger par la certitude intuitive de leur propre conscience linguistique émique, ce qui pose des problèmes quant à l'objectivité de certaines de ces études (cf. Krefeld/Pustka 2010 : 22-24, Postlep 2010 : 61-62).

	Catégories inhérentes au système	Catégories hors du système
Non-spécialiste, locuteur	(I) émique (auto-représentatif)	(III) étique (hétéro-représentatif)
Spécialiste, linguiste	(II) émique (spécifique à chaque langue)	(IV) étique (universel, typologique)

Fig. 9 : Quatre catégories épistémologiques [Krefeld/Pustka 2010 : 23, traductions M.C.]

Finale­ment, dans l'esprit de la linguistique perceptive des variétés, il serait, selon Krefeld/Pustka (2010), important de fonder systématiquement la linguistique perceptive des variétés dans la conscience linguistique des *non-spécialistes* :

Die große theoretische Herausforderung besteht also darin, die etablierten Kategorien der Varietätenlinguistik (die als vergleichende Disziplin nur etisch sein kann) [...] nicht einfach auf die Ergebnisse perceptions- und repräsentationsorientierter Erhebungen des Laienwissens zu projizieren, um sie dort wiederzufinden. Vielmehr ist eine systematische Fundierung der Varietätenlinguistik im Laienwissen erforderlich [...]. (Krefeld/Pustka 2010 : 23)

Cependant, dans le cadre de la linguistique appliquée et des problématiques liées à la norme et aux normes et à des objectifs didactiques ou d'aménagement linguistique – comme dans le cas précis de ce mémoire –, il semble plus pertinent de considérer les deux perspectives comme complémentaires, la prise en compte des données provenant des perspectives des *spécialistes* et des *non-spécialistes* semblant, comme l'affirme Purschke (2011 : 27-37), indispensable. En effet, ces deux points de vue étant dans le cadre d'une problématique autour de la norme de natures singulièrement différentes, – Purschke les nomme *linguistisch-objektiv* (c'est-à-dire relatif au *spécialistes*) et *individuell-subjektiv* (c'est-à-dire relatif aux *non-spécialistes*) – ils semblent, certes, interdépendants, mais également autonomes, ne pouvant pas être d'emblée dérivables l'un de l'autre :

Da sich [...] gezeigt hat, dass ein Standardsprachebegriff, der allein auf linguistischen Kriterien basiert, zwar eine exakte Unterscheidung zwischen standardsprachlichen und substandardsprachlichen Sprechlagen ermöglicht, der individuell-subjektiven Kategorisierung allerdings nur bedingt gerecht wird, sollen zudem sprachsoziologische und sprachpsychologische Aspekte einbezogen werden. [...] Die beiden Ebenen der Standardsprachlichkeit – linguistisch-objektiv vs. individuell-subjektiv – sind dabei als unbedingt interdependent, aber eigenständig anzusehen: Sie sind direkt aufeinander bezogen, aber nicht ohne weiteres wechselseitig ableitbar. (Purschke 2011 : 35)

Cette affirmation est confirmée par Postlep (2010 : 61-62) et Preston (1999), qui souligne la nécessité de comparer la perspective de la *folk information (nonspecialists)* et de la *scientific information (scientists)* dans le domaine de la linguistique appliquée (*applied fields*) :

[...] even when there is considerable contrast between scientific and folk information and when some scientists may find little of value in the folk facts, those who labor in applied fields will want to know what nonspecialists believe if they plan to intervene successfully. (Preston 1999 : xxiv, cité d'après Postlep 2010 : 62)

La pertinence d'une complémentarité des catégories émique et étique ayant été montrée ci-dessus et les travaux publiés jusqu'à aujourd'hui n'ayant pris en compte que la perspective étique de la problématique autour de la norme du français québécois (*cf.* 3.3.1), je tenterai de combler cette lacune de la recherche actuelle en présentant mon enquête perceptive sur la perspective émique de cette problématique, qui, elle-même étudie – sur la base de quatre stimuli de différentes variétés de français – les représentations et attitudes linguistiques perceptives des locuteurs (non-spécialistes) par rapport à la question de savoir quelle norme de prononciation favorisent les Québécois.

Afin de pouvoir expliquer en détail la méthode utilisée dans mon enquête ainsi que les raisons qui m'ont poussé à choisir cette dernière, je présenterai encore brièvement ci-dessous les méthodes de la linguistique perceptive des variétés.

#### **4.3 Méthodes de la linguistique perceptive des variétés**

De façon générale, les représentations et attitudes linguistiques – qu'elles soient motivées par la perception ou non et qu'il s'agisse de représentations ou attitudes linguistiques relatives à la et aux langue(s) et variétés ou étant exclusivement motivées culturellement (*cf.* Pustka 2008 : 215) – sont, selon Purschke (2011 : 48), étudiées sur la base de ce qu'il nomme *Hörerurteile* (ce que je nommerai – en traduisant ce terme en français – désormais les 'jugements des auditeurs') et qu'il définit comme suit :

[...] Hörerurteile [...] [können] als sprachwissensbasierte, einstellungsabhängige, kontextbezogene Urteile über die Auffälligkeit sprachlicher Phänomene. Die Strukturierung von Einstellung wie Urteil erfolgt dabei anhand von mentalen Kategorisierungsroutinen, z. B. Prototypen und Stereotypen; die Qualität der Wertung bzw. die Art der Auffälligkeit (Abstand von der Standardsprache, Regionalität, Prestige etc.) ist situativ durch das Versuchsdesign (bzw. die Art der Kommunikation) bestimmt. (Purschke 2011 : 48)

Ces ‘jugements des auditeurs’, qu’ils soient de nature perceptive ou non, peuvent non seulement être étudiés dans le cadre de ‘tests perceptifs’ se basant sur la perception de la production linguistique et représentant l’objet d’étude principal de la linguistique perceptive des variétés, mais également à l’aide d’autres méthodes pertinentes utilisées principalement en sociolinguistique et pouvant aider à l’étude approfondie des variétés, de la norme (ou des normes) et de leur prestige. Dans le but de différencier les méthodes pouvant être utilisées pour l’étude des *représentations (perceptives)* de celles destinées à l’étude des *attitudes (perceptives)*, l’approche proposée par Postlep (2010 : 58-60) semble adéquate, étant donné qu’elle prend en compte ces deux aspects en différenciant entre les méthodes *avec* et *sans stimuli*. Pour ce faire, Postlep (2010) se base sur un modèle de Preston (1999) et propose des méthodes destinées à étudier ce que ce dernier nomme – dans son introduction sur la *dialectologie perceptive – dialect image* (sans stimulus), *dialect evaluation* (avec stimulus), c’est-à-dire l’étude des *attitudes linguistiques (perceptives)*, ainsi que *dialect consciousness* (sans stimulus) et *dialect identification* (avec stimulus), c’est-à-dire l’étude des *représentations linguistiques (perceptives)*.

	<i>Attitudes towards regional speech (attitudes)</i>	<i>Folk sensitivity to regional speech boundaries (représentations)</i>
<i>sans stimulus</i>	<b>Dialect Image</b>	<b>Dialect Consciousness</b>
<i>avec stimulus</i>	<b>Dialect Evaluation</b>	<b>Dialect Identification</b>

Fig. 10 : Méthodes d’analyse de la conscience linguistique [Postlep 2010 : 58, en référence à Preston 1999, traductions M.C.]

### ***Dialect image et dialect consciousness (sans stimuli)***

Les méthodes ne se basant pas sur des stimuli concrets sont principalement celles des *sondages (Befragungen)*, des *observations (Beobachtungen)* ainsi que des *reproductions (Reproduktionen)* (cf. Pustka 2007 : 12), chacune de ces méthodes ayant certains avantages et inconvénients (cf. Pustka 2008 : 216) et la méthode la plus utilisée étant celle des sondages directs auprès des locuteurs. Dans les enquêtes utilisant cette dernière méthode, de nombreux chercheurs se basent, d’une part, sur ce que Preston (1999) nomme les *mental maps* ou, d’autre part, sur les *évaluations à l’aide d’échelles graduées (Skalenbewertungen)*, deux moyens permettant d’étudier aussi bien la *dialect image* que de

la *dialect consciousness*.

Concernant le français, c'est principalement dans l'étude de Kuiper (1999)<sup>42</sup> que le concept des *mental maps* est appliqué. En effet, dans cette étude, des locuteurs parisiens ont dû classifier différents accents de français selon les critères du *degree of difference*, de la *correctness* und de la *pleasantness*. Les résultats ont pu montrer que les accents de l'Alsace, de la Lorraine, de la Belgique et de la Suisse sont considérés par ces locuteurs comme étant les moins 'corrects' et présentant la plus grande divergence par rapport à la norme, se retrouvant ainsi également derrière les accents du sud (Provence et Languedoc), ces derniers faisant également partie des accents considérés comme les moins corrects, mais aussi – tout comme les accents de l'Ile-de-France et de la Touraine – comme les plus 'agréables' (*pleasant*).

Cependant, comme le souligne Postlep (2010 : 59), ces méthodes sans stimuli présentent deux inconvénients considérables. En effet, le linguiste peut, premièrement, facilement perdre le contrôle sur la situation de l'enquête, le risque que les locuteurs confondent les espaces sociaux – ayant pour résultat des représentations et attitudes linguistiques (plus ou moins exclusivement) *motivées culturellement* (cf. Pustka 2008 : 215) – avec les espaces linguistiques étant considérable. Ce problème concerne également l'étude de Kuiper (1999), dans laquelle les représentations étudiées sont motivées culturellement et ne correspondent donc pas obligatoirement à la perception concrète des locuteurs, ce qui – comme le mentionne Pustka (2014) – débouche plutôt sur des *mythes pseudo-linguistiques* n'ayant que peu de rapports avec la perception.<sup>43</sup> Deuxièmement, la lecture et l'élaboration de cartes supposant une certaine capacité d'abstraction chez les locuteurs, ces méthodes réduisent considérablement le nombre potentiel de locuteurs qui pourraient participer à l'enquête (cf. Postlep 2010 : 59).

---

<sup>42</sup> Une autre étude utilisant la méthode des *mental maps* est celle de Pustka (2010), une enquête dans laquelle des Parisiens ont été – entre autres – priés de délimiter géographiquement l'accent méridional sur une carte (= *hétéro-représentations*), une opération qui a, par la suite, également été effectuée à Toulouse, c'est-à-dire à partir de la perspective *auto-représentative*. (cf. Pustka 2010 : 123-150).

<sup>43</sup> Un deuxième problème de l'enquête de Kuiper (1999) est l'absence de comparaison des auto-représentations avec les hétéro-représentations, les 76 informateurs provenant tous de l'agglomération parisienne et les auto-représentations de locuteurs d'Alsace, de Lorraine, de Belgique, de Suisse, de la Provence et du Languedoc manquant complètement (cf. Pustka 2014 : 14).

### ***Dialect identification (avec stimuli)***

C'est la raison pour laquelle la linguistique perceptive des variétés définit ses objets d'études comme se basant de préférence sur la perception de la production linguistique concrète, les méthodes utilisant des stimuli présentant l'avantage d'attirer l'attention des auditeurs sur la langue et non sur l'espace social, ce qui permet – selon Postlep (2010 : 59) (cf. également Pustka 2008 : 215 et Krefeld/Pustka 2010 : 23) – l'obtention de représentations et d'attitudes linguistiques basées sur la perception. Ainsi, selon Postlep (2010 : 59), une *dialect identification* peut être effectuée à l'aide de la méthode de la *cartographie directe (direkte Kartierung)* (cf. Preston/Niedzielski 2000 : 82-95) ou de la graduation du 'degré de régionalité' de stimuli (*Skalierung*) à l'aide d'*attributs*, comme le propose Pustka (2007 : 219-225).

Concernant l'étude du français, de telles méthodes ont été principalement utilisées pour étudier la capacité des auditeurs à reconnaître certains accents français et de les différencier d'autres accents français.<sup>44</sup> Au niveau méthodologique, la plupart de ces *tests perceptifs* étudient au maximum deux, voire trois variétés de français et se basent principalement sur des stimuli basés sur des textes lus (cf. Woehrling 2009 : 22).

Pour la **France septentrionale**, c'est à l'aide de tels tests perceptifs qu'Armstrong/Boughton (1997)<sup>45</sup> (cf. également Boughton 2006 et 2010) ont étudié les accents de Nancy et de Rennes et ont pu constater que les auditeurs n'entendent quasiment aucune différence régionale entre les locuteurs, les différences sociales ayant tendance à avoir plus d'influence sur la perception. Cette observation a également pu être faite par Hauchecorne/Ball (1997), ces derniers ayant pu montrer que les auditeurs ayant participé à leur test perceptif n'ont pas pu reconnaître l'accent du Havre, ce qui les a mené à considérer ce dernier comme étant un mythe.

Pour la **France méridionale**, c'est principalement l'enquête de Pustka (2007) qu'il faut nommer. En effet, en prenant – entre autres – l'exemple de l'aveyronnais, elle a – au contraire des études précédentes qui cherchaient à découvrir les frontières dialectales – pu observer que dans la conscience des informateurs il n'existe pas de frontières strictes entre les variétés qu'elle a étudié, mais plutôt des « continuums présentant des concentrations prototypiques » (*Kontinua mit prototypenhaften Verdichtungen*, Krefeld/Pustka 2010 : 20).

---

<sup>44</sup> Une dernière étude utilisant la méthode de la graduation du degré de 'régionalité' de stimuli, mais cette fois-ci pour étudier les représentations des auditeurs face à la norme de prononciation est celle de Detey/Le Gac (2008) qui a été présentée au chapitre 3.2.

<sup>45</sup> Le lecteur trouvera une critique de l'étude d'Armstrong/Boughton (1997) au chapitre 3.2.

Dans le même ordre d'idées que l'étude d'Armstrong/Boughton (1997), mais cette fois-ci en ce qui concerne la **Belgique**, Armstrong/Pooley (2010) ont étudié la question de savoir si les Belges francophones seraient capables de différencier des locuteurs belges de locuteurs français dans le cadre d'un tel test perceptif. Ils ont pu montrer que, dans ce cas-ci, les facteurs sociodémographiques n'ont pas de grande influence sur la perception, car les locuteurs belges disposant d'un bon niveau d'éducation et se rapprochant du français standard traditionnel sont également reconnus comme étant belges.

Une autre étude qu'il est important de nommer dans ce cadre-ci se trouve être celle de Woehrling/Boula de Mareuil (2005) qui observent à l'aide d'un test perceptif que les différences entre **les accents du sud**, d'une part, **et les accents du nord**, d'autre part, sont tellement infimes qu'au niveau de la perception il n'existerait que trois accents européens de français, à savoir le français septentrional, le français méridional et le français suisse.<sup>46</sup>

Il est important de faire remarquer le fait que de tels tests perceptifs semblent manquer totalement pour le français québécois, la plupart des études touchant à cette variété s'étant concentrées exclusivement sur les *attitudes linguistiques* des Québécois face à la norme traditionnelle du français et face à leur propre variété.

### ***Dialect evaluation (avec stimuli)***

L'évaluation d'une variété, d'une langue ou d'une norme (*dialect evaluation*), pour sa part, s'effectue également à l'aide d'*attributs*, ces derniers exprimant cependant non pas des représentations perceptives comme c'est le cas dans le cadre d'une *dialect identification*, mais bien des attitudes perceptives (*cf.* Postlep 2010 : 59). La méthode la plus connue et spécialement développée pour l'étude des attitudes perceptives est nommée technique *matched-guise*. Elle remonte aux travaux de Lambert et al. (1960) (*cf.* aussi Bauvois 1997

---

<sup>46</sup> Il faut, cependant, mentionner que cette étude comporte plusieurs points critiques aussi bien théoriques que méthodologiques qu'il est important de d'évoquer (*cf.* Pustka 2014). En effet, au niveau théorique, il semble que Woehrling/Boula de Mareuil (2005) (1) n'aient pas défini le concept d'*accent* sur lequel se base la totalité de leur étude. Par ailleurs, au niveau des stimuli, (2) le choix des six points géographiques de données tirées du corpus *PFC* ne semble pas avoir été fait selon des critères scientifiques, mais simplement selon la disponibilité et la qualité des enregistrements, (3) l'accent parisien n'a pas été étudié et (4) la durée des enregistrements (8-9 secondes) semble trop courte pour une étude phonologique, bien que Simon et al. (2012) affirment que des extraits de 6 à 20 secondes sont – en règle générale – suffisants (*cf.* 5.1). En outre, (5) les auditeurs n'ont également pas été choisis selon des critères scientifiques, mais pratiques – il s'agit exclusivement de collaborateurs scientifiques des chercheurs – et ne sont (6) qu'un nombre de 50. Finalement, Woehrling/Boula de Mareuil (2005) ont choisi des catégories de réponses correspondant exactement aux six régions étudiées, ce qui (7) ne correspond probablement pas aux catégories présentes dans la conscience linguistique des locuteurs, ces catégories étant, en outre, (8) probablement différentes dans les différentes régions linguistiques, un Parisien n'ayant – par exemple – pas les mêmes catégories dans sa conscience linguistique qu'un Marseillais (*cf.* Pustka 2014 : 29-30).

et Lambert 1967) et se base sur des bandes sonores que les chercheurs font écouter aux auditeurs en leur demandant d'évaluer le locuteur qu'ils entendent selon différents critères (relevant en règle générale de la personne et du caractère). Les chercheurs déduisent les attitudes perceptives des auditeurs concernant la variété ou la langue que ces derniers ont pu entendre selon les similitudes et les différences de leur évaluation des locuteurs parlant sur les bandes sonores. Ce point pose, selon Pustka (2007 : 7) et Postlep (2010 : 59-60), le problème considérable que les évaluations ne concernent donc non pas la langue en soi, mais bien les locuteurs. Or, une interprétation des attitudes perceptives d'une communauté linguistique sur la base de l'évaluation isolée de locuteurs est problématique, car chaque locuteur peut disposer en règle générale d'un large répertoire de variétés. Les chercheurs devraient donc impérativement choisir des attributs concernant la *langue* et non pas les *locuteurs* lorsqu'ils élaborent les questions visant à étudier les attitudes (*cf.* Pustka 2007 : 7), ce qui a été appliqué dans l'étude qui sera présentée ci-dessous.

Pour des questions de structure de ce mémoire, les enquêtes étudiant les *attitudes perceptives* des francophones et, tout particulièrement, des Québécois et mettant donc en application les méthodes de la *dialect evaluation* présentées ci-dessus ont été présentées dans le cadre de l'état de l'art sur la norme – la question de l'étude des attitudes linguistiques faisant, en effet, partie intégrante de la problématique autour de la norme du français. C'est la raison pour laquelle je renvoie le lecteur aux chapitres 2.2.1, 2.2.2 et 2.2.3 pour un bref aperçu de ces études.

De façon plus générale et en dehors des méthodes concrètes visant à étudier ces quatre aspects de la conscience linguistique (*dialect image, dialect evaluation, dialect consciousness* et *dialect identification*), quelques remarques d'ordre méthodologique doivent encore être faites avant de présenter concrètement la méthode de l'étude présentée dans ce mémoire. Premièrement, Sobotta (2006 : 201), Postlep (2010 : 60), Oesterreicher (2008 : 72) et Purschke (2011 : 151) soulignent le fait que les données perceptives devraient toujours être **comparées aux données de production** linguistique correspondantes pour permettre une interprétation fiable des représentations et attitudes perceptives des locuteurs :

In jedem Fall sollten die erhobenen Perzeptionsdaten mit Analysen des verwendeten linguistischen Materials kontrastiert werden, um so Rückschlüsse über die Qualität der in den Hörerurteilen projizierten Differenzierungen ziehen zu können. (Purschke 2011 : 151)

En outre, Purschke (2011) affirme également que dans une enquête se basant sur des **stimuli**, ces derniers devraient – dans l'idéal – (1) être **de nature spontanée** et non lue, (2) avoir été enregistrés dans des situations similaires et (3) pouvoir être classifiés clairement sur un des pôles de ce que Koch/Oesterreicher (<sup>2</sup>2011) appelleraient le continuum entre la proximité et la distance (*Nähe-Distanz-Kontinuum*, cf. Koch/Oesterreicher <sup>2</sup>2011) :

[...] Die Arbeit mit *Sprachaufnahmen* [hat sich] als gewinnbringend erwiesen, da durch diese Art von konkret sprachlichem Stimulus die semantische Struktur von Sprachraumkonzepten auf ihre Spezifik und Konkretheit hin geprüft werden kann. Am geeignetsten schein hierbei *spontansprachliche* Sprachproben zu sein, die in einer *vergleichbaren Situation* erhoben wurden und an einem *exakt bestimmbar* Pol (interferenzfreie *Standardlautung*) geeicht werden können. (Purschke 2011 : 151, mise en relief : M.C.)

Postlep (2010 : 91-92) complète cette recommandation, non seulement en affirmant que le niveau stylistique des différents enregistrements devrait également être homogène, mais aussi en ajoutant que la **thématique** des stimuli – c'est-à-dire pour le moins la forme discursive de ces enregistrements – devrait également être choisie de manière **homogène**, et ce, afin d'éviter des distorsions des résultats :

Ein [...] Parameter für eine mögliche Verzerrung des Ergebnisses ergibt sich aus der Thematik des Stimulus. Dabei sollten Sprachstil und die gewählte Diskursform einheitlich gestaltet sein. (Postlep 2010 : 91)

Son étude portant sur le dialecte aragonais, Postlep (2010 : 92) ajoute, par ailleurs, qu'étant donné que les 'registres élaborés' (*Ausbauregister*) manquent en règle générale aux langues et dialectes minoritaires, la thématique des enregistrements devrait être reliée au milieu traditionnel de la communauté linguistique. Le cadre de l'étude présentée ci-dessous étant de toute autre nature – le français québécois possède, en effet, de tels 'registres élaborés' et la question de l'étude présentée ci-dessous est directement reliée à une codification du français québécois –, cette recommandation n'a pas été prise en compte dans le choix des stimuli (cf. 5.1).

Ainsi, après avoir fait un état de l'art de la problématique autour de la norme au Québec, en passant en revue – en mettant l'accent sur le français québécois – la question de la norme en général (cf. 2) et de la norme de prononciation (cf. 3) et après avoir donné, au sein de ce chapitre, un aperçu du cadre théorique de ce mémoire de la linguistique perceptive des variétés, je présenterai ci-dessous mon étude perceptive sur la question de la norme de prononciation au Québec en abordant, premièrement, la méthode utilisées dans cette enquête et, deuxièmement, les résultats obtenus.

## 5. Méthode

La méthode se base – à partir de quatre stimuli – sur l'étude d'une combinaison de questions concernant, d'une part, les attitudes perceptives des locuteurs face à la norme de prononciation traditionnelle du français ainsi que face à une éventuelle norme de prononciation propre au Québec et, d'autre part, les représentations perceptives des locuteurs quant à leur capacité de reconnaître la provenance des stimuli et ainsi que les différences phonétiques-phonologiques qu'il existe entre les français européens (représentés dans cette étude par le français parisien, c'est-à-dire la norme traditionnelle de prononciation, et le français suisse romand). Le tout a – comme évoqué plus haut – pour but de découvrir la norme de prononciation favorisée par les auditeurs (et en même temps locuteurs) québécois, c'est-à-dire soit la norme traditionnelle parisienne du français, soit un français aux caractéristiques phonétiques-phonologiques que l'on pourrait caractériser comme 'paneuropéennes', soit leur propre variété de français (en situation de communication formelle).

Avant de pouvoir répondre à ces questions, je présenterai la méthode utilisée dans cette étude perceptive. Ce chapitre sera divisé en quatre parties. J'expliquerai, premièrement, le choix des stimuli sur lesquels se base l'étude (*cf.* 5.1.1) et proposerai une analyse phonétique-phonologique de deux extraits de français québécois (*cf.* 5.1.2). Deuxièmement, je présenterai les différentes questions du questionnaire une à une afin de montrer leur pertinence pour les objectifs de l'étude (*cf.* 5.2). Par la suite, j'aborderai la question des auditeurs ayant passé le test perceptif ainsi que la réalisation concrète de l'étude (*cf.* 5.3) et finirai par expliquer mes méthodes d'analyse statistique des résultats (*cf.* 5.4)

### 5.1 Stimuli

#### 5.1.1 Caractéristiques et critères de sélection

Comme évoqué plus haut, cette étude perceptive s'est basée sur quatre stimuli de trois différentes variétés de français, avec l'objectif principal de découvrir laquelle de ces variétés de français est favorisée par les Québécois en tant que norme de prononciation. Le choix de ces stimuli s'est basé sur différents critères ainsi que différentes caractéristiques des stimuli.

Premièrement, de façon générale, comme le recommandent Simon et al. (2012), j'ai tenté de garder toutes les variables (âge des locuteurs, durée des enregistrements, situation

d'enregistrement, médium) le plus homogène possible – mise à part la variable principale qui devait être étudiée, c'est-à-dire celle de la variation diatopique –, afin d'éviter des distorsions des résultats dues à des stimuli présentant de trop grandes différences. Ainsi, les quatre stimuli sont des enregistrements de discours de politiciens ou de journalistes francophones ayant entre 50 et 60 ans lors des enregistrements. Les variables de la situation d'enregistrement ainsi que de l'âge des locuteurs restent ainsi homogènes.

Deuxièmement, mon choix s'est porté sur des enregistrements provenant des médiums de la radio et de la télévision et non pas sur des enregistrements provenant de corpus créés à cet effet, comme le corpus du projet *PFC* (cf. Durand/Laks/Lyche 2003), et ce, pour une raison précise. Étant donné le fait que mon étude porte sur les *locuteurs-modèles* provenant des médias de masse (radio et télévision) et que le projet *PFC* n'a jusqu'ici pas travaillé avec ce type de locuteurs, un choix de stimuli parmi ceux proposés par le projet *PFC* n'aurait pas été possible. Ce dernier propose, en effet, certes également des situations d'enregistrements poussant les locuteurs à l'utilisation de registres appartenant à la distance linguistique, il ne s'agit cependant – en plus du fait qu'il n'est pas question de locuteurs-modèles – pas d'enregistrements aussi bien stylistiquement élevés que de nature spontanée, comme le recommande Purschke (2011 : 151).

Troisièmement, le choix du profil communicatif des stimuli a également été crucial dans le cadre de cette enquête. En ce qui concerne la conception linguistique (cf. Koch/Oesterreicher <sup>2</sup>2011), il s'agit de stimuli – comme le recommande Purschke (2011 : 151) – pouvant être caractérisés comme (3) stylistiquement élevés, c'est-à-dire se trouvant proche du pôle de la *distance linguistique* sur le *continuum entre la proximité et la distance* (cf. Koch/Oesterreicher <sup>2</sup>2011 : 20). En d'autres termes, malgré leur nature spontanée (*Spontansprache*)<sup>47</sup>, les stimuli tendent conceptionnellement vers l'écrit en raison de leur caractère réfléchi.

Quatrièmement, l'objectif principal de l'enquête ayant été de savoir si les Québécois favorisent la norme traditionnelle parisienne du français, un français aux caractéristiques phonétiques-phonologiques que l'on pourrait caractériser comme 'paneuropéens' ou leur propre variété de français et, dans ce cas-ci, quel degré de *manifestation diatopique* ils favorisent, je n'ai pas seulement choisi des stimuli de trois variétés de français différentes, mais également pris en considération deux stimuli du

---

<sup>47</sup> Le terme de la *spontanéité* ne doit, dans ce contexte, pas être compris au sens strict du terme, la *distance linguistique* et la *parole spontanée* s'excluant normalement l'une l'autre. Il s'agit seulement de différencier clairement les textes lus des autres formes d'enregistrements au niveau du facteur du degré de planification (*Planungsgrad*, cf. Koch/Oesterreicher <sup>2</sup>2011).

français québécois présentant deux degrés différents de manifestation diatopique. Pour ce faire, j'ai procédé par ce que Simon et al. (2012) nomment l'*approche déductive*, et ce, sur la base des traits segmentaux phonétiques-phonologiques du français québécois relevés au chapitre 3.3.2.2 (cf. fig. 7) :

[...] le chercheur part d'une hypothèse sur les traits caractéristiques de la variété en question pour sélectionner dans son corpus d'enregistrements des extraits qui présentent ces traits caractéristiques [...] de façon à pouvoir mesurer leur perception par les auditeurs. (Simon et al. 2012 : 29)

Ainsi, le choix des stimuli s'est fait sur la base d'une analyse permettant de justifier *objectivement* – pour le moins sur le plan segmental – la différence de manifestation diatopique entre les deux stimuli. Cette analyse est proposée au chapitre suivant (cf. 5.1.2, fig. 11).

Cinquièmement, conformément aux recommandations méthodologiques de Postlep (2010 : 91-92) évoquées ci-dessus (cf. 4.3), la *forme discursive* et la *thématique* des stimuli sont similaires dans tous les enregistrements. Il s'agit, en effet, de quatre discours de politiciens et journalistes abordant tous les questions de la langue au sein de la francophonie. Il n'est donc – comme évoqué plus haut – pas question de thèmes reliés directement au milieu traditionnel de la communauté linguistique comme cela aurait pu être le cas pour des questions portant sur un dialecte manquant en 'registres élaborés'. En effet, l'objectif de l'étude présentée ci-dessous ayant un lien direct avec la codification du français québécois, il était, au contraire, important de choisir des thèmes directement reliés à un registre linguistique proche de la distance linguistique. Cette homogénéité thématique n'exclut cependant pas toute distorsion des résultats.

Finalement, étant donné qu'une des tâches auxquelles devaient procéder les locuteurs consistait en une identification de la provenance de la variété entendue, j'ai veillé à ce que les stimuli ne comprennent pas de référence à un lieu qui altérerait cette identification. Par ailleurs, les stimuli ne comprennent pas ou peu d'hésitations de la part du locuteur qui y parle. En outre, la durée des extraits est identiques pour tous les stimuli, c'est-à-dire de 30 secondes par enregistrements, ce qui, selon Simon et al. (2012), est tout à fait suffisant étant donné que la durée des extraits influence peu les résultats et que « des extraits de 6 à 20 secondes sont suffisants dans la majorité des cas pour permettre aux auditeurs d'établir leur jugement » (Simon et al. 2012 : 34). Par ailleurs, le débit de la parole se trouve être similaire dans tous les enregistrements (60-70 mots / 30 secondes, donc une moyenne de 2,16 mots / seconde).

Ainsi, sur la base des réflexions faites ci-dessus, le choix des quatre stimuli sur lesquels se base l'étude présentée ici s'est donc porté sur trois variétés de français. Deux variétés européennes y sont représentées, le français 'standard' traditionnel, c'est-à-dire le français parisien, et le français suisse romand. Par ailleurs, le français québécois y est représenté par deux stimuli de manifestations diatopiques de degrés différents. Les stimuli utilisés dans cette enquête provenant, comme évoqué plus haut, des médiums de la radio et de la télévision, ils proviennent tous des archives nationales (ou régionales) respectives.<sup>48</sup> L'ordre dans lesquels apparaissent les stimuli a été établi selon le principe du hasard et est resté le même pour tous les auditeurs :<sup>49</sup>

- (1) Le premier stimulus est un stimulus représentant le français 'standard' traditionnel parisien, et ce, par un présentateur des nouvelles de la télévision française ne présentant – au niveau phonétique-phonologique – aucun trait déviant de cette norme.
- (2) Le deuxième stimulus est un stimulus représentant un français québécois *fortement marqué diatopiquement* au niveau phonétique-phonologique<sup>50</sup>, malgré son caractère pouvant être caractérisé comme appartenant à la distance linguistique. Le locuteur est un politicien québécois.
- (3) Le troisième stimulus est un stimulus représentant un français québécois étant – au niveau phonétique-phonologique – *faiblement marqué diatopiquement*.<sup>51</sup> Comme pour le deuxième stimulus, il s'agit également d'un politicien québécois.
- (4) Le dernier stimulus est le stimulus représentant un français suisse romand fortement marqué, et ce, par un journaliste venant du canton de Vaud (Suisse).

---

<sup>48</sup> Les stimuli du français québécois proviennent des archives francophones de *Radio-Canada* (cf. [http://archives.radio-canada.ca/politique/langue\\_culture/clips/3593/](http://archives.radio-canada.ca/politique/langue_culture/clips/3593/) (05.05.2014) pour le stimulus 2, [http://archives.radio-canada.ca/politique/langue\\_culture/clips/14028/](http://archives.radio-canada.ca/politique/langue_culture/clips/14028/) (05.05.2014) pour le stimulus 3). Le stimulus représentant le français parisien provient des archives de l'*Institut national de l'audiovisuel (Ina)* de France (cf. <http://www.ina.fr/video/CAB94027860/>, 05.05.2014) et le stimulus représentant le français suisse romand des archives de la *Radio Télévision Suisse Romande* (cf. <http://www.rts.ch/archives/tv/information/continents-sans-visa/4995297-expression-des-suissees.html>, 05.05.2014).

<sup>49</sup> Une transcription orthographique des stimuli du français québécois ainsi que l'analyse phonétique-phonologique concrète de ces stimuli pourront être trouvées dans l'annexe 3.

<sup>50</sup> Cette forte manifestation diatopique est montrée de manière 'objective' par l'analyse phonétique-phonologique du stimulus dans la fig. 11. Il est, par ailleurs, important de différencier le terme de *marquage* utilisé pour la description des stimuli du terme de *marquage* utilisé dans le reste du travail. En effet, le marquage utilisé dans le reste du travail fait référence aux *représentations* des locuteurs (cf. note de bas de page 24), alors que le terme de *marquage* utilisé ici permet – certes par défaut – de 'mettre une étiquette' sur la différence de nombre de traits segmentaux typiques au français québécois présents dans les deux stimuli représentant cette variété. Ce terme fait donc ici – au contraire du reste du mémoire ainsi que de la façon dont l'utilisent Krefeld/Pustka (2010: 16-17) – référence à des variables *linguistiques* et non *extralinguistiques*.

<sup>51</sup> Comme pour le deuxième stimulus fortement marqué, la faible manifestation diatopique de ce stimulus sera montrée dans la fig. 11.

Le choix de ces stimuli pourrait, cependant, être critiqué sur plusieurs points. Premièrement, la qualité des enregistrements n'est pas la même pour tous les stimuli, ce qui a pu mener à des distorsions au niveau de leur évaluation par les auditeurs. Cette caractéristique est en lien direct avec le fait qu'il s'agit, deuxièmement, de relativement vieux enregistrements n'ayant pas tous été enregistrés au même moment, le laps de temps entre les différents enregistrements étant d'à peu près vingt ans (1980-2000). Troisièmement, les enregistrements sont – au contraire des stimuli lus (cf. Woehrling 2009 : 22) d'autres études ayant été présentées ci-dessus (cf. 4.3) – pas identiques, ce qui peut poser des problèmes de comparabilité des stimuli :

[...] La présentation d'une même phrase permet de comparer toutes choses égales [...] et se prête mieux à des mesures acoustiques. La lecture exclut des indices lexicaux et syntaxiques, et garantit que les différences entre locuteurs ont trait à la prononciation. (Woehrling/Boula de Mareüil 2005 : 5)

De plus, l'utilisation de stimuli dans les disciplines linguistiques telles que la phonétique ou la phonologie, qui sont souvent dépendantes de la comparabilité des données, semble pertinente (cf. Pustka 2007 : 221). Cependant, Woehrling/Boula de Mareüil (2005 : 3) relèvent également que la parole spontanée représente mieux le véritable usage linguistique des locuteurs, que ce soit dans un usage quotidien ou plus élaboré comme c'est le cas des stimuli utilisés dans cette étude. Ils rejoignent en ce sens les propos de Purschke (2011 : 151). Par ailleurs, la garantie qu'il s'agit bien des traits phonétiques et phonologiques qui ont – pour le moins en grande partie – poussé les locuteurs à procéder à l'évaluation et la classification des enregistrements comme elles le sont présentées au chapitre 6 a été testée par deux questions (les questions 1.2 et 1.3 du questionnaire) spécifiquement élaborées à ces fins (cf. 5.2), ce qui réduit les inconvénients dus au choix des stimuli non lus.

De tout manière, il semble que ce point de critique sur la nature lue ou spontanée des stimuli doive être relativisé, étant donné son caractère controversé, ce qui peut être illustré à l'aide l'étude de Postlep (2010 : 106) qui obtient quant à la fiabilité des stimuli lus, d'une part, et des stimuli de nature spontanée, d'autre part, des résultats contredisant la recommandation de l'utilisation de stimuli lus, car il obtient avec les stimuli lus, en comparaison aux stimuli de nature spontanée, le plus grand *écart-type*.

Un dernier point potentiellement critique concernant les stimuli touche au nombre quelque peu restreint de ceux-ci (quatre stimuli) et surtout au nombre restreint de stimuli représentant les variétés européennes de français. En effet, ce fait pourrait avoir pour conséquence des problèmes de validité des résultats principalement au niveau des

*représentations linguistiques* (cf. 6.3), étant donné qu'une des questions secondaires a été de savoir si les Québécois ont une représentation concrète de la norme parisienne ou reconnaissent plutôt un français aux traits phonétiques-phonologiques 'pan-européens' (cf. les hypothèses proposées au chapitre 5.2). La prise en compte d'autres variétés européennes (comme, par exemple, celle de Belgique) aurait rendu les résultats plus valides, d'autant plus que le français suisse romand est considéré comme un accent proche du standard parisien. Ainsi, la généralisation des résultats obtenus au chapitre 6.3 par la comparaison du français parisien au français suisse romand peut être considérée comme problématique, même si elle semble très probable.

Les caractéristiques des stimuli utilisés dans le cadre de l'étude présentée ici ainsi que les critères ayant influencé leur sélection ayant été présentés, je proposerai, dans un prochain temps, une analyse phonétique-phonologique segmentale des deux stimuli représentant le français québécois.

### **5.1.2 Analyse segmentale des stimuli représentant le français québécois**

En effet, comme évoqué au chapitre 4.3, les données perceptives devraient toujours être comparées aux données de production linguistique correspondantes afin de permettre une interprétation fiable des représentations et attitudes perceptives des locuteurs :

[...] l'analyse acoustique fine des extraits doit permettre de vérifier que la perception est bien corrélée à des paramètres significatifs et mesurables. (Simon et al. 2012 : 34)

Ainsi, sur la base des trois études ayant analysé les *locuteurs-modèles* de *Radio-Canada* au niveau segmental et présentant donc les traits phonétiques-phonologiques segmentaux du français québécois (cf. Cox 1998, Reinke 2004, Bigot/Papen 2013, cf. 3.3.2.2), il sera maintenant nécessaire (1) de relever et de comparer les traits qui se retrouvent dans les deux stimuli représentant le français québécois (cf. fig. 11) afin (2) de pouvoir, d'une part, justifier *objectivement* leur caractérisation comme étant plus ou moins *marquée diatopiquement* (cf. 5.1.1) et, d'autre part, dégager les traits responsables des représentations perceptives ainsi que des attitudes perceptives des auditeurs ayant passé le test.

Comme évoqué au chapitre 3.3.2.2 (cf. fig. 7), Cox (1998), Reinke (2004) et Bigot/Papen (2013) distinguent cinq traits phonétiques-phonologiques ayant été analysés comme faisant partie de la norme : l'affrication de /t/ et /d/, l'opposition entre le /a/ antérieur et le /a/ postérieur, la réalisation de <-oi> comme [wa] ou [wa] et non comme

[we], [wɛ] ou [wɔ], l'opposition quantitative /ɛ/ vs /ɛ:/ ainsi que le maintien des quatre voyelles nasales /ẽ/, /ã/, /õ/ et /œ/). Par ailleurs, quatre autres traits phonologiques font, selon eux, potentiellement partie de cette norme, car ils n'ont pas encore été bien définis : la réalisation phonétique de /ẽ/ comme [ẽ] et de /ã/ comme [ã], le dévoisement et l'effacement des voyelles /i, y, u/ à l'intérieur des mots, l'ouverture et le relâchement des voyelles /i, y, u/<sup>52</sup> et la réalisation phonétique de /R/ comme [r] ou [ʀ]. Les diphtongaisons sont, elles, considérées comme fortement marquées aux niveaux diastratique et diaphasique, indépendamment desquelles il s'agit.

L'analyse<sup>53</sup> des deux stimuli représentant phonétiquement et phonologiquement (1) un français québécois *fortement marqué diatopiquement* (= stimulus 2) et (2) un français québécois *faiblement marqué diatopiquement* (= stimulus 3) révèle trois différences fondamentales. Premièrement, les diphtongaisons, présentes dans le stimulus fortement marqué diatopiquement – principalement dans le substantif *affaires* prononcé [afaiʀ] –, sont inexistantes dans le stimulus faiblement marqué. Deuxièmement, ce dernier ne présente que trois voyelles nasales (/ẽ/, /ã/, /õ/), la quatrième n'apparaissant à aucune reprise, bien que certains contextes linguistiques le permettraient – principalement avec le déterminant *un* que le locuteur prononce à deux reprises /ẽ/ et non /œ/. Troisièmement, le /R/ est prononcé systématiquement de façon dorsale [ʀ] dans le stimulus faiblement marqué, alors qu'il est prononcé majoritairement de façon apicale [r] dans le stimulus fortement marqué (par exemple *réalité* [realite], *pour* [pur], *période* [period<sup>e</sup>], *terminé* [termine]).

Mise à part ces trois différences, les deux stimuli présentent – mis à part le dévoisement et l'effacement des voyelles /i, y, u/ à l'intérieur des mots – tous les autres traits phonétiques-phonologiques nommés au chapitre 3.3.2.2, bien que dans deux cas le contexte linguistique nécessaire à la réalisation du trait ne soit pas présent dans un des enregistrements. Il s'agit du stimulus fortement marqué (= stimulus 2) en ce qui concerne l'opposition entre le /a/ antérieur et le /a/ postérieur et du stimulus faiblement marqué (= stimulus 3) en ce qui concerne la réalisation de <-oi> comme [wa] ou [wɔ].

Ainsi, l'analyse segmentale des traits phonétiques-phonologiques présents au sein des deux stimuli représentant le français québécois engendre les résultats représentés dans le tableau suivant (*cf.* fig. 10). Je tiens à souligner que l'analyse se base exclusivement sur

<sup>52</sup> Comme évoqué plus haut (*cf.* 3.3.2.2), le *dévoisement*, l'*ouverture* et le *relâchement des voyelles* correspondent au phénomène de l'*affaiblissement*.

<sup>53</sup> Les analyses phonétiques-phonologiques concrètes des deux stimuli du français québécois ainsi que les transcriptions orthographiques respectives se trouvent dans les annexes 3.

les traits phonétiques-phonologiques faisant potentiellement partie d'une norme de prononciation du français québécois évoqués dans les travaux de Cox 1998, Reinke 2004 et Bigot/Papen 2013 (cf. 3.3.2.2) et que d'autres traits éventuellement présents dans les deux stimuli analysés (comme, par exemple, un éventuel *allongement* de certaines voyelles) n'ont – faute de travaux précédents les ayant analysés exhaustivement dans la perspective d'une norme de prononciation – pas été pris en compte.

<b>Traits segmentaux phonétiques-phonologiques du français québécois</b>	<b>Stimulus fortement marqué</b>	<b>Stimulus faiblement marqué</b>
<b>Traits phonétiques-phonologiques faisant partie de la norme de prononciation</b>		
Affrication de /t/ et /d/	Oui	Oui
Opposition /a/ vs /ɑ/	(inexistant)	Oui <sup>54</sup>
Réalisation de <-oi> comme [wa] ou [wɑ] (incertitude), mais pas comme [we], [wɛ] ou [wɔ]	Oui [wa]	(inexistant)
Opposition quantitative /ɛ/ vs /ɛː/	Oui	Oui
<b>Maintien des quatre voyelles nasales</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Traits phonétiques-phonologiques faisant potentiellement partie de la norme de prononciation</b>		
Réalisation phonétique de /ẽ/ et /ã/ comme [ẽ] et [ã]	Oui	Oui
Le dévoisement (et l'effacement) des voyelles /i, y, u/ (à l'intérieur des mots)	Non	Non
L'ouverture et le relâchement des voyelles /i, y, u/	Oui	Oui
<b>Réalisation phonétique de /R/ comme [r]</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Traits phonétiques-phonologiques marqués sur le plan diastratique/diaphasique</b>		
<b>Diphtongaisons</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>

Fig. 11 : Traits phonétiques-phonologiques saillants au sein des stimuli du français québécois [en référence à Bigot/Papen 2013, Pöll 2005]

Étant données les trois différences fondamentales entre les deux stimuli (mises en caractères gras dans le tableau) et tout particulièrement la présence de diphtongaisons dans le stimulus diatopiquement le plus marqué des deux – une diphtongaison qui, je le rappelle, est unanimement considérée comme fortement marquée aux niveaux diastratique et

<sup>54</sup> L'opposition entre le /a/ antérieur et le /ɑ/ postérieur n'apparaît – au sens strict du terme – pas non plus au sein du stimulus faiblement marqué. Il s'agit, en effet, plutôt de la neutralisation en finale absolue en syllabe ouverte qui apparaît ici, tous les *a* se prononçant comme une voyelle postérieure dans ce contexte (à l'exception des mots grammaticaux : par exemple, *regarde-la*, avec voyelle antérieure, qui s'oppose à *regarde là*, dont la voyelle est postérieure) (cf. Dumas 1986 : 187). Cette neutralisation allant toujours de pair avec l'opposition /a/ vs /ɑ/, il semble pertinent de compter cette dernière comme étant existante au sein du stimulus faiblement marqué.

diaphasique –, il semble pertinent de qualifier le premier stimulus représentant le français québécois (= stimulus 2) comme *diatopiquement fortement marqué* et le deuxième stimulus représentant cette même variété (= stimulus 3) comme *diatopiquement faiblement marqué*. Je tiens à souligner que ces deux désignations ne doivent pas être comprises *au sens strict du terme*, car il ne s'agit pas d'un projet de codification du *français québécois populaire*, le basilecte québécois communément appelé *joual* (selon la prononciation populaire du substantif *cheval*) – ce que de nombreux linguistes conservateurs appréhendent et critiquent *à tort* –, ce basilecte ne faisant, en effet, de toute façon pas partie des candidats à la standardisation (*cf.* Neumann-Holzschuh 1995). La question qui se pose concerne plutôt le caractère diatopiquement plus marqué du deuxième stimulus *en relation* au troisième stimulus dans une situation similaire de communication formelle et non pas un caractère fortement marqué *de façon absolue*. Les désignations des deux stimuli comme étant *diatopiquement fortement marqué* et *diatopiquement faiblement marqué* servent donc seulement à différencier clairement les deux stimuli.

Par ailleurs, je tiens également à souligner que je n'ai pas pris en compte la différenciation faite traditionnellement entre l'est et l'ouest québécois<sup>55</sup> aux niveaux des traits phonétiques-phonologiques, cette différenciation étant de *nature dialectale* et ne concernant donc pas la *norme* – contrairement à ce que certains linguistes tendent à critiquer en utilisant des catégories linguistiques employées pour décrire le *niveau dialectale* du français québécois, alors que le niveau de la norme est de toute autre nature.

Au final, cette analyse segmentale des stimuli du français québécois permettra – comme évoqué plus haut – de pouvoir comparer et expliquer les résultats du test de perception avec les stimuli sur une base *objective*, ce à quoi je procéderai au chapitre 6.

## 5.2 Questionnaire

Le test perceptif décrit ici avait donc pour objectif – je le répète – de découvrir la norme de prononciation favorisée par les Québécois. Pour ce faire, sur la base des stimuli décrits plus haut, je me suis appuyé sur un questionnaire visant à étudier une combinaison, d'une part, des *attitudes perceptives* des locuteurs par rapport à la norme de prononciation du français parisien ainsi que leur propre variété de français et, d'autre part, des *représentations perceptives* des locuteurs quant à leur capacité de reconnaître la provenance des stimuli. L'élaboration du questionnaire ainsi que la formulation des

---

<sup>55</sup> Concernant la répartition géographique dialectale du français québécois, *cf.* 5.3.

questions s'est faite sur la base des méthodes et des principes de la recherche empirique en sciences sociales proposées par Diekmann (<sup>5</sup>2011 : 479-488), et ce, dans le but de respecter les critères de qualité de l'*objectivité* (*Objektivität*) de la *fiabilité* (*Reliabilität*) et de la *validité* (*Validität*) que toute étude empirique devrait présenter. Selon Diekmann (<sup>5</sup>2011), l'objectivité des questions ou de procédés de mesure est garantie lorsque les réponses et les valeurs mesurées sont indépendantes de l'enquêteur (*cf.* Diekmann <sup>5</sup>2011 : 249). La fiabilité d'une étude fait référence au fait qu'une étude similaire effectuée postérieurement dans les mêmes conditions devrait donner des résultats stables par rapport à la première étude (*cf.* Diekmann <sup>5</sup>2011 : 250sq). La validité d'une étude se réfère à la question de savoir si une question mesure ce qu'elle est censée mesurer, c'est-à-dire si elle est en adéquation avec les objectifs fixés (*cf.* Diekmann <sup>5</sup>2011 : 256sq).

La première question (*cf.* annexe 1), qui porte sur les attitudes perceptives des auditeurs, avait pour objectif de découvrir quelle norme de prononciation les Québécois favorisent, c'est-à-dire la norme du français parisien, une (et si oui quelle) norme du français québécois ou encore une norme aux traits phonétiques-phonologiques 'paneuropéens', et ce, de façon indirecte. En effet, les auditeurs n'ont, à travers cette question, pas été interrogés directement sur la norme qu'ils favorisent, mais en faisant référence au phénomène de l'immigration, le Québec étant (comme tout le Canada dans son intégralité d'ailleurs) une région d'immigration très forte.<sup>56</sup> Mon hypothèse avant la réalisation de l'enquête était celle d'une norme de prononciation régionale propre au Québec diatopiquement faiblement marquée, c'est-à-dire – dans les termes utilisés par Martel (2001) – une norme endogène *proche de la norme du centre* (proche de la norme parisienne), cette position étant, selon lui, la seule qui reposerait sur la pratique réelle des communautés francophones périphériques et qui ferait également l'objet d'un consensus social, les positions extrêmes constituant un facteur d'insécurité linguistique (*cf.* Martel 2001 : 123-139).<sup>57</sup> Cette norme correspond au troisième stimulus.

Les questions complémentaires (1.2) et (1.3) étaient des questions visant à tester si, comme j'en avais fait l'hypothèse avant la réalisation de l'enquête, les niveaux linguistiques de la phonétique et de la phonologie représentaient bien le facteur décisif dans les évaluations des stimuli ainsi que leur reconnaissance par les auditeurs québécois.

---

<sup>56</sup> Je tiens à remercier Thomas Krefeld, professeur m'ayant – aux côtés de Sebastian Postlep – encadré dans mon projet de recherche et duquel provient l'idée de se servir de cette caractéristique propre au Québec dans la formulation de la question.

<sup>57</sup> Cette position rejoint l'observation faite par Taylor (1996) concernant l'accent d'Aix-en-Provence. Cette dernière affirme, en effet, comme mentionné au chapitre 2.2.1, que le standard régional de cette région linguistique serait une version de l'accent d'Aix-en-Provence proche du standard parisien (*cf.* 2.2.1).

La première de ces questions (1.2) était – pour des raisons de comparabilité des résultats – une question à choix unique parmi quatre possibilités de réponse, c'est-à-dire les niveaux linguistiques du vocabulaire, de la syntaxe, de la prononciation et une catégorie *pour d'autres raisons* qui permettait aux auditeurs d'y inscrire une autre raison, et ce, comme le souligne Diekmann (<sup>5</sup>2011) afin d'éviter que les auditeurs cochent une réponse qui ne leur convient pas parce que les possibilités de réponse ne sont pas assez exhaustives (*erschöpfend*) pour eux (*cf.* Diekmann <sup>5</sup>2011 : 480). La deuxième de ces questions (1.3), qui venait compléter la première, était une question dans laquelle les auditeurs pouvaient mentionner de façon libre ce qu'ils pensaient les avoir le plus influencé dans leur choix d'un des stimuli (*cf.* question 1.1).

La deuxième question concernait – contrairement à toutes les autres questions – les représentations perceptives des auditeurs, a été élaborée sur le modèle des questions utilisées en *dialect identification* (*cf.* 4.3) et avait pour objectif principal d'étudier leur capacité de différencier perceptivement la norme parisienne du stimulus suisse romand. Afin d'éviter une distorsion des données dues à des réponses prédéterminées qui auraient pu rendre les résultats du test inutilisables, j'ai donné aux auditeurs la possibilité de répondre à cette question en formulant librement ce qu'ils pensaient être la région linguistique correspondante à chaque stimulus. Ceci n'a posé aucun problème de comparabilité des résultats étant donné les réponses très homogènes données par les auditeurs (*cf.* 6).

La dernière question (3) était à nouveau une question relative aux attitudes perceptives et a été élaborée sur le modèle des questions utilisées en *dialect evaluation* (*cf.* 4.3). Les auditeurs ont été conviés à évaluer les stimuli sur une échelle de 0% à 100% en ce qui concerne le degré de justesse des stimuli (*correct – pas correct*), cette méthode ayant pour les auditeurs l'avantage de pouvoir transformer leur impression spontanée dans une quantité visuelle et de ne pas devoir impérativement se décider entre des catégories trop ostensibles (*cf.* Pustka 2007 : 22). Des pourcentages (0%, 50%, 100%) ont été inscrits sur la scala en guise d'orientation pour les auditeurs. Cette question avait pour objectif de compléter la première question (1.1) en utilisant non pas une question à choix multiple comme c'est le cas de cette dernière, mais une question sur la base d'une scala.

Finalement, la combinaison des questions 2, d'une part, ainsi que 1.1 et 3, d'autre part, avait, par ailleurs, comme objectif de découvrir si les auditeurs possèdent des représentations concrètes ou vagues de la norme parisienne, c'est-à-dire s'ils étaient capables de différencier perceptivement les traits phonétiques-phonologiques différenciant

la norme parisienne du stimulus suisse romand et donc si – dans le cas où ils ne favoriseraient pas le français québécois – le français qu’ils favorisent serait plutôt à caractériser comme étant ‘paneuropéen’ qu’étant parisien. Sur la base de ces deux questions, j’ai – avant de faire passer le test perceptif aux auditeurs – élaboré quatre possibilités d’interprétation des résultats.<sup>58</sup> Il s’agissait ainsi de vérifier si la norme qu’ils favorisent est

(1) *explicitement* la norme traditionnelle parisienne

- Question 2 : Distinction significative des deux variétés européennes
- Questions 1.1 et 3 : Choix et meilleure évaluation de la norme parisienne par rapport aux autres variétés

(2) *implicitement* la norme traditionnelle parisienne

- Question 2 : Pas de distinction significative des deux variétés européennes
- Questions 1.1 et 3 : Choix et meilleure évaluation de la norme parisienne par rapport aux autres variétés

(3) *implicitement* une norme ‘paneuropéenne’, mais qualifiée comme *norme de France*

- Question 2 : Pas de distinction significative des deux variétés européennes
- Questions 1.1 et 3 : Choix indécis entre les normes parisienne et de suisse romande et évaluation similaire de ces normes

(4) *explicitement* une norme du français québécois

- Question 2 : N’est pas déterminante dans ce cas de figure (mais peut apporter tout de même des informations quant aux représentations perceptives des québécois par rapport à la norme européenne de français)
- Questions 1.1 et 3 : Choix et meilleure évaluation d’un des stimuli du français québécois par rapport aux autres variétés

Ainsi, après avoir proposé l’analyse phonétique-phonologique segmentale des deux stimuli représentant le français québécois ainsi que présenté le questionnaire en détails, il reste à clarifier la question du choix des auditeurs ayant participé à l’étude et des conditions de la réalisation concrète de cette dernière, ce que je proposerai au chapitre qui suit.

---

<sup>58</sup> Les résultats résultant de la combinaison des trois questions peuvent être consultés au chapitre 6.2.

### 5.3 Auditeurs et réalisation de l'étude<sup>59</sup>

Afin de garantir la comparabilité des résultats, les auditeurs ont été choisis de façon à ce que les variables sociodémographiques (principalement l'âge, le niveau d'éducation et la profession) restent le plus homogènes possible, mises à part deux variables qui semblent particulièrement pertinentes dans le cadre d'une telle étude concernant la norme de façon générale (la variable du *sexe*) et au Québec en particulier (la variable de la *répartition géographique* du français québécois).

En effet, depuis les années 1960, de nombreuses enquêtes<sup>60</sup> – certes concentrées sur la production et non sur la perception – ont étudié la variable du *sexe* en sociolinguistique et plus particulièrement les caractéristiques phonétiques et phonologiques du langage des hommes et des femmes de diverses classes sociales. Toutes ces enquêtes présentent un point commun remarquable. Elles montrent, en effet, que

[...] les femmes produisent des formes linguistiques plus proches du langage normé ou plus prestigieuses que les hommes, ou elles les produisent plus souvent que les hommes; quelle que soit la classe d'appartenance des locutrices, celles-ci se différencient des hommes en ce qu'elles adoptent les caractéristiques phonétiques et/ou phonologiques des sociolectes plus élevés dans la hiérarchie des classes sociales ou plus proches de la variété normée. (Pillon 1987 : 37)

Malgré le fait que ces études sociolinguistiques portent, en général, uniquement sur la production linguistique, une corrélation entre production et perception semble prévisible. C'est la raison pour laquelle la variable du *sexe* a également été étudiée dans l'enquête présentée ci-dessous.

Concernant la variable de la *répartition géographique* du français québécois, il est important de relever le fait que, même si le français québécois peut être considéré comme étant relativement uniforme (*cf.* Rivard 1914), les linguistes s'accordent à dire qu'au

---

<sup>59</sup> Je tiens sincèrement à remercier l'Université de Munich (*Ludwig-Maximilians-Universität München*) pour son soutien financier et logistique très généreux dans le cadre du programme *Lehre@LMU* (*cf.* <http://www.uni-muenchen.de/pro-lehre/>, 08.07.2014), sans lequel la réalisation de cette enquête n'aurait pas été possible.

<sup>60</sup> Parmi les plus importantes à nommer, il y a, entre autres, les enquêtes de William Labov (*cf.* entre autres Labov 1966), qui s'est – en prenant l'exemple de la variété d'anglais parlée à New York – penché sur l'influence que peuvent avoir le sexe et l'appartenance des locuteurs à une couche sociale particulière pour le changement linguistique. Trudgill (1974) s'est, quant à lui, penché sur le même phénomène, mais en étudiant l'anglais britannique, alors que Lakoff (1975) revendique l'existence d'un *women's language*, c'est-à-dire « [...] un ensemble d'emplois lexicaux, syntaxiques et prosodiques qui différencierait nettement le parler des femmes de celui des hommes [...] » (Pillon 1987 : 37-38). Par ailleurs, un nombre considérable d'études portent sur la question des *raisons extralinguistiques* de ce phénomène et demeurent très controversées en sociolinguistique. Concernant la théorie (1) du *conservatisme* supposé des femmes, *cf.* entre autres Cameron/Coates 1985. La théorie (2) du *statut* se trouvera chez Trudgill (1974), alors que la dernière théorie, celle (3) de la *solidarité* (ou du *prestige latent*) est également expliquée chez Trudgill (1974). Une critique de ces trois théories se trouvera chez Pillon (1987).

niveau dialectal, il est possible de distinguer deux grandes zones, c'est-à-dire, d'une part, l'est, centré autour de la ville de Québec, et l'ouest, autour de Montréal (cf. Verreault/Lavoie 2004, Poirier 1994). La zone du centre autour de Trois-Rivières aurait un statut ambigu et serait considérée comme une aire de transition (cf. Lavoie/Verreault 1999). C'est la raison pour laquelle j'ai choisi Québec et Montréal comme points d'enquête, ces deux villes étant respectivement les centres de chacune de ces deux aires.

Ainsi, dans le but d'étudier – en plus de l'hypothèse principale du travail (cf. 5.2) – uniquement ces deux variables et de garantir l'homogénéité des autres variables non étudiées, les auditeurs ont été conviés – à la fin du questionnaire – à faire état de données sociodémographiques sur leur sexe, leur âge, leur niveau d'éducation, leur profession, leur lieu de naissance, leur lieu de résidence ainsi que le nombre d'années durant lesquelles ils y ont vécu.

<b>4.1</b>	Quel est votre sexe? <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Homme
<b>4.2</b>	Quel âge avez-vous? _____
<b>4.3</b>	Quel est le dernier diplôme que vous avez obtenu? (primaire, secondaire, collégial (Cégep), universitaire (baccalauréat, maîtrise et doctorat))  _____
<b>4.4</b>	Quelle est votre profession actuelle? _____
<b>4.5</b>	Où êtes-vous nés? _____
<b>4.6</b>	Où habitez-vous actuellement (1) et depuis combien de mois / combien d'années (2)?  (1) _____  (2) Depuis _____

Fig. 12 : Partie du questionnaire sur les données sociodémographiques

Ainsi, je n'ai pris en compte que les tests perceptifs des auditeurs ayant entre vingt et quarante ans (variable de l'âge) et un niveau d'études comparable (variable de l'éducation), la totalité des auditeurs retenus dans l'interprétation des résultats étant soit des étudiants,

soit des employés scientifiques d'une des universités des deux villes étudiées. Au total, un nombre de **101 auditeurs** retenus a été atteint, **51** de ces personnes étant des **femmes** et **50** des **hommes**. Dans le but de garder un nombre égal de femmes et d'hommes ainsi qu'un nombre égal d'auditeurs dans les deux villes dans lesquelles le test a été effectué (en référence aux deux variables évoquées plus haut – la *répartition géographique* et le *sexe*), ce dernier a été mené respectivement auprès de 25 femmes et 25 hommes dans la ville de **Montréal** et auprès de 26 femmes et 25 hommes dans la ville de **Québec** (cf. Fig. 13). Les auditeurs devaient tous avoir vécu dans la ville respective au minimum durant les dix dernières années et ils devaient également être nés dans la province du Québec, tous les auditeurs n'entrant pas dans ces critères ayant été exclus du traitement des données après la réalisation de l'enquête – à nouveau pour des raisons d'homogénéité de cette dernière.



Fig. 13 : Les deux points d'enquête retenus<sup>61</sup>

De par ces choix, l'enquête présente ainsi, certes, l'inconvénient de ne pas représenter proportionnellement la population québécoise dans son intégralité, comme le proposerait

<sup>61</sup> Cette carte du Québec – modifiée selon les besoins de ce mémoire – provient du *portail de l'information géographique gouvernementale* du Québec (cf. <http://www.quebecgeographique.gouv.qc.ca/>, 28.06.2014).

Postlep (2010 : 95-103) et, par ailleurs, de ne représenter que les villes de Montréal et Québec<sup>62</sup>, n'étudiant ainsi pas une éventuelle différence entre la ville et la campagne. Cependant, cette méthode a – comme le mentionne Pustka (2007 : 225) – l'avantage de permettre de réunir un nombre élevé d'auditeurs en assez peu de temps, ce qui permet, notamment en raison de la concentration de ces auditeurs dans ce groupe social et dans ces villes, de considérer l'enquête comme valable pour ce groupe d'auditeurs en particulier. Les résultats devraient, cependant, être vérifiés au sein de futures études similaires de plus grande envergure, incluant des lieux aussi bien urbains que ruraux et représentant proportionnellement l'ensemble de la population québécoise.

Concernant la réalisation concrète de l'étude, le choix des auditeurs s'est fait en utilisant la méthode de *l'échantillonnage par quotas*, malgré les inconvénients connus que comporte cette méthode. Ainsi, sur le modèle de Postlep (2010), la sélection des auditeurs s'est donc faite de façon aléatoire et relativement rapidement dans les rues, dans les cafés et les bars ainsi que dans des universités. Lors d'un excédent d'une des variables chez les auditeurs ayant déjà passé le test perceptif – c'est-à-dire, dans le cadre de mon étude, les variables du sexe et de la répartition géographique –, la recherche s'est faite de façon ciblée, afin de trouver des auditeurs présentant le profil sociodémographique recherché et, de cette façon, de compléter le quota voulu. Cette méthode venant du domaine de la recherche sociale (*cf.* Koolwijk 1974) est considérablement controversée, particulièrement en raison de la liberté que possède le chercheur quant à la recherche de participants, ce qui pose souvent le problème du caractère aléatoire souvent manquant pouvant mener à des distorsions des résultats. Selon Postlep (2010) et Diekmann (<sup>2</sup>2011), cette méthode ne peut être justifiée qu'en évoquant des raisons pratiques, comme – par exemple – le souci d'économie de travail (*cf.* Postlep 2010 : 99). Par ailleurs, l'étude s'est déroulée durant le mois de janvier 2014 durant environ quatre semaines, c'est-à-dire approximativement deux semaines dans chacune des deux villes étudiées. Après une courte introduction de ma part dans le but d'expliquer aux auditeurs les tâches à accomplir, les tests perceptifs ont été effectués de manière individuelle sans que je sois présent (sauf en cas de questions de compréhension du questionnaire) et ont duré pour chaque auditeur approximativement 10 minutes. Les auditeurs étaient munis d'un casque fermé du même modèle ainsi que du

---

<sup>62</sup> Pour des raisons financières, la réalisation de l'enquête dans un lieu (rural) supplémentaire n'aurait pas été possible, le soutien financier que j'ai reçu de la part de l'Université de Munich – bien que très généreux – n'aurait pas suffi à ces fins. Par ailleurs, pour des raisons de temps, l'élargissement de l'étude à d'autres groupes sociaux dans le but d'obtenir un échantillon d'auditeurs représentatif de la population québécoise n'aurait également pas été réalisable.

questionnaire sur les représentations et les attitudes perceptives présenté ci-dessus (cf. 5.2, annexe 1) et avaient la possibilité d'écouter les stimuli le nombre de fois qu'ils le souhaitaient, le test perceptif n'étant pas limité dans le temps.

#### 5.4 Analyse statistique

Avant de présenter les résultats de cette étude qu'il convient de qualifier de quantitative, je tiens finalement à clarifier les méthodes statistiques auxquelles j'ai eu recours en procédant à l'exploitation des données. En effet, un problème me semblant récurrent au sein des enquêtes étudiant les attitudes (perceptives) en travaillant de manière quantitative est le manque d'*objectivité* dans l'interprétation des données due à l'exploitation que partielle des différentes fonctions statistiques à disposition (cf. les analyses statistiques chez Lambert et al. 1960, Gueunier/Genouvrier/Khoms/Abdelhamid 1978 ou encore Paltridge/Giles 1984) ce qui pose des problèmes d'interprétation de la signification des données, les linguistes s'en remettant ainsi souvent – par exemple lorsqu'il s'agit d'interpréter la signification de la différence des moyennes de deux séries de données – à leur intuition.

Dans le cas précis de cette enquête, deux problèmes significatifs se sont posés lors de l'interprétation des données, les deux problèmes touchant à la troisième question du questionnaire, une question étudiant les attitudes perceptives sur la base d'une évaluation des stimuli sur une scala de 0% à 100%, c'est-à-dire sur le modèle des enquêtes venant d'être nommées.<sup>63</sup> Le premier de ces problèmes (1) se réfère à la *distribution* de ces évaluations sur cette scala et le deuxième (2) à la *comparaison* des résultats entre les différents groupes (cf. les variables du sexe et de la répartition géographique, chapitre 5.3) :

- (1) Afin de pouvoir estimer la distribution des évaluations sur la scala, j'ai eu recours – en supplément au calcul de la moyenne pour les différents groupes et les différents stimuli – au calcul de l'*écart type*.<sup>64</sup> Ce dernier représente le moyen de mesure de la dispersion

---

<sup>63</sup> Les possibilités de réponse à la question 1.1 sont de nature discrète (choix d'une réponse parmi quatre possibilités) et ne peuvent donc pas être analysées à l'aide de méthodes ayant recours à la moyenne statistique. Les réponses à la question 2 sont, quant à elles, de nature libre donc également inadéquates à une analyse statistique ayant recours à la moyenne statistique.

<sup>64</sup> L'écart type  $\sigma_x$  est défini par Schuster (2010 : 31) comme étant la moyenne au carré des écarts par rapport à la moyenne d'un échantillon,  $n$  représentant la taille de l'échantillon et  $\bar{X}$  sa moyenne :

$$\sigma_x = \sqrt{\frac{1}{n} \sum_i (x_i - \bar{X})^2}$$

Ainsi, plus  $\sigma_x$  est petit, plus les données sont concentrées de chaque côté de la moyenne et sont donc plus homogènes (cf. Schuster 2010 : 29-31).

autour de la moyenne le plus couramment utilisé en statistique et permet ainsi d'éviter de relativiser le calcul de moyennes qui ne sont – dans certains cas – pas représentatives de la réelle distribution des données (cf. Schuster <sup>7</sup>2010 : 29-31).<sup>65</sup> Sur cette base de l'écart type, il est en effet possible de calculer l'intervalle dans lequel se trouve la majorité des données. Ce calcul se fait sur la base d'une soustraction de l'écart type à la moyenne pour la limite inférieure de l'intervalle ainsi que d'une addition du même écart type à la même moyenne pour obtenir la limite supérieure de l'intervalle [  $\bar{X} - \sigma_x$  ;  $\bar{X} + \sigma_x$  ].

- (2) Afin de comparer les résultats des groupes, j'ai, par ailleurs, opté pour le *test de Student*<sup>66</sup>, également nommé *test t*. Il s'agit d'un test qui peut être employé pour la comparaison de deux moyennes soit lorsque la répartition des données suit une *distribution normale*, soit lorsque un nombre élevés d'informateurs le permet, ce qui est le cas de cette enquête (101 auditeurs). Il est ainsi possible de calculer ce que les statisticiens nomment la *valeur-p* et qui indique la probabilité que le résultat d'une étude puisse être dû simplement au hasard. Ainsi, une *valeur-p* égale à 0.01 signifie qu'il y existe une chance sur 100 que la différence obtenue entre les deux moyennes soit due au hasard. En d'autres termes, plus la *valeur-p* est basse, plus la probabilité que la différence entre les deux moyennes ne soit pas due au hasard est haute. Les sciences sociales fixent en règle générale un seuil à 5%, toute valeur égale ou plus basse que ces 5% ayant pour conséquence de considérer la différence entre les moyennes comme statistiquement *significative*.

Étant donné que la sociolinguistique n'est – bien entendu – pas une science exacte, je tiens, cependant, à souligner que ces deux méthodes d'interprétation des résultats ne sont que des indicateurs supplémentaires se suppléant à l'intuition des linguistes et permettant de se rapprocher de l'idéal – en sociolinguistique probablement inatteignable – de l'*objectivité*.

---

<sup>65</sup> En prenant un exemple extrême, une même moyenne de 50% peut avoir été calculée sur la base de données réparties sur toute la scala de 0% à 100%, mais aussi sur la base de données regroupées aux extrêmes inférieures et supérieures de cette même scala, deux séries de données totalement différentes lorsqu'il s'agit d'interpréter les résultats. Cette différence peut être reproduite dans les résultats à l'aide de l'écart type, ce qui n'est pas possible avec la simple moyenne statistique.

<sup>66</sup> Concernant la méthode de calcul de la *valeur-p* au sein d'un *test t* utilisée traditionnellement dans les sciences sociales, je renvoie le lecteur à Schuster (<sup>7</sup>2010 : 102-106).

## 6. Résultats : la norme de prononciation au Québec

L'état de l'art concernant la norme (cf. 2) et la norme de prononciation (cf. 3), le cadre théorique (cf. 4) ainsi que la méthode de cette étude (cf. 5) ayant été présentés, il s'agira dans un dernier temps de présenter les résultats de cette dernière, afin de pouvoir principalement répondre à la question initiale de ce mémoire, c'est-à-dire la question de savoir quelle norme de prononciation les Québécois favorisent. Pour ce faire et afin de proposer un aperçu d'ensemble structuré aux lecteurs, je commencerai par présenter les questions concernant les *attitudes perceptives* (questions 1.1-1.3, question 3, cf. 6.1) afin de pouvoir, dans un deuxième temps, les comparer avec l'analyse des stimuli du français québécois proposée au chapitre 5.1.2 – c'est-à-dire proposer, comme évoqué au chapitre 5, une comparaison de la production avec les données perceptives (cf. 6.2). Je finirai avec les résultats de la question sur les *représentations perceptives* (question 2, cf. 6.3).

### 6.1 Attitudes perceptives

La première question (cf. annexe 1) concernait les attitudes perceptives des auditeurs, qui devaient – après avoir écouté les quatre stimuli – choisir le stimulus qui correspondait le plus à leur attentes concernant la variété de français qui devrait être apprise aux immigrants et donc indirectement la variété qu'ils favorisaient comme norme de prononciation :

(1.1) *Selon vous, le français duquel de ces intellectuels serait le plus apte à être appris aux immigrants arrivant au Québec?*

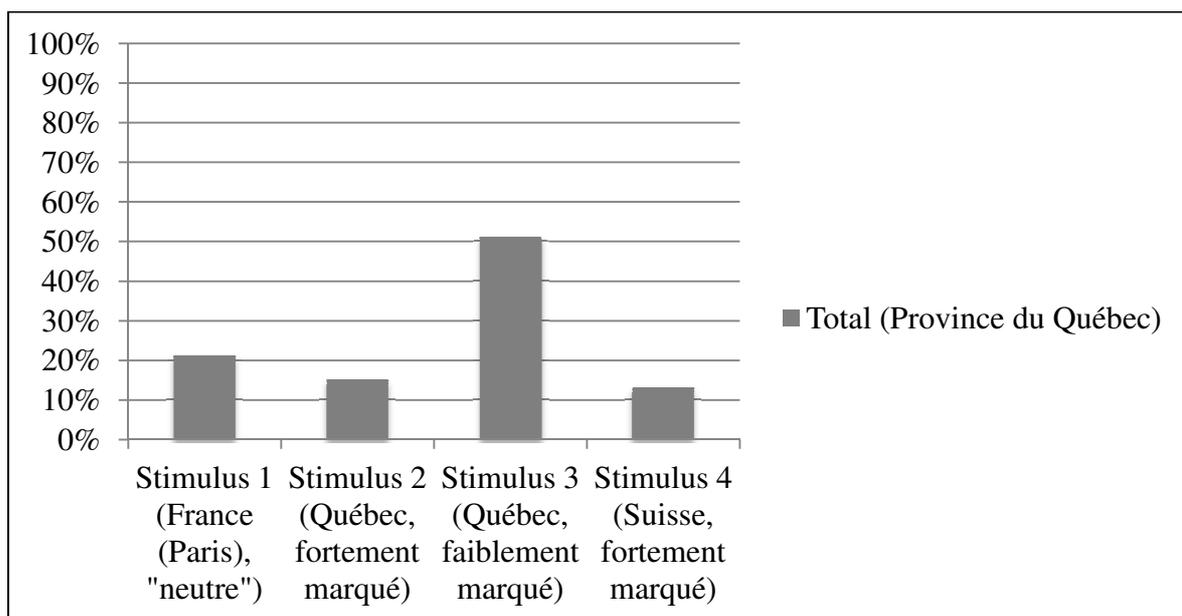


Fig. 14 : Quelle norme de prononciation pour le Québec?

Ainsi, selon les résultats de la première question, 51% des auditeurs québécois favorisent la norme de prononciation du français québécois *diatopiquement faiblement marquée*. Un résultat quelque peu inattendu, mais explicitant davantage ce résultat est la différence significative entre ces 51% et les 15% des Québécois favorisant le français québécois *diatopiquement fortement marqué*, ce dernier obtenant ainsi un moins bons pourcentage que la norme de prononciation parisienne. Par ailleurs, en cumulant les résultats des stimuli québécois, les auditeurs favorisent une norme endogène à 66%, 77% de ceux-ci ayant choisi la norme *diatopiquement faiblement marquée*. Ceci confirme donc l'intuition de Martel (2001 : 123-139) qui affirme que la norme de prononciation faisant l'objet d'un consensus social est, certes, une norme endogène québécoise, cependant pas une norme fortement marquée (ce qu'il entend par 'position extrême') qui engendrerait une forte insécurité linguistique, mais une norme proche de la norme du centre parisien (*cf.* 5.2).

En ce qui concerne la variable de la *répartition géographique* du français québécois (l'est autour de Québec, l'ouest autour de Montréal, *cf.* 5.3), l'étude n'a donné aucune différence notable entre la partie de l'étude ayant été conduite à Montréal et celle ayant été conduite à Québec, les faibles différences existant dans les résultats des stimuli 1 et 4 n'étant statistiquement pas significatives et pouvant être qualifiées – en termes statistiques – d'*erreurs systématiques*.<sup>67</sup>

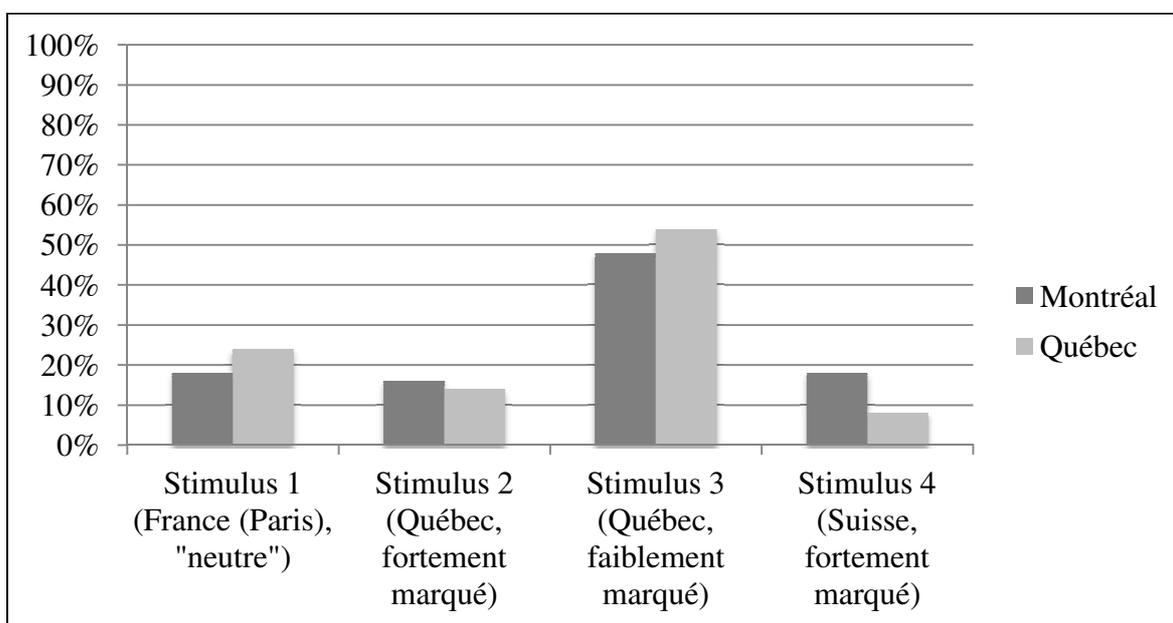


Fig. 15 : Quelle norme de prononciation pour le Québec? Comparaison des résultats obtenus à Montréal et à Québec

<sup>67</sup> Ne s'agissant pas du calcul d'une moyenne mais d'une simple représentation graphique de données discrètes, les méthodes statistiques présentées au chapitre 5.4 ne peuvent – bien entendu – pas être utilisées dans ce cas de figure.

La variable du *sexe*, quant à elle, a donné des résultats similaires au niveau des stimuli 1 et 4, c'est-à-dire les stimuli européens. Cependant, les résultats des femmes et des hommes quant aux stimuli du français québécois (stimuli 2 et 3) peuvent être caractérisés comme étant inversement proportionnels, le stimulus *diatopiquement fortement marqué* ayant été choisi par 12 hommes (11,88% des 101 auditeurs) contre seulement 4 femmes (3,96% des auditeurs) et le stimulus *diatopiquement faiblement marqué* par 29 femmes (28,71% des auditeurs) contre 22 hommes (21,78% des auditeurs). Les autres différences étant trop minimes, elles sont également à classer dans la catégorie des *erreurs statistiques systématiques*.

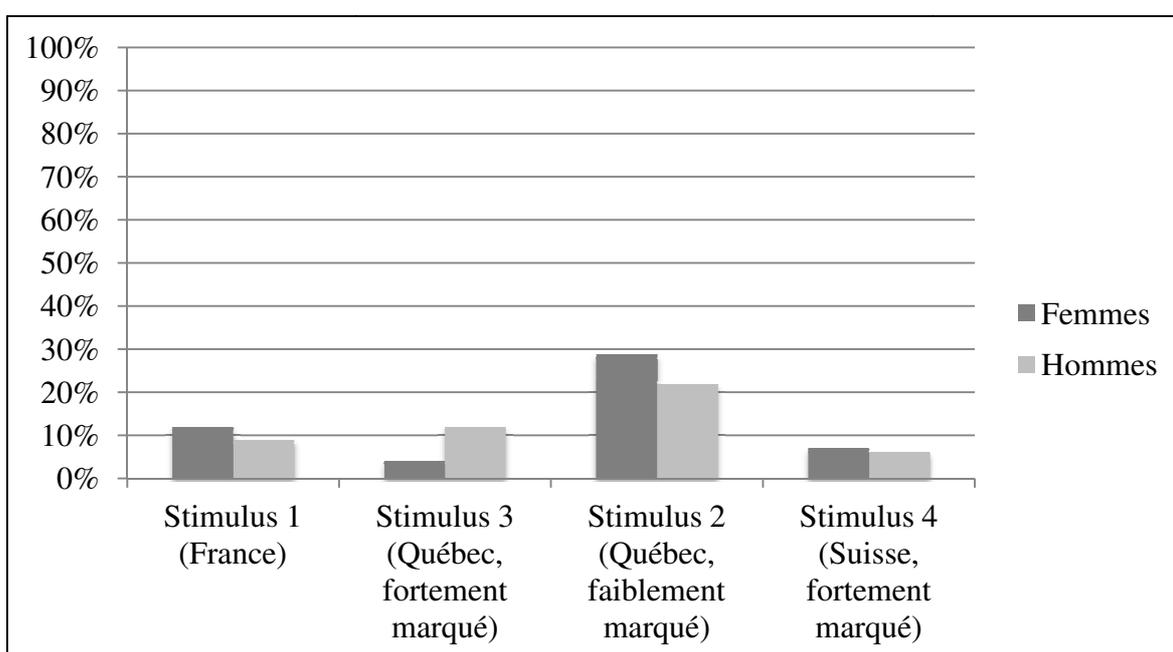


Fig. 16 : Quelle norme de prononciation pour le Québec? Comparaison des résultats selon le sexe des auditeurs

Cette différence pourrait – sous réserve – confirmer la théorie soutenue par Pillon (1987) (cf. 5.3) selon laquelle les femmes auraient plus tendance à adopter les traits phonétiques-phonologiques des sociolectes hiérarchiquement plus élevés ou plus proche de la norme (*production*), ce qui peut, selon moi, être rapporté à la *perception* étant donné que cette adaptation au comportement linguistique de sociolectes plus élevés présuppose implicitement la perception de ces sociolectes. Il est donc, par ailleurs, d'autant plus remarquable que – malgré cette tendance des femmes à s'adapter à la norme – le stimulus du français québécois faiblement marqué soit choisi par celles-ci dans une majorité si évidente (28,71% contre 11,88% pour la norme parisienne, 6,93% pour la variété suisse romande et seulement 3,96% pour le français québécois fortement marqué), une

observation qui augmenterait encore l'évidence de cette question au niveau de tous les auditeurs (cf. fig. 14). Je tiens cependant à souligner que ces résultats devraient encore être vérifiés auprès d'un nombre plus élevé d'auditeurs afin de pouvoir exclure toute *erreur systématique*, cette dernière étant dans ce cas-ci tout à fait possible. C'est la raison pour laquelle je ne prendrai pas en compte cette observation dans la présentation des résultats finaux, ces derniers étant – au niveau de cette variable – trop peu significatifs.

Les questions 1.2 et 1.3 (cf. annexe 1) étaient, comme mentionné au chapitre 5.2, des questions visant à tester si les niveaux linguistiques de la phonétique et de la phonologie représentaient bien le facteur décisif, d'une part, dans les évaluations des stimuli (questions 1.1 et 3) ainsi que, d'autre part, leur reconnaissance par les auditeurs québécois (question 2). La première des deux questions (1.2) était une question à choix unique parmi trois possibilités de réponse ainsi que la catégorie *autres raisons* qui, pour des raisons de comparabilité des résultats, n'a pas été prise en compte dans le décompte des résultats. Ainsi, ces derniers ont montré un choix du niveau linguistique de la prononciation nettement plus fréquent (44,5%) que ceux du lexique (27%) et de la syntaxe (28,5%).

(1.2) *Pourquoi avez-vous choisi cette variété de français en particulier?*

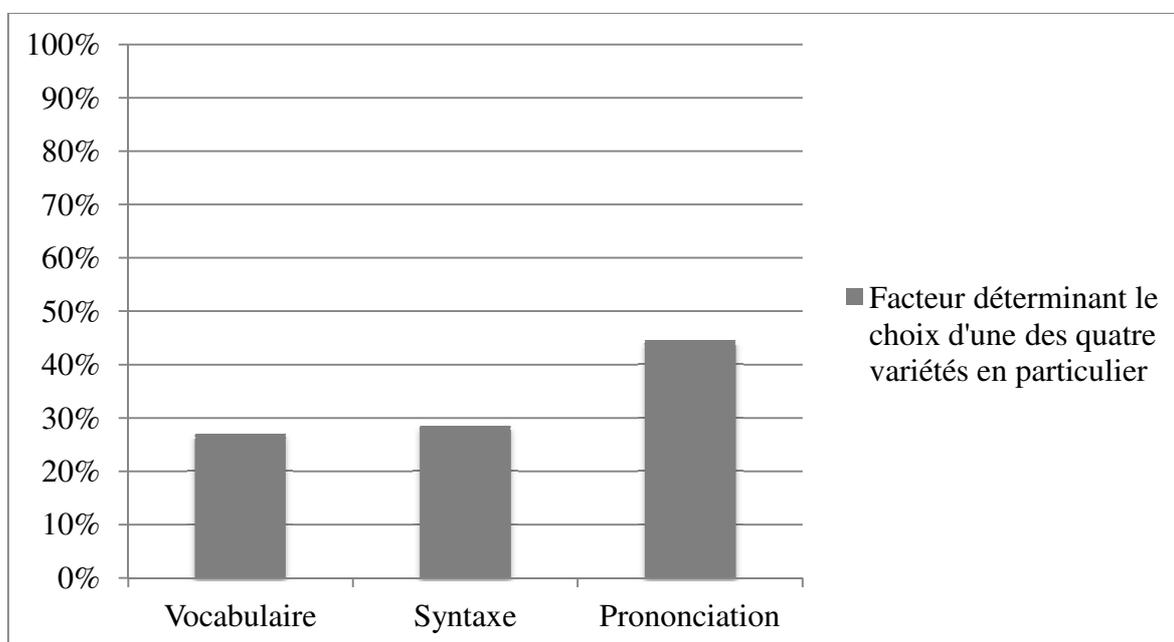


Fig. 17 : Facteur déterminant le choix d'une des quatre variétés

Ces résultats sont ont été confirmés par les résultats de la deuxième de ces deux questions (1.3), qui se voulait complémentaire à la première (1.2) et dans laquelle les auditeurs

pouvaient indiquer de façon libre ce qui les avait le plus influencé dans leur choix, et ce, de manière à éviter tout facteur dû au hasard comme cela aurait pu être le cas à la question 1.2.

(1.3) *Quels sont les mots particuliers, les tournures de phrase ou encore les types de prononciation de l'intellectuel en question qui vous ont poussé à choisir cette variété en particulier?*

Les résultats de cette question sont, en effet, encore plus évidents que ceux de la question 1.2, 18 auditeurs ayant choisi une réponse ayant un rapport direct avec la prononciation, alors que seuls 6 auditeurs ont opté pour le niveau du lexique et 4 auditeurs se référant, certes, à des critères linguistiques dans leur choix, mais de façon trop générale pour pouvoir classer les réponses dans une catégorie précise. Une sélection de ces réponses est proposée ci-dessous, les chiffres indiqués entre parenthèse indiquant le nombre d'auditeurs ayant mentionné exactement le même phénomène :<sup>68</sup>

- **18 réponses avec rapport direct à la prononciation**

« l'accent » (2), « la prononciation » (2), « accent pas trop marqué » (1), « l'accent moins prononcé/fort » (2), « c'est-à-dire sans accent » (1), « français sans accent » (1), « moins de 'r' roulés » (1), « un accent d'ici sans avoir une prononciation trop éloignée de l'écrit ('trop joul') » (1), « c'est une prononciation typiquement québécoise, donc différente de celle de France et de bonne qualité » (1),

- **6 réponses avec rapport direct au lexique**

« j'emploie le mot 'fin de semaine' » (1), « il donne un exemple concret d'un anglicisme » (1)

- **4 réponses ne pouvant pas être catégorisées**

« français universel » (1), « on sait que c'est un québécois qui parle » (1)

La plupart des réponses touchant ainsi au domaine linguistique de la prononciation, ces résultats indiquent donc – tout comme la question 1.2 – que celle-ci représente le facteur décisif dans le choix des auditeurs d'une norme en particulier, ce niveau linguistique comportant, en effet, le plus grand nombre de *schibboleths*<sup>69</sup> permettant aux auditeurs de pouvoir évaluer l'usage linguistique des locuteurs par la présence ou l'absence des traits phonétiques-phonologiques figurant dans les fig. 7 et 11.

---

<sup>68</sup> Les réponses dans leur intégralité peuvent être consultées par les lecteurs dans l'annexe 2.

<sup>69</sup> Bußmann (<sup>4</sup>2008) définit le terme de *schibboleth* comme suit : « Charakteristisches Sprachmerkmal, das seine eindeutige (soziale, regionale, etc.) Zuordnung des jeweiligen Sprechers ermöglicht [...] » (Bußmann <sup>4</sup>2008 : 606-607)

Un problème récurrent dans les études de linguistique perceptive et jouant éventuellement un rôle dans cette étude sont, cependant, les *facteurs extralinguistiques* (cf. fig. 8). En effet, dans les formulations libres de la question 1.3, quelques auditeurs ont eu tendance non pas à se référer directement aux stimuli qu'ils avaient écoutés mais transposaient leurs *représentations culturellement motivées* sur ces stimuli, ce qui a pu être une source de distorsion des résultats. Les mentions d'éléments extralinguistiques sont énumérées dans l'annexe 2.

Comme évoqué plus haut, le questionnaire comportait une deuxième question concernant les attitudes perceptives, cette fois-ci sur le modèle de Preston (1999) de la *dialect evaluation*, c'est-à-dire une évaluation des stimuli (*correct – pas correct*) sur la base d'une scala de 0% à 100% (cf. 4.3, 5.2). La méthode d'analyse des résultats a consisté – comme l'a également fait Pustka (2007 : 225) – à mesurer la distance du tiret placé par chacun des auditeurs à l'intérieur de la scala par rapport aux deux pôles, cette distance ayant ensuite été convertie en pourcentages.

- (3) *Comment évalueriez-vous la façon de parler des intellectuels de chacun de ces quatre enregistrement? Veuillez placer votre évaluation sur l'échelle de notation suivante? (0% 'très peu correct', 100% 'tout à fait correct')*

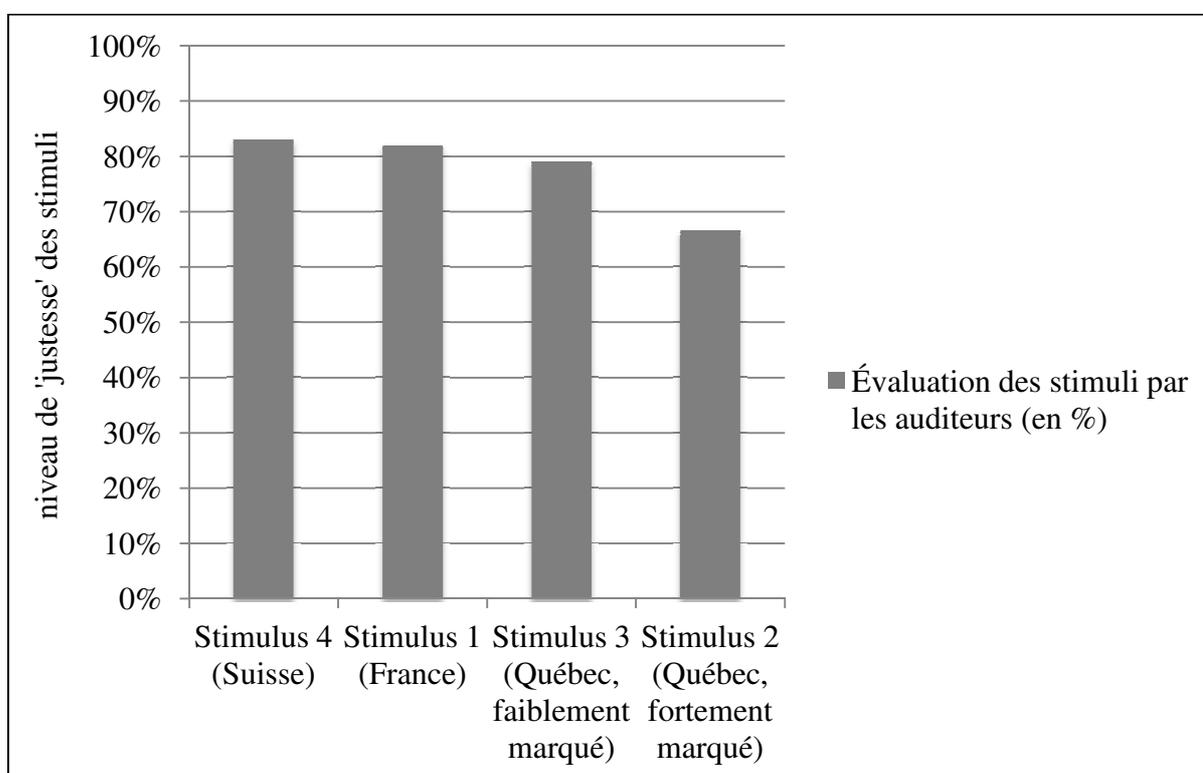


Fig. 18 : Évaluation des stimuli par les auditeurs sur une scala de 0% à 100%

Comme ce diagramme le montre, de manière quelque peu surprenante, les variétés européennes et le français québécois *faiblement marqué* sont significativement mieux évalués que le français québécois *fortement marqué*, et ce, malgré le choix largement en faveur d'une variété de français québécois comme norme de prononciation (*cf.* question 1.1). Les différences entre les stimuli 4 (Suisse), 1 (France) et 3 (Québec faiblement marqué) ne peuvent pas être considérées comme significatives (*cf.* fig. 19 et fig. 20). Le stimulus 2 (Québec fortement marqué) est, quant à lui, systématiquement moins bien évalué que les autres stimuli. Je tiens à souligner le fait que – contre d'éventuelles critiques quant à un prétendu manque de signification de ces résultats dû à un manque d'écart statistique entre les stimuli 4, 1 et 3, d'une part, et le stimulus 2, d'autre part, – les résultats peuvent bel et bien être considérés comme significatifs, et ce, pour deux raisons : (1) la non-exploitation de la totalité de la scala et (2) les *valeurs-p* obtenues lors de la comparaison des résultats observés pour chacun des stimuli.

En effet, premièrement (1), comme cela peut être observé sur le diagramme, les auditeurs québécois ont eu tendance – probablement en raison du phénomène de ce que Diekmann nomme la *désirabilité sociale* (*soziale Erwünschtheit*) (*cf.* Diekmann <sup>5</sup>2011 : 447-451) – à évaluer les stimuli de façon très positive, les évaluations restant en règle générale au-dessus des 45%. Ceci peut être prouvé en calculant statistiquement l'*écart type*  $\sigma_x$  des évaluations de chacun des auditeurs pour chaque stimulus, selon la première méthode présentée au chapitre 5.4 :

	<b>Stimulus 1</b> (France)	<b>Stimulus 2</b> (Québec, fortement marqué)	<b>Stimulus 3</b> (Québec, faiblement marqué)	<b>Stimulus 4</b> (Suisse)
<b>Moyenne</b>	82,24%	67,65%	79,64%	83,81%
<b>Écart type</b>	19,10%	22,31%	21,78%	18,85%

Fig. 19 : Moyenne et écart type par rapport à la moyenne pour chacun des stimuli

Selon ces calculs, malgré une hétérogénéité plutôt élevée des évaluations pouvant être observée grâce aux valeurs relativement élevées de l'écart type pour chaque stimulus, une grande majorité des auditeurs ont évalué les stimuli dans les intervalles [63,14%-100%] pour le stimulus 1, [45,34%-89,96%] pour le stimulus 2, [57,86%-100%] pour le stimulus

3 et [64,96%-100%] pour le stimulus 4.<sup>70</sup> Cette observation remet ainsi en question le faible écart évoqué plus haut entre les évaluations des stimuli 4, 1 et 3, d'une part, et le stimulus 2, d'autre part. Ce dernier aurait été, en effet, plus important si la marge d'évaluation inférieure quasiment non-utilisée avait été exploitée, c'est-à-dire – en d'autres termes – si les auditeurs avaient évalué les stimuli sans prendre la *désirabilité sociale* en compte.

Deuxièmement (2), les *valeurs-p* obtenues lors de la comparaison des résultats pour chacun des stimuli confirment l'intuition qu'un linguiste pourrait avoir lors de la lecture de la fig. 18. En effet, les seules *valeurs-p* restant sous le seuil des 5% s'obtiennent dans la comparaison des résultats du stimulus représentant le français québécois *diatopiquement fortement marqué*, d'une part, avec les autres stimuli, d'autre part :<sup>71</sup>

<i>Valeur-p</i>	Stimulus 1 (France)	Stimulus 2 (Québec, fortement marqué)	Stimulus 3 (Québec, faiblement marqué)	Stimulus 4 (Suisse)
Stimulus 1 (France)		<b>0.0001</b>	0.3561	0.6416
Stimulus 2 (Québec, fortement marqué)	<b>0.0001</b>		<b>0.0002</b>	<b>0.0001</b>
Stimulus 3 (Québec, faiblement marqué)	0.3561	<b>0.0002</b>		0.1738
Stimulus 4 (Suisse)	0.6416	<b>0.0001</b>	0.1738	

Fig. 20 : *Valeur-p* obtenue lors de la comparaison des moyennes des évaluations de chaque stimulus

Selon ce tableau, les seules différences significatives sont donc *objectivement* toutes celles entre le stimulus représentant le français québécois *diatopiquement fortement marqué* (= stimulus 2), d'une part, et les autres stimuli, d'autre part.

De façon similaire aux réponses à la question 1.1, la variable de la *répartition géographique* peut, quant à elle, être considérée comme non pertinente dans cette étude, les quelques différences entre les résultats obtenus à Montréal et ceux obtenus à Québec n'étant pas significatives et pouvant être considérées comme faisant partie de *l'erreur systématique* :

<sup>70</sup> Le calcul de ces intervalles s'est fait sur la base de la méthode présentée au chapitre 5.4.

<sup>71</sup> Les résultats du calcul de la *valeur-p* se situent tous entre 0 et 1, une valeur de 0.0001 étant égale à 0.01% de probabilité que la différence entre les moyennes des évaluations de deux stimuli soit due au hasard.

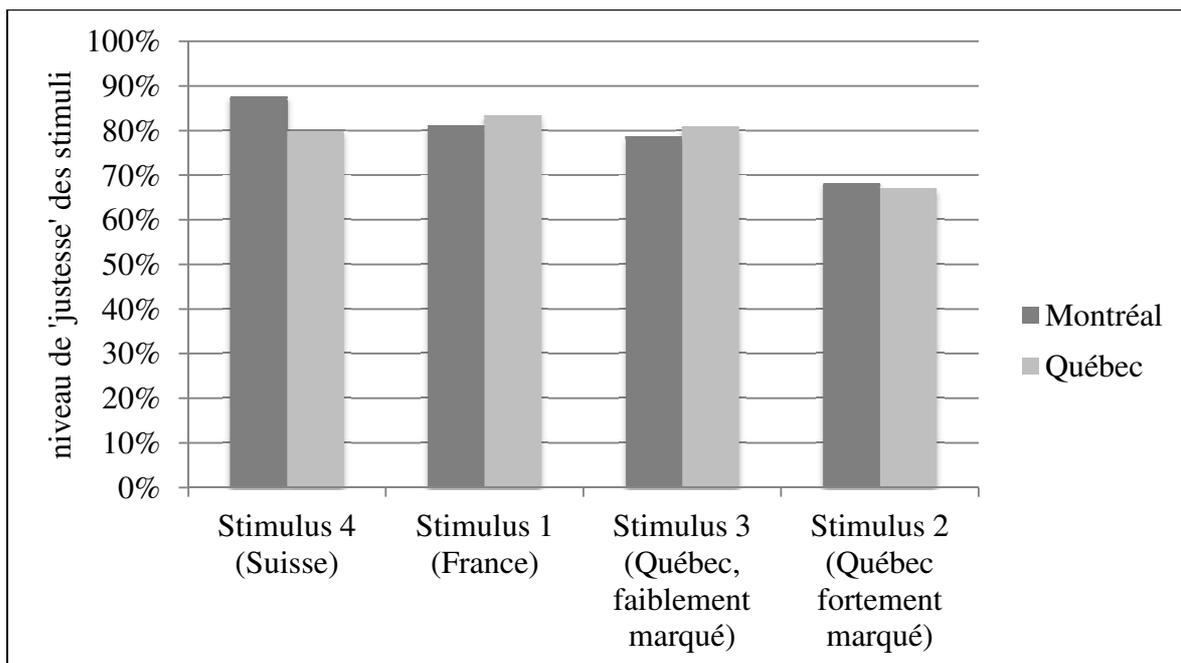


Fig. 21 : Évaluation des stimuli par les auditeurs sur une scala de 0% à 100%. Comparaison des résultats obtenus à Montréal et Québec

La variable du *sexe* peut également être considérée comme non pertinente, bien que – de façon similaire à la question 1.1 – une meilleure évaluation des stimuli québécois soit observable chez les hommes par rapport aux femmes :

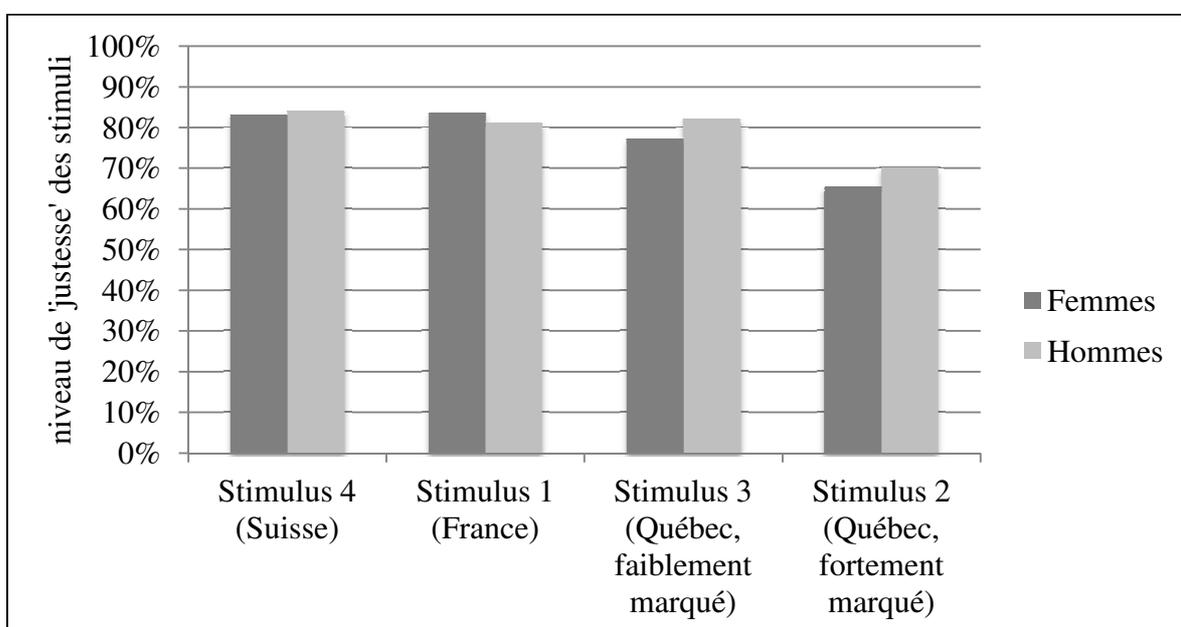


Fig. 22 : Évaluation des stimuli par les auditeurs sur une scala de 0% à 100%. Comparaison des résultats selon le sexe des auditeurs

Ces écarts n'étant pas assez significatifs, cette observation ne sera, tout comme celle de la question 1.1, pas prise en compte dans la présentation des résultats finaux de cette enquête.

En résumé, les résultats de la question 3 pourraient indiquer – comme évoqué au chapitre 2.2.3 – qu’il existerait bien deux types de prestige au Québec, qu’il faudrait cependant définir en ajoutant une nuance supplémentaire qui ressort de ces résultats. En effet, le *prestige ouvert* (*overt prestige*) semble être encore bel et bien représenté par la norme de prononciation du français parisien. Cependant, comme ces résultats semblent l’indiquer (évaluation significativement égale des deux variétés européennes et du français québécois diatopiquement faiblement marqué), une évolution de la norme de prononciation *diatopiquement faiblement marquée* du français québécois en direction d’un prestige ouvert similaire à celui du français parisien semble se dessiner, cette variété qui, selon Pöll (2005), bénéficiait déjà d’un *prestige latent* (*covert prestige*) (cf. 2.4). Par ailleurs, ces résultats montrent également que les traits phonétiques-phonologiques diastratiquement et diaphasiquement marqués du stimulus *diatopiquement fortement marqué* sont strictement rejetés<sup>72</sup> – au niveau du niveau de ‘justesse’, c’est-à-dire concernant la norme – par la communauté linguistique québécoise. Il semble donc important de différencier entre les niveaux de prestige du français québécois *faiblement marqué* et du français québécois *fortement marqué* – une différence que ne fait pas Pöll (2005) –, le premier bénéficiant de cette évolution vers un *prestige ouvert*, alors que le deuxième reste dans la catégorie du *prestige latent*. En reprenant le diagramme proposé au chapitre 2.2.3 (cf. fig. 2) et en ne l’appliquant qu’à la norme de prononciation – les réflexions faites par Pöll (2005) touchant, en effet, à la norme dans son intégralité –, cette évolution peut être schématiquement représentée de la façon suivante :

		1960-1980	1980-2000	État actuel
<b>Variété(s) prestigieuse(s) au Québec</b>	Le français 'de France'		<i>Prestige ouvert</i> ( <i>overt prestige</i> )	<i>Prestige ouvert</i> ( <i>overt prestige</i> ) Le français 'de France'
			<i>Prestige latent</i> ( <i>covert prestige</i> )	<i>Prestige latent</i> ( <i>covert prestige</i> ) Le français québécois <i>faiblement marqué</i>
			<i>Prestige latent</i> ( <i>covert prestige</i> )	<i>Prestige latent</i> ( <i>covert prestige</i> ) Le français québécois <i>fortement marqué</i>

Fig. 23 : État actuel du prestige des variétés du français au Québec [en référence à la fig. 2]

<sup>72</sup> Une hypothèse quant à la question de savoir quels traits sont rejetés en particulier, c’est-à-dire – en d’autres termes – ne faisant pas partie de la norme, sera faite au chapitre 6.2.

Il ne s'agit, cependant, que d'une observation faite sur la base des seuls résultats de cette étude, la véracité de cette suggestion devant donc encore être vérifiée dans de futures enquêtes sociolinguistiques portant sur les variétés de français prestigieuses au Québec.

Par ailleurs, ces résultats peuvent également être mis en corrélation avec les réflexions faites au chapitre 2.3 sur la *pluricentricité* du français. En effet, en reprenant les termes concernant la pluricentricité du français présentés dans ce chapitre, ces résultats n'ont pu qu'en partie confirmer la position de Pöll (2005), le français québécois se trouvant entre le statut d'un centre rudimentaire à exo-normativité prédominante et un d'un semi-centre à endo-normativité partielle (*cf.* fig. 4), bien que la hiérarchie proposée par Ammon (1989) ne puisse pas être appliquée strictement aux résultats de l'étude présentée ici. En effet, le *code normatif* provient, certes, bien de l'extérieur de la communauté linguistique québécoise, les *locuteurs-modèles* semblent cependant provenir principalement de l'intérieur de cette communauté linguistique, comme le confirme les résultats de la question 1.1. Malgré cette difficulté à classer la situation de la norme de prononciation du français québécois au sein de la pluricentricité du français, c'est donc cette nouvelle évolution vers une norme de prononciation se basant sur les locuteurs-modèles intérieurs à la communauté linguistique québécoise qu'il est important de retenir, car il est évident qu'il s'agit là de la condition *sine qua non* à l'objectif didactique de ce mémoire qui consiste en une recommandation d'une éventuelle norme prescriptive de prononciation pour l'enseignement du français langue étrangère (FLE).

Un dernier commentaire concernant ces résultats reste à faire contre d'éventuelles critiques pouvant toucher au fait que la bonne évaluation du français québécois serait un phénomène de la *désirabilité sociale* (Diekmann <sup>5</sup>2011 : 447-451) 'typique' dans un contexte d'émancipation comme celui-ci, dans lequel les locuteurs auraient tendance à être très vite positifs dans l'évaluation de leur propre variété. Comme évoqué plus haut, ce phénomène a – certes – bien été observé dans les réponses des auditeurs, mais concernant tous les stimuli, les auditeurs ayant eu tendance à évaluer ces derniers de façon positive, les évaluations restant en règle générale au-dessus des 45%. Cependant, comme évoqué plus haut, les auditeurs n'ont pas mieux évalué le français québécois que les variétés européennes. Au contraire, les variétés européennes ont été évaluées de la même manière que le français québécois *faiblement marqué*, le français québécois *fortement marqué* (qui – selon de telles critiques – aurait dû obtenir la meilleure évaluation étant donné qu'il contient le plus de traits spécifiques au Québec) ayant précisément obtenu la moins bonne

évaluation, ce qui attesterait du fait contraire à cette critique et la rendrait – pour le moins dans le cadre de cette étude – injustifiée.

Ainsi, les résultats concernant les attitudes perceptives ayant été présentés et ayant pu prouver que la prononciation représente le facteur décisif dans la perception des auditeurs, il s’agira maintenant – comme évoqué plus haut – de comparer les stimuli du français québécois avec ces données perceptives dans le but de permettre de dégager les traits responsables de ces représentations et attitudes perceptives.

## 6.2 Rapprochement des résultats sur les attitudes perceptives avec les stimuli

En résumé, les résultats obtenus jusqu’ici concernant les attitudes perceptives des auditeurs québécois par rapport aux stimuli du français québécois sont les suivants. Le stimulus diatopiquement fortement marqué est favorisé par seulement 15% des auditeurs et est évalué nettement moins positivement que le stimulus diatopiquement faiblement marqué (67,65%). Ce dernier, quant à lui, est favorisé par 51% des auditeurs et est évalué plus positivement que le stimulus diatopiquement fortement marqué (79,64%) :

	<i>Stimulus fortement marqué</i>	<i>Stimulus faiblement marqué</i>
<b>Norme de prononciation (question 1.1)</b>	15%	51%
<b>Évaluation (question 3)</b>	67,65%	79,64%

Fig. 24 : Attitudes perceptives des auditeurs québécois face aux stimuli du français québécois

Concernant les hypothèses faites au chapitre 5.2 quant à la combinaison des résultats de la des différentes questions, c’est donc clairement le dernier cas de figure qui semble ressortir de cette étude, c’est-à-dire la favorisation *explicite* d’une norme du français québécois faiblement marquée (résultats des questions 1.1 et 3).<sup>73</sup>

Comme testé à l’aide des questions 1.2 et 1.3 (*cf.* 6.1), les raisons de ces résultats sont à chercher dans le domaine de la prononciation. Or, sur la base de l’analyse des stimuli du français québécois proposée au chapitre 5.1.2 (*cf.* fig. 11), il est possible de faire

<sup>73</sup> Les résultats de la question 2 ne sont, ainsi, pas directement déterminants dans ce cas de figure, mais fournissent des indices pertinents quant aux représentations perceptives des auditeurs québécois par rapport aux variétés européennes, ce que je présenterai au chapitre 6.3.

des hypothèses quant aux traits phonétiques-phonologiques saillants responsables de ces attitudes perceptives à l'aide des différences qu'il existe entre ces deux stimuli. Il pourrait, en effet, s'agir – au niveau segmental – des trois différences fondamentales qui ont été relevées pour ces stimuli :

	Stimulus <i>fortement marqué</i>	Stimulus <i>faiblement marqué</i>
1. Maintien des quatre voyelles nasales /ɛ̃/, /ɑ̃/, /ɔ̃/ et /œ̃/	Oui	Non
2. Réalisation phonétique de /R/ comme [r]	Oui	Non
3. Diphtongaisons	Oui	Non

Fig. 25 : Différences segmentales entre les stimuli représentant le français québécois

Selon l'état actuel de la recherche (*cf.* 5.1.2), le maintien des quatre voyelles nasales ferait partie de la norme du français québécois. La différence dans les attitudes perceptives concernant les deux stimuli analysés ne devrait donc, selon les études de Bigot/Papen (2013), Cox 1998 et Reinke (2004), pas être en relation directe avec ce trait phonétique-phonologique.

Le statut diastratique et diaphasique de la réalisation phonétique du /R/ comme /r/ est, quant à lui indéterminé. Bigot/Papen (2013) le classent, en effet, dans la catégorie des traits phonétiques-phonologiques faisant *potentiellement* partie de la norme de prononciation, une affirmation qui, selon eux, resterait cependant à être vérifiée. La comparaison des données perceptives récoltées lors de l'étude présentée ici semble cependant indiquer le contraire, c'est-à-dire le fait que ce trait pourrait être à la base d'une moins bonne évaluation du stimulus fortement marqué et qu'il serait donc diastratiquement et/ou diaphasiquement marqué.<sup>74</sup> Il ne s'agit, cependant, que d'une hypothèse qui resterait à vérifier dans de futures études sociolinguistiques.

<sup>74</sup> Cette affirmation est, par ailleurs, observable dans une des réponses à la question 1.3, l'informateur en question ayant choisi le français québécois *diatopiquement faiblement marqué* dans la question 1.1 et justifié son choix en affirmant que cet accent contiendrait « moins de 'r' roulés » (*cf.* annexe 2). Il s'agit, cependant, d'un commentaire isolé n'ayant, par conséquent, qu'un caractère illustratif.

Le dernier trait différenciant les deux stimuli est celui des diphtongaisons qui, elles, sont unanimement considérées comme diastratiquement et diaphasiquement marquées. Il est donc, dans ce cas, possible de partir du principe que ce trait – probablement en combinaison à la réalisation phonétique du /R/ comme [r] ou [ʁ] – est à la base de la différence d'évaluation des deux stimuli.

De manière générale, la question de savoir quels traits phonétiques-phonologiques appartiennent à la norme de prononciation du Québec devra donc encore être élucidée dans de futures enquêtes. Il s'agira ainsi de compléter la liste de traits évoqués par Bigot/Papen (2013), Ostiguy/Tousignant (2008), Reinke (2004) et Cox (1998) (*cf.* 3.3.2.2), ces traits devant – selon les réflexions faites au chapitre 3.2 – être, d'une part, 'neutres' au niveau des représentations linguistiques des auditeurs québécois et, d'autre part, obtenir la 'meilleure évaluation' au niveau des attitudes perceptives des locuteurs.

### 6.3 Représentations perceptives

Comme évoqué plus haut, le questionnaire comportait – en plus des deux questions sur les attitudes perceptives – une question sur les représentations perceptives des auditeurs québécois. Étant donné que les résultats obtenus au chapitre 6.2 qui ont pu fournir une réponse aux hypothèses faites au chapitre 5.2 (favorisation *explicite* d'une norme du français québécois *diatopiquement faiblement marquée*), les réponses sur les représentations perceptives ne jouent plus un rôle prépondérant pour l'hypothèse de ce mémoire.<sup>75</sup> Elles peuvent cependant, indépendamment de cette hypothèse, fournir des résultats que je qualifierai – pour ce mémoire – de secondaires concernant la capacité des auditeurs d'identifier correctement les variétés représentées dans les quatre stimuli.

En effet, cette question demandait aux auditeurs d'identifier la provenance des variétés entendues dans les quatre stimuli, et ce, principalement dans le but de tester leur capacité à reconnaître les différences phonétiques-phonologiques entre les deux français européens présents dans les stimuli, c'est-à-dire le français parisien, d'une part, et le français suisse romand, d'autre part :

---

<sup>75</sup> L'étude de la capacité des auditeurs à identifier correctement les locuteurs des différents stimuli aurait aidé – dans le cas où les auditeurs auraient choisi le français parisien comme norme de prononciation – à découvrir s'ils sont capables de différencier les traits phonétiques-phonologiques différenciant la norme parisienne du stimulus suisse romand et donc si le français qu'ils favorisent serait plus un français aux traits 'paneuropéens' et que purement 'parisiens'.

(2) À votre avis, d'où viennent ces trois intellectuels?

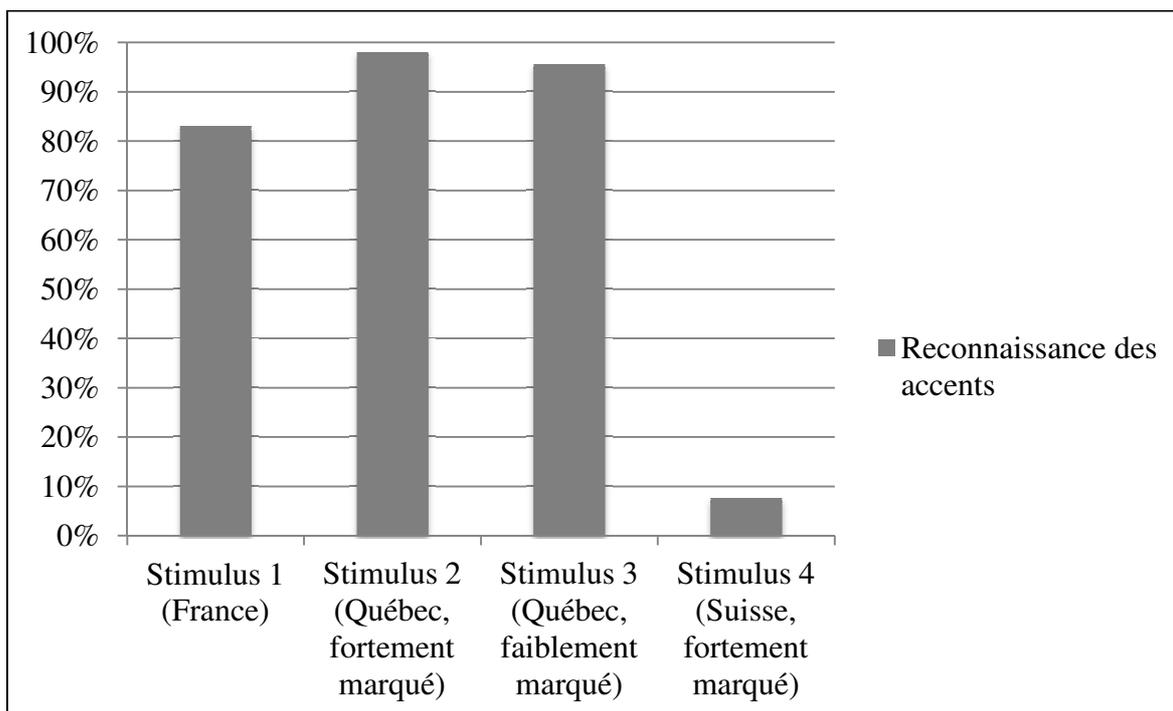


Fig. 26 : Reconnaissance correcte des différentes variétés

Comme le diagramme le montre, la plupart des auditeurs québécois ont réussi à identifier correctement les deux stimuli québécois, le français québécois fortement marqué ayant été identifié correctement à 98% et le français québécois faiblement marqué à 95,5%. Ces résultats sont en contraste avec ceux des variétés de français européennes. En effet, le français parisien a, certes, également été identifié correctement dans la plupart des cas (83%), mais le français suisse romand dans seulement 7,5% des cas. En effet, la plupart des auditeurs, c'est-à-dire dans 53% des cas, croient identifier une variété *française* plutôt que de suisse romande. Par ailleurs, la variété suisse romande est plus souvent qualifiée de français *européen* que de français *suisse* :

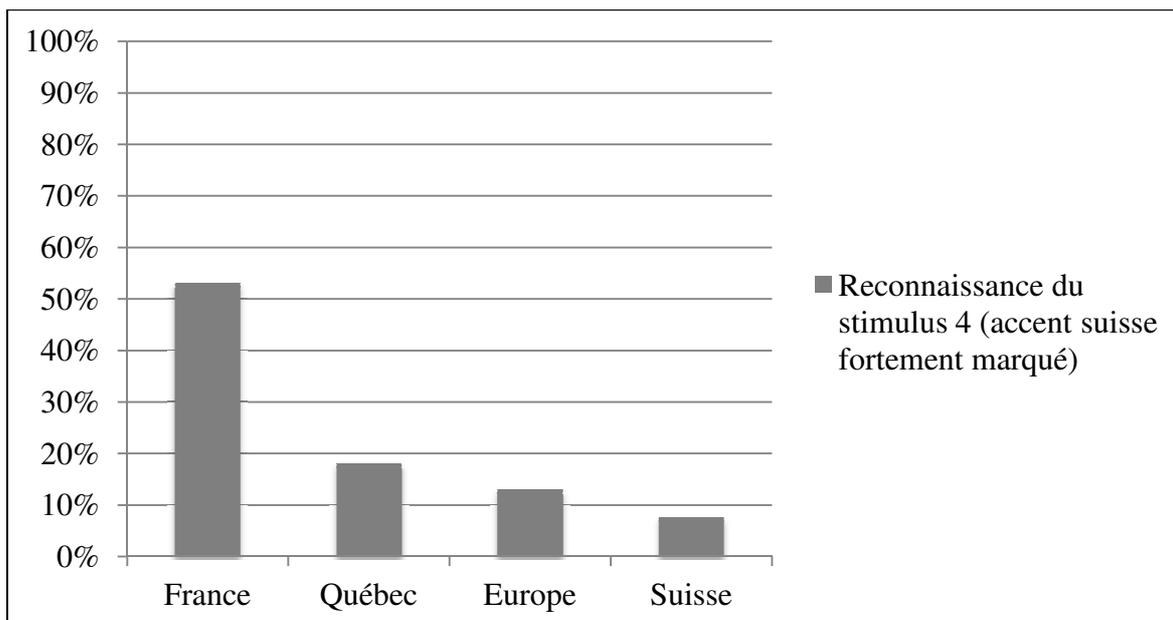


Fig. 27 : Identification géographique du français suisse romand

Au niveau des traits phonétiques-phonologiques, il semble donc que dans les représentations perceptives des auditeurs québécois, les variétés européennes représentées dans ces stimuli ne sont pas différenciées, les auditeurs reconnaissant à ce niveau linguistiques une seule et unique prononciation européenne. Par ailleurs, les variétés européennes de français sont identifiées comme provenant ‘de France’ probablement en raison du *prestige ouvert* dont bénéficie le français parisien, ce français étant mis en relation directe avec la France dans la conscience des locuteurs. En d’autres termes, la perception est, ici, influencée par les représentations culturelles des auditeurs (c’est-à-dire un facteur extralinguistique) : les traits phonétiques-phonologiques ‘européens’ sont reconnus et immédiatement attribués à un ‘français de France’ :

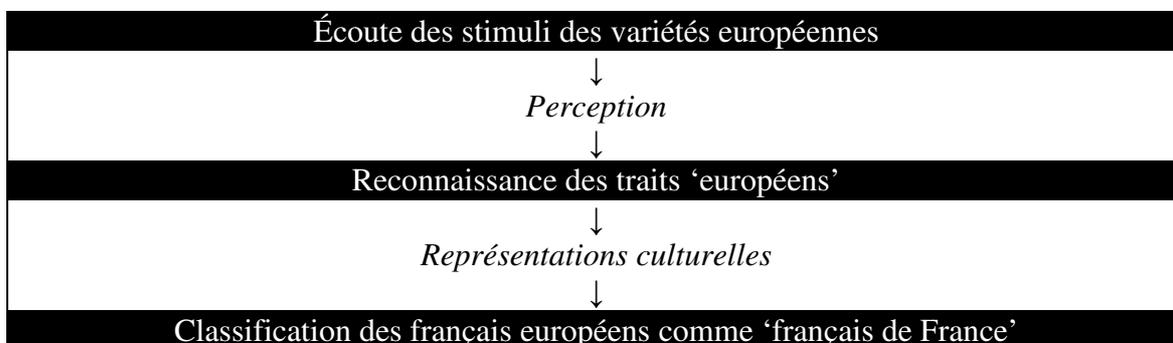


Fig. 28 : Influence des représentations culturelles sur la perception des variétés européennes de français

Un point problématique ressortant, cependant, du diagramme de la fig. 27 est l'identification de l'accent suisse romand comme un accent québécois par 18% des auditeurs québécois, ce qui pourrait indiquer un problème méthodologique de cette étude. Il se pourrait, en effet, que l'ordre des stimuli – qui a été, je le rappelle, choisi selon le principe du hasard – ait eu une influence sur la perception des auditeurs, étant donné que les deux stimuli ayant été écoutés avant le stimulus suisse romand étaient ceux représentant le français québécois.

Voici donc les résultats auxquels a abouti mon enquête perceptive. Afin d'obtenir, finalement, un aperçu d'ensemble de ce mémoire, je proposerai dans la conclusion de ce dernier présentée ci-dessous un résumé synthétisant la mise en relation présentée dans l'ensemble du mémoire entre l'état actuel de la recherche et les résultats de mon enquête.

## 7. Conclusion

### 7.1 Résumé et résultats

En se basant sur une enquête s'inscrivant dans le cadre de la controverse autour de la norme (de prononciation) du français québécois ainsi que – au niveau théorique – dans le cadre de la *linguistique perceptive des variétés*, ce mémoire a été rédigé dans le but de découvrir la norme de prononciation favorisée par les locuteurs (et – dans le cadre de cette étude – auditeurs) québécois, et ce, avec l'objectif didactique de pouvoir recommander une éventuelle norme de prononciation pour l'enseignement du français langue étrangère (FLE) au Québec satisfaisant aux représentations et attitudes perceptives des auditeurs québécois.

L'état actuel de la recherche a pu montrer qu'il est possible de différencier deux normes distinctes présentes au Québec. Il existerait, en effet, d'une part, la norme 'traditionnelle' du *code normatif*, une *norme prescriptive* explicite qui serait *exo-normative*, c'est-à-dire qui proviendrait de l'extérieur de la communauté linguistique québécoise (de France pour la syntaxe et le lexique ou de Paris pour la prononciation), et qui bénéficierait d'un *prestige ouvert*. D'autre part, il existerait une norme des *locuteurs-modèles*, c'est-à-dire une *norme d'usage* implicite qui proviendrait, quant à elle, aussi bien de l'intérieur (*endo-normative*) que de l'extérieur (*exo-normative*) de la communauté linguistique québécoise et qui bénéficierait d'un *prestige latent* (cf. 2). Au niveau de la norme de prononciation, deux normes distinctes ont été proposées depuis la *Révolution tranquille* des années 1960 et dans le cadre du débat autour de cette norme : le modèle du 'français

international' ainsi que celui de *Radio-Canada*. Ces deux modèles se basent *théoriquement* plus ou moins explicitement sur le modèle traditionnel de prononciation parisienne, avec la nuance importante que le modèle *radiocanadien* se base *au niveau pratique* bel et bien sur des traits phonétiques-phonologiques propres aux Québec, certains de ces traits ayant pu être définis – dans de précédentes études – comme faisant partie ou non de la norme de prononciation du Québec, d'autres faisant, faute d'études significatives, *potentiellement* partie de la norme (cf. 3.3.2.2).

Par la suite, j'ai fait remarquer trois désidérata de recherche que j'ai proposés – pour le moins en partie – de combler à l'aide de mon étude perceptive. Il s'agit, premièrement, de l'argumentation purement structurelle des aménagistes et conservateurs au sein de la controverse autour de la norme du français québécois. Deuxièmement, j'ai fait remarquer que, en conséquence de cette argumentation quelque peu simpliste, la perspective émique du débat n'a pas été prise en compte. Troisièmement, j'ai attiré l'attention sur le fait qu'en sociolinguistique, il semble jusqu'ici exister uniquement – parmi les études prenant en compte les attitudes ainsi que les représentations (perceptives) – des enquêtes portant sur la norme au Québec *de façon générale* et non sur la norme *de prononciation*, tel que c'est le cas de l'étude perceptive ayant été présentée dans ce mémoire.

Partant de ces désidérata de recherche, sur la base du concept des *locuteurs-modèles* et en me basant sur le cadre théorique de la *linguistique perceptive des variétés* (cf. 4), j'ai finalement présenté l'étude sur laquelle se base ce mémoire (cf. 5 et 6). Au niveau des *attitudes perceptives*, cette dernière a pu montrer – il s'agit là du principal résultat de ce mémoire qui répond donc à la question posée dans l'introduction (cf. 1) – que les auditeurs québécois favorisent la norme de prononciation d'un français québécois *diatopiquement faiblement marqué* (cf. 6.1) se basant sur des *locuteurs-modèles* intérieurs à la communauté linguistique québécoise. Par ailleurs, l'enquête a montré une évolution actuelle du *prestige latent* (cf. 2) de cette norme de prononciation vers un *prestige ouvert*, parallèlement au prestige ouvert dont bénéficie traditionnellement le français parisien. Ainsi, contrairement à la qualification du français québécois comme *centre rudimentaire* au sein de la situation pluricentrique du français proposée par Pöll (2005) (cf. 2.3), une tendance du centre québécois vers un *semi-centre* semble observable, étant donné que les locuteurs-modèles viennent de l'intérieur de cette communauté linguistique.

En outre, sur la base d'une comparaison des analyses des stimuli représentant le français québécois, trois traits phonétiques-phonologiques responsables de ces attitudes

perceptives peuvent être isolés (cf. 6.2), bien qu'il s'agisse probablement de la combinaison d'une différence dans deux de ces traits qui est à la base de ces attitudes perceptives, c'est-à-dire les diphtongaisons présentes seulement dans le stimulus fortement marqué, d'une part, et la réalisation phonétique de /R/ comme [r] dans le stimulus fortement marqué et comme [ʁ] dans le stimulus faiblement marqué. Il ne s'agit, cependant, que de suppositions qu'il faudrait vérifier dans de futures enquêtes perceptives.

Au niveau des *représentations linguistiques*, les résultats de la deuxième question (cf. 6.3) semblent montrer que les auditeurs québécois ne pourraient pas différencier les traits phonétiques-phonologiques des variétés européennes de français représentées dans l'étude (le français parisien et le français suisse romand) et reconnaîtraient plutôt une prononciation européenne qu'ils qualifieraient de *française* en raison de leurs représentations culturelles.<sup>76</sup>

## 7.2 Perspectives

Finalement, cette enquête a également engendré plusieurs questions encore ouvertes qui mériteraient d'être étudiées dans de futures enquêtes. Au niveau **théorique**, l'étude devrait être élargie à des lieux ruraux afin de pouvoir étudier une éventuelle différence entre les grandes villes (Québec, Montréal, Trois-Rivières) et la campagne au niveau des attitudes et représentations perceptives des auditeurs. Par ailleurs, il manque encore des études contrastives travaillant sur trois variétés de français différentes ou plus, la plupart des études s'étant jusqu'ici restreintes à deux variétés au maximum.

Au niveau **méthodologique**, il serait – suite aux questions restées ouvertes au chapitre 6.2 – intéressant de définir exactement quels traits phonétiques-phonologiques sont à l'origine des attitudes perceptives étudiées ici, c'est-à-dire la question de savoir quels traits sont nécessaires ou doivent être supprimés pour que les auditeurs québécois évaluent les stimuli comme étant 'neutres' au niveau de leurs *représentations perceptives* et 'les meilleurs' au niveau des *attitudes perceptives* (cf. 3.2, fig. 6). Pour ce faire, il serait nécessaire de mettre en relation les tests perceptifs avec les variantes présentes dans les stimuli. Ceci présupposerait, par ailleurs, l'utilisation de stimuli identiques (cf. par exemple Pustka 2007), qu'il faudrait manipuler afin d'obtenir une série de stimuli sur une scala

---

<sup>76</sup> Étant donné que l'étude des attitudes perceptives (cf. 6.1 et 6.2) a apporté les réponses recherchées dans les hypothèses faites au chapitre 5.2, ces résultats sur les *représentations linguistiques* sont à qualifier comme secondaires, car ils n'apportent pas directement de valeur ajoutée à la question posée dans l'introduction.

allant d'un fort marquage diatopique à une prononciation très proche de la norme parisienne, chacun des stimuli ne se différenciant qu'au niveau d'un seul trait des stimuli l'entourant sur la scala. Sur cette base, il serait ainsi possible de définir une norme de prononciation québécoise *objective* se basant sur les représentations et attitudes perceptives des auditeurs et pouvant être utilisée dans des ouvrages de références propres au Québec.

Le dernier aspect que je tiens à évoquer touche la **linguistique appliquée** et, plus particulièrement l'enseignement du français langue étrangère (FLE). En effet, sur la base de telles études perceptives, la recommandation d'une nouvelle norme prescriptive de prononciation pour le Québec et également pour d'autres régions francophones serait envisageable. Certains linguistes (et de nombreux non-spécialistes) se demanderont alors dans quelle mesure une telle norme serait légitime et dans quel but elle pourrait être instaurée. Dans ce contexte, deux éléments majeurs doivent être pris en compte (*cf.* 3.4). Premièrement, une telle norme endogène aiderait à réduire l'*insécurité linguistique* des locuteurs québécois. Deuxièmement, celle-ci permettrait de pouvoir enseigner l'usage linguistique considéré perceptivement comme 'neutre' au niveau des représentations perceptives et comme 'le meilleur' dans les attitudes perceptives des locuteurs québécois – pour le moins au niveau de la prononciation. En effet, le français parisien n'est neutre (au niveau des représentations perceptives) qu'au nord de la France; au Québec il est marqué diatopiquement, ce que confirment un bon nombre d'ouvrages québécois traitant du français parlé en France, des ouvrages profanes ne provenant, certes, pas du domaine de la linguistique et étant écrits par des non-spécialistes pour des non-spécialistes, mais étant d'autant plus révélateurs de ce fait sociolinguistique que le centralisme autour de la norme de prononciation parisienne masque très souvent. Jean-Benoît Nadeau, un journaliste québécois ayant été mandaté par l'*Institute of Current World Affairs*<sup>77</sup> pour étudier différents aspects de la société française dont, entre autres, des aspects linguistiques, illustre bien ce phénomène à travers le titre révélateur de son ouvrage écrit sur la base de ses observations *hétéro-représentatives* : « Les français aussi ont un accent » (*cf.* Nadeau 2004). Il s'agit là d'une observation révélatrice de la pertinence sociale de cette problématique et de la nécessité d'une telle norme de prononciation endogène qui tend souvent à être relativisée par les locuteurs provenant des centres complets comme Paris et dont émane traditionnellement la norme (*cf.* Clyne 2001).

---

<sup>77</sup> *Cf.* <http://www.icwa.org/>, 14.07.2014.

## Bibliographie

- Ammon, Ulrich (1989) : « Toward a Descriptive Framework For the Status/Function (Social Position) of a language within an Country. » In : *Status and Function of Languages and Languages Varieties*, Ammon, Ulrich (Ed.). Berlin/New York : De Gruyter, 21-106.
- Ammon, Ulrich (1995) : *Die deutsche Sprache in Deutschland, Österreich und der Schweiz. Das Problem der nationalen Varietäten*. Berlin : de Gruyter.
- Ammon, Ulrich (2001) : « Sprache – Nation und die Plurinationalität des Deutschen. » In : *Nation und Sprache. Die Diskussion ihres Verhältnisses in Geschichte und Gegenwart* », Gardt, Andreas (Ed.). Berlin/New York : de Gruyter, 509-524.
- Armstrong, Nigel/Boughton, Zoë (1997) : « Identification and evaluation responses to a French accent : some results and issues of methodology. » In : *Revue Parole* 5(6), Bruyninckx, Marielle (Ed.). Mons : Université de Mons-Hainaut, 27-60.
- Armstrong, Nigel/Pooley, Nigel (2010) : *Social and Linguistic Change in European French*. Basingstoke et al. : Palgrave Macmillan.
- Barbaud, Philippe (1998) : « The Dissent of Quebec French and Dialect Evolution. » In : *Revue québécoise de linguistique* 26(2), Guerssel, Mohamed (Ed.). Montréal : UqàM, 107-128.
- Bauvois, Cécile (1997) : « Locuteur masqué. » In : *Sociolinguistique. Concepts de base*, Moreau, Marie-Louise (Ed.). Sprimont : Mardaga.
- Bayard, Catherine/Jolivet, Rémy (1984) : « Les Vaudois devant la norme. » In : *Le français moderne* 52, 151-158.
- Bierbach, Mechtild (2000) : « Spanisch eine plurizentrische Sprache? Zum Problem von *norma culta* und Varietät in der hispanophonen Welt. » In : *Vox Romanica* 59, 143-170.
- Bigot, Davy/Papen, Robert A. (2013) : « Sur la 'norme' du français oral au Québec (et au Canada en général). » In : *Langage et société* 146, 115-132.
- Bloomfield, Leonard (1933) : *Language*. Henry Holt : New York.
- Bouchard, Pierre/Maurais, Jacques (1999) : « La norme à l'école. L'opinion des Québécois. » In : Ouellon, Conrad (Ed.) : *Terminogramme. La norme du français au Québec. Perspectives pédagogiques* 91-92. Québec : Éditeur officiel du Québec, 91-116.
- Bouchard Pierre/Maurais Jacques (2001) : « Norme et médias. Les opinions de la population québécoise. » In : *Normes et média. Terminogramme* 97-98, Raymond, Diane/Lafrance, André A. (Eds.). Québec : Gouvernement du Québec, 111-126.
- Boudreau, Annette/Gadet, Françoise (1998) : « Attitudes en situation minoritaire. L'exemple de l'Acadie. » In : *Le français en Afrique. Francophonies. Recueil d'études offert en hommage à Suzanne Lafage*, Queffélec, Ambroise (Ed.). Paris : Didier-Érudition, 56-61.
- Boughton, Zoë (2006) : « When perception isn't reality: Accent identification and perceptual dialectology in French. » In : *Journal of French Language Studies* 16, 277-304.
- Bourdieu, Pierre (1993) : *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard.

- Bürkle, Michael (1995): « Österreichische Standardausprache. Vorurteile und Schibboleths. » In : *Österreichisches Deutsch. Linguistische, sozialpsychologische und sprachpolitische Aspekte einer nationalen Variante des Deutschen*, Muhr, Rudolph/Schrodt, Richard/Wiesinger, Peter (Eds.). Wien : Hölder-Pichler-Tempsky, 235-247.
- Bußmann, Hadumod (<sup>4</sup>2008) : *Lexikon der Sprachwissenschaft*. Stuttgart : Alfred Kröner Verlag.
- Cajolet-Laganière, Hélène/Martel, Pierre (1995) : *La qualité de la langue au Québec*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture (= *Diagnostic* 18).
- Cameron, D./Coates, J. (1985) : « Some Problems in the Sociolinguistic Explanation of Sex Differences. » In : *Language & Communication* 5(3), 143-151.
- Castellotti, Véronique/Robillard, Didier (2003) : « Des Français devant la variation : quelques hypothèses. » In : *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain* 29(1-2), 223-240.
- Chomsky, Noam (<sup>2</sup>2000) : « Regeln und Repräsentationen: Sprache und unbewußte Kenntnis. » In : *Sprachwissenschaft: ein Reader*, Hoffmann, Ludger (Ed.). Berlin/New York: de Gruyter, 81-97.
- Cichon, Peter (1998) : *Sprachbewusstsein und Sprachhandeln : Romands im Umgang mit Deutsch-schweizern*. Wien : Braumüller.
- Cox, Terry B. (1998) : « Vers une norme pour un cours de phonétique française au Canada », *Revue canadienne des langues vivantes* 54 (2), 171-197.
- Clyne, Michael (1992) : « German as a Pluricentric Language. » In : *Pluricentric Languages. Different Norms in Different Nations*, Clyne, Michael (Ed.). Berlin/New York : de Gruyter, 117-147.
- Clyne, Michael (1993) : « Die österreichische Nationalvarietät des Deutschen im wandelnden internationalen Kontext. » In : *Internationale Arbeiten zum österreichischen Deutsch und seinen nachbarsprachlichen Bezügen*, Muhr, Rolf (Ed.). Wien : Hölder-Pichler-Tempsky, 1-6.
- Clyne, Michael (2001) : « Englisch zwischen plurizentrischer Nationalsprache und internationaler Sprache. » In : *Hochsprachen in Europa. Entstehung, Geltung, Zukunft. Akten zweier Tagungen in München, 2./3. Dezember 1998, und Bad Homburg, 18.-20. November 1999*, Ehlich, Konrad/Ossner, Jakob/Stammerjohann, Harro (Eds.). Freiburg/Brsg. : Fillibach, 283-299.
- Conseil de la langue française (CLF) (Ed.) (1990) : *L'aménagement de la langue : pour une description du français québécois. Rapport et avis au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française*. Québec : Éditeur officiel du Québec.
- Cooper, Robert L. (1989) : *Language Planning and Social Change*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Corbeil Jean-Claude (2007) : *L'embaras des langues. Origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*. Montréal : Québec Amérique.
- Coseriu, Eugenio (1980 / 1988) : « 'Historische Sprache' und 'Dialekt'. » In : *Energieia und Ergon. Sprachliche Variation - Sprachgeschichte - Sprachtypologie. Studia in honorem Eugenio Coseriu*, Albrecht, Jörn/Lüdtke, Jens/Thun, Harald (Eds.) (= *Tübinger Beiträge zur Linguistik* 300). Tübingen : Narr, 45-61.

- Coseriu, Eugenio (1990) : « El español de América y la unidad del idioma. » In : *I simposio de filología iberoamericana (Sevilla, 26 al 30 de marzo de 1990)*, Facultad de Filología/Universidad de Sevilla (Ed.). Zaragoza : Pórtico, 43-75.
- Cox, Terry (1998) : « Vers une norme pour un cours de phonétique française au Canada. » In : *Revue canadienne des langues vivantes* 54(2), 171-197.
- Crystal, David (Ed.) (1987) : *The Cambridge Encyclopedia of Language*. Cambridge : Cambridge University Press.
- D'Anglejean, Alison/Tucker, G. Richard (1973) : « Communicating across cultures : an empirical investigation. » In : *Journal of Cross Cultural Psychology* 4 (1), 121-130.
- De Cillia, Rudolf (1997): « I glaub, daß es schon richtig ist, daß der österreichische Dialekt do muaß i sogn, erholt bleibt. Einstellungen der ÖsterreicherInnen zu ihrem Deutsch. » In: *Österreichisches Deutsch und andere nationale Varietäten plurizentrischer Sprachen in Europa*, Muhr, Rudolf /Schrodt, Richard (Eds.). Wien: Hölder-Pichler-Tempsky, 116-126.
- De Pietro, Jean-François/Matthey, Marinette (1993) : « 'Comme Suisses romands, on emploie déjà tellement de germanismes sans s'en rendre compte...'. Entre insécurité et identité linguistiques : le cas du français à Neuchâtel (Suisse). » In : *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain* 19(3/4), 121-136.
- De Pietro, Jean-François (1995) : « Francophone ou romand? Qualité de la langue et identité linguistique en situation minoritaire. » In : *La qualité de la langue? Le cas du français*, Éloy, Jean-Michel et al. (Eds.). Paris : Honoré Champion, 223-250.
- Detey, Sylvain/Le Gac, David (2008) : « Didactique de l'oral et normes de prononciation : quid du français 'standard' dans une approche perceptive ? » In : *Actes du 1er Congrès Mondial de Linguistique Française CMLF '08*, Durand, Jacques/ Habert, Benoît/Laks, Bernard (Eds.). Paris, 475-487.
- Diekmann, Andreas (<sup>5</sup>2011) : *Empirische Sozialforschung. Grundlagen, Methoden, Anwendungen*. Hamburg : Rowohlt Taschenbuch Verlag.
- Dubois, Jean (1963) : *Dictionnaire de linguistique*. Paris : Larousse.
- Dubuc Robert (1990) : « Le Comité linguistique de Radio-Canada. » In : *Dix études portant sur l'aménagement de la langue au Québec*, Québec : Conseil de la langue française, 131-153.
- Dumas, Denis (1986) : « Le statut des 'deux a' en français québécois. » In : *Revue québécoise de linguistique* 15(2), 167-196.
- Durand, Jacques/Laks, Bernard/Lyche, Chantal (2003) : « Le projet 'Phonologie du français contemporain'. » In : *La Tribune Internationale des Langues Vivantes* 33, 3-9.
- Ferguson, Charles A. (1959) : « Diglossia. » In : *Word : Journal of the Linguistic Circle of New York* 15, 325-340.
- Fischer, Mathilde (1988) : *Sprachbewußtsein in Paris. Eine empirische Untersuchung*. Wien/Köln/Graz : Böhlau.
- Fishman, Joshua A. (1967) : « Bilingualism with and without Diglossia; Diglossia with and without Bilingualism. » In : *Journal of Social Issues*, Society for the Psychological Study of Social Issues (Ed.). Malden, Massachusetts : Blackwell Publishers for the Society for the Psychological Study of Social Issues.
- Fouché, Pierre (<sup>2</sup>1959) : *Traité de prononciation française*. Paris : Klincksieck.

- Francard, Michel (Ed.) (1993) : *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 10-12 novembre 1993*, 2 vol. (= Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain 19, 3/4). Louvain-la-Neuve, Peeters.
- Garsou, Martine (1997) : « La promotion du français en Communauté française de Belgique. » In : *Le français de Belgique. Une langue, une communauté*, Blampain et al. (Eds.). Bruxelles/Louvain-la-Neuve, Duculot, 459-481.
- Gärtner, Eberhard (1997) : « Entstehung und Entwicklung der europäischen und der brasilianischen Varietät des Portugiesischen. » In : *Portugal heute. Politik - Wirtschaft - Kultur*, Briesemeister, Dietrich/Schönberger, Axel (Eds.). Frankfurt am Main : Vervuert Verlag, 335-352.
- Gauger, Hans-Martin (1992) : « Sprachbewußtsein im spanischen Lateinamerika » In : *Nord und Süd in Amerika. Gemeinsamkeiten - Gegensätze – Europäischer Hintergrund*, Vol. 1, Reinhard, Wolfgang/Waldmann, Peter (Eds.). Freiburg : Rombach, 506-520.
- Gendron, Jean-Denis (1990) : « Modèles linguistiques, évolution sociale et normalisation du langage. » In : *Langue et identité : les français et les francophones d'Amérique du Nord*, Corbett, Noël (Ed.). Québec, Presses de l'Université Laval, 369-388.
- Genesee, Fred/Holobow, Naomi (1989) : « Change and stability in intergroup perceptions. » In : *Journal of language and social psychology* 8(1), 17-38.
- Genouvrier, Émile (1986) : *Naître en français*. Paris : Larousse.
- Girard, Francine/Lyche, Chantal (1997) : *Phonétique et phonologie du français*. Oslo : Universitetsforlaget.
- Glück, Helmut (Ed.) (2000) : *Metzler-Lexikon Sprache*. Stuttgart : Metzler.
- Goebel, Hans et al. (Eds.) (1996) : *Kontaktlinguistik / Contact Linguistics / Linguistique de contact*. Berlin : Walter de Gruyter.
- Goosse, André (1995) : *La notion de qualité de la langue française en Belgique*. In : Éloy, 269-284.
- Grosse, Sybille (1997) : « Besonderheiten des brasilianischen Portugiesisch. » In : *Portugal heute. Politik - Wirtschaft - Kultur*, Briesemeister, Dietrich/Schönberger, Axel (Eds.). Frankfurt am Main : Vervuert Verlag, 365-390.
- Gueunier, Nicole/Genouvrier, Émile/Khomsî, Abdelhamid (1978) : *Les Français devant la norme. Contribution à une étude de la norme du français parlé*. Paris : Champion.
- Hauchcorne, Fabrice/Ball, Rodney (1997) : « L'accent du Havre : un exemple de mythe Linguistique. » In : *Langage et Société* 82, 5-26.
- Haugen, Einar (1983) : « The implementation of corpus planning : theory and practice. » In : *Progress in Language Planning. International Perspectives*, Cobarrubias, Juan/Fishman, Joshua (Eds.). La Haye : Mouton.
- Knecht, Pierre (1996) : « La Suisse romande : aspects d'un paysage francophone conservateur. » In : *Le français dans l'espace francophone. Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, vol. 2, Robillard, Didier/Beniamino, Michel (Eds.). Paris : Champion, 759-770.
- Knecht, Pierre (2000) : « Le français en Suisse Romande. » In : *Histoire de la langue française 1945-2000*, Antoine, Gérald/Cerquiglini, Bernard (Eds.). Paris, CNRS Éditions, 719-727.

- Koch, Peter/Oesterreicher, Wulf (<sup>2</sup>2011) : *Gesprochene Sprache in der Romania: Französisch, Italienisch und Spanisch*. Tübingen : Niemeyer (= Romanistische Arbeitshefte 3).
- Koolwijk, Jürgen von (1974): « Das Quotenverfahren: Paradigma sozialwissenschaftlicher Auswahlpraxis. » In: *Statistische Forschungsstrategien*, Koolwijk, Jürgen van (Ed.). München: Oldenbourg, 81-99.
- Krefeld, Thomas (2005) : « Sprachbewußtsein, Varietätenlinguistik - und Molière. » In : *Sprache, Bewußtsein, Stil. Theoretische und historische Perspektiven*, Jacob, Daniel/Krefeld, Thomas/Oesterreicher, Wulf (Eds.). Tübingen : Narr, 155-166.
- Krefeld, Thomas/Pustka, Elissa (2010) : « Für eine perzeptive Varietätenlinguistik. » In : *Perzeptive Varietätenlinguistik*, Krefeld, Thomas/Pustka, Elissa (Eds.). Frankfurt : Peter Lang, 9-30.
- Kuiper, Lawrence (1999) : « Variation and the Norm – Parisian Perceptions of Regional French. » In : *Handbook of Perceptual Dialectology*, vol. I, Preston, Dennis R. (Ed.). Amsterdam : John Benjamins.
- Labov, William (1963) : « The social motivation of a sound change. » In : *Word* 19, 273-303.
- Labov, William (1966) : *The social stratification of English in New York*. Washington D.C. : Center for Applied Linguistics.
- Labov, William (1972) : *Sociolinguistic Patterns*. Oxford : Blackwell.
- Laferl, Christoph R. (2007) : « Brasilien und die Norm. » In : *Amerika und die Norm. Literatursprache als Modell?*, Laferl, Christoph/Pöll, Bernhard (Eds.). Tübingen : Niemeyer.
- Lafontaine, Dominique (1991) : *Les mots et les Belges. Enquête sociolinguistique à Liège, Charleroi, Bruxelles*. Bruxelles : Communauté française Service de la langue française.
- Lafontaine, Dominique (1997) : « Les attitudes et les représentations linguistiques. » In : *Le français de Belgique. Une langue, une communauté*, Daniel Blampain et al. (Eds.). Bruxelles/Louvain-la-Neuve, Duculot, 381-390.
- Lakoff, Robin (1975) : *Language and woman's place*. New York: Harper & Row.
- Laks Bernard (2002) : « Description de l'oral et variation : la phonologie et la norme. » In : *L'Information grammaticale* (94), 5-10.
- Lambert, Wallace E./Hodgson, R.C./Gardner, R.C./Fillenbaum, S. (1960) : « Evaluational reactions to spoken language. » In : *Journal of Abnormal and Social Psychology* 60 (1), 44-51.
- Lambert, Wallace E./Frankel, Hannah/Tucker, G.Richard (1966) : « Judging personality through speech : A French-Canadian example. » In : *Journal of Communication* 16 (4), 305-321.
- Lambert, Wallace E. (1967) : « A social psychology of bilingualism. » In : *Journal of Social Issues* 23, 91-109.
- Larose, Karim (2004) : *La langue de papier. Spéculations linguistiques au Québec*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Lavoie, Thomas/Verreault, Claude (1999) : « La région linguistique du centre du Québec n'est-elle qu'une zone de rencontre ? » In : *Dialangue* (10), 37-48.

- Le Dù, Jean/Le Berre, Yves (1997) : « Y a-t-il une exception sociolinguistique française? »  
In : *La Bretagne linguistique* 12, 11-26.
- Leitner, Gerhard (1992) : « English as a Pluricentric Language. » In : *Pluricentric Languages. Differing Norms in Different Nations*, Clyne, Michael (Ed.). Berlin/New York : Mouton de Gruyter, 179-237.
- Lockerbie, Ian (2003) : « Le débat sur l'aménagement du français au Québec. » In : *GLOBE : Revue internationale d'études québécoises* 6 (1), 125-149.
- Lodge, Anthony (2004) : *A Sociolinguistic History of Parisian French*. Cambridge : CUP.
- Lyche, Chantal (2010). « Le français de référence : éléments de synthèse. » In : *Les variétés du français parlé dans l'espace francophone : ressources pour l'enseignement*, Detey, Sylvain/Durand, Jacques/Laks, Bernard/Lyche, Chantal (Eds.). Paris : Ophrys, 143-165.
- Martel, Pierre (2001) : « Le français de référence et l'aménagement linguistique. » In : *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain* 27, 123-139.
- Martinet, André (1969) : *Le français sans fard*. Paris : PUF.
- Martinet, André/Walter, Henriette (1973) : *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*. Paris : France-Expansion.
- Martinon, Philippe (1913) : *Comment on prononce le français*. Paris : Larousse.
- Maurais, Jacques (1999) : *La qualité de la langue : un projet de société*. Québec : Conseil de la langue française.
- Milroy, Lesley (1999) : « Language and Group Identity. » In : *Journal of Multilingual and Multicultural Development* 3(3), 207-216.
- Molitor, Mathilde (2004) : *Message électronique oder E-Mail ? Einstellungen frankophoner Informatikerinnen und Informatiker zu offiziellen Ersatzwörtern für die Fachsprache des Internet und zur Sprachpolitik : eine WWW-Befragung*. Göttingen : Universitätsdrucke.
- Morin, Yves-Charles (2000) : « Le français de référence et les normes de prononciation. » In : *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, 26(1), 91-135.
- Neuland, Eva (1993) : « Sprachgefühl, Spracheinstellungen, Sprachbewußtsein. Zur Relevanz 'subjektiver Faktoren' für Sprachvariation und Sprachwandel. » In : *Vielfalt des Deutschen. Festschrift für Werner Besch, Mattheier, Klaus J. et al.* (Eds.). Frankfurt am Main et al. : Lang, 723-747.
- Neumann-Holzschuh, Ingrid (1995). « Zwischen 'bon usage' und pluricentrischer Sprachkultur : Zum Stand der sprachnormativen Diskussion in Frankreich und Québec. » In : *Sprachnormen und Sprachnormwandel in gegenwärtigen europäischen Sprachen*, 195-210.
- Oesterreicher, Wulf (1995) : « Die Architektur romanischer Sprachen im Vergleich. Eine Programm-Skizze. » In : *Konvergenz und Divergenz in den romanischen Sprachen. Romanistisches Kolloquium VIII*, Dahmen, Wolfgang et al. (Eds.). Tübingen : Narr, 3-21.
- Oesterreicher, Wulf (2000) : « Plurizentrische Sprachkultur – der Varietätenraum des Spanischen. » In : *Romanistisches Jahrbuch* 51, 287–318.
- Office de la langue française (1965) : *Norme du français parlé et écrit au Québec*. Québec : Ministère des affaires culturelles du Québec.

- Ostiguy, Luc/Tousignant, Claude (2008) : *Les prononciations du français québécois : normes et usages*. Montréal : Guérin éditeur.
- Paltridge, John/Giles, Howard (1984) : « Attitudes towards speakers of regional accents of french : Effects of regionality, age and sex of listeners. » In : *Linguistische Berichte* 90, 71-85.
- Paquot, Annette (1988) : *Les Québécois et leurs mots : étude sémiologique et sociolinguistique des régionalismes lexicaux au Québec*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Pike, Kenneth L. (1967) : *Language in relation to a unified theory of the structure of human behaviour*. Le Haag/Paris : Mouton & Co. (= Janua Linguarum, series maior XXIV).
- Pillon, Agnesa (1987) : « Le sexe du locuteur est-il un facteur de variation linguistique ? Revue critique. » In : *La linguistique* 23(1), 35-48.
- Plourde, Michel/Duval, Hélène/Georgeault, Pierre (Eds.) (2003) : *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*. Montréal : Édition Fides.
- Poirier, Claude (1994) : « Les causes de la variation géolinguistique du français en Amérique du Nord. L'éclairage de l'approche comparative. » In : *Langue, espace, société. Les variétés du français en Amérique du Nord*, Poirier, Claude et al. (Eds.). Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval, 69-95.
- Poirier, Claude (1998) : « De la défense à la codification du français québécois : Plaidoyer pour une action concertée. » In : *Revue québécoise de linguistique* 26 (2), 129-150.
- Polenz, Peter von (1984) : « Sprachnormung und Ansätze zur Sprachreform im Deutschen. » In : *Language Reform*, vol. III, Fodor, István/Hagège, Claude (Eds.). Hamburg : Buske, 23-52.
- Polenz, Peter von (1988) : « 'Binnendeutsch' oder plurizentrische Sprachkultur? Ein Plädoyer für Normalisierung in der Frage der 'nationalen' Varianten. » In : *Zeitschrift für germanistische Linguistik* 16, 198-218.
- Polenz, Peter von (1990) : « Nationale Varietäten der deutschen Sprache. » In : *International Journal of the Sociology of Language* 83, 5-38.
- Pöll, Bernhard (2005) : *Le français, langue pluricentrique? : Études sur la variation diatopique d'une langue standard*. Frankfurt am Main : Lang.
- Pöll, Bernhard (2008) : « La querelle autour de la norme du français québécois : quelques réflexions sur un débat de sourds. » In : *Standardisation et déstandardisation : Le français et l'espagnol au XX<sup>e</sup> siècle = Estandarización y desestandarización : El francés y el español en el siglo XX*, Erfurt, Jürgen/Budach, Gabriele (Eds.). Frankfurt am Main et al. : Peter Lang, 99-112.
- Pöll, Bernhard (2012) : « Situaciones pluricéntricas en comparación : El español frente a otras lenguas pluricéntricas. » In : *El español, ¿desde las variedades a la lengua pluricéntrica?*, Lebsanft, Franz/Mihatsch, Wiltrud/Polzin-Haumann, Claudia (Eds.). Madrid/Frankfurt am Main : Vervuert Verlag.
- Postlep, Sebastian (2010) : *Zwischen Huesca und Lérida : Perzeptive Profilierung eines diatopischen Kontinuums*. Frankfurt am Main et al. : Lang.
- Preisler, Bent (1995) : « Standard English in the World. » In : *Multilingua* 4(4), 341-362.

- Preston, Dennis R. (1989) : « Standard English Spoken Here: The Geographical Loci of Linguistic Norms. » In : *Status and Function of Languages and Language Varieties*, Ammon, Ulrich (Ed.). Berlin/New York : W. de Gruyter, 324-354.
- Preston, Dennis R. (Ed.) (1999) : *Handbook of perceptual dialectology*, vol 1., Amsterdam : John Benjamins.
- Preston, Dennis/Niedzielski, Nancy (2000) : *Folk Linguistics*. Berlin/New York : Mouton de Gruyter.
- Preston, Dennis R. (Ed.) (2002) : *Handbook of Perceptual Dialectology*, vol. 2. Amsterdam : John Benjamins.
- Purschke, Christoph (2011) : *Regionalsprache und Hörerurteil. Grundzüge einer perzeptiven Variationslinguistik*. Stuttgart : Steiner (ZDL-Beihefte = 149).
- Pustka, Elissa (2007) : *Phonologie et variétés en contact. Aveyronnais et Guadeloupéens à Paris*, Tübingen : Narr.
- Pustka, Elissa (2008) : « *accent(s) parisien(s) – Auto- und Heterorepräsentationen stadtsprachlicher Merkmale.* » In : *Sprachen und Sprechen im städtischen Raum*, Krefeld, Thomas (Ed.). Frankfurt am Main : Lang : 213-249.
- Pustka, Elissa (2010) : « Der südfranzösische Akzent – in den Ohren von Toulousains und Parisiens. » In : *Perzeptive Varietätenlinguistik*, Krefeld, Thomas/Pustka, Elissa (Eds.) : Frankfurt am Main et al. : Lang, 123-150.
- Pustka, Elissa (2011) : *Einführung in die Phonetik und Phonologie des Französischen*. Berlin : Erich Schmidt Verlag.
- Pustka, Elissa (2014) : *Perceptual Norms*, 1-52 (conférence non publiée du 30.05.2014).
- Reinke, Kristin (2004) : *Sprachnorm und Sprachqualität im frankophonen Fernsehen von Québec. Untersuchung anhand phonologischer und morphologischer Variablen*. Tübingen : Niemeyer.
- Remysen, Wim (2003) : « Le français au Québec : au-delà des mythes. » In : *Romaneske* 28(1), 28-41.
- Remysen, Wim (2004) : « L'insécurité linguistique des francophones ontariens et néobrunswickois. Contribution à l'étude de la francophonie canadienne. » In : *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Langlois, Simon/Létourneau, Jocelyn (Eds.). Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval, 95-116.
- Rey-Debove, Josette/Rey, Alain (Eds.) (2007) : *Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (nouv. éd.). Paris : SLN Le Robert.
- Rivard, Adjutor (1914) : *Études sur les parlers de France au Canada*, Québec : J.-P. Garneau.
- Rupp, Heinz (1983) : « Deutsch in der Schweiz. » In : *Tendenzen, Formen und Strukturen der deutschen Standardsprache nach 1945*, Reiffenstein, Ingo et al. (Eds.). Marburg : Elwert, 29-39.
- Russ, Charles (1989) : *The Dialects of Modern German. A Linguistic Survey*. London : Routledge.
- Schlieben-Lange, Brigitte (1978) : *Soziolinguistik. Eine Einführung*. Berlin et al. : Kohlhammer.
- Siebs, Theodor (1898) : *Deutsche Bühnenaussprache*. Köln : Ahn.

- Siebenhaar, Beat (2000) : *Sprachwandel, Sprachvariation und Einstellung - der Dialekt der Stadt Aarau in der Labilitätszone zwischen Zürcher und Berner Mundartraum*. Stuttgart : Steiner (= ZDL-Beihefte, 108).
- Simon, Anne Catherine et al. (2012) : « Caractéristiques des accents régionaux en français : que nous apprennent les approches perceptives ? » In : *La variation prosodique régionale en français*, Simon, Anne Catherine (Ed.). De Boeck : Bruxelles, 27-40.
- Singy, Pascal (1997) : *L'image du français en Suisse romande. Une enquête sociolinguistique en Pays de Vaud*. Paris : L'Harmattan.
- Schuster, Bortz (<sup>7</sup>2010) : *Statistik für Human- und Sozialwissenschaftler*. Berlin, Heidelberg, New York : Springer Verlag.
- Sobotta (= Pustka), Elissa (2006) : « Continuum ou variétés? La classification des accents de migrants aveyronnais à Paris. » In : *Modellando lo spazio in prospettiva linguistica*, Krefeld, Thomas (Ed.) : Frankfurt am Main et al. : Lang, 195-214.
- Taylor, Jill (1996) : *Sound Evidence. Speech Communities and Social Accents in Aix-en-Provence*. Berne et al. : Lang.
- Trudgill, Peter (1974) : « Sex, covert prestige and linguistic change in the urban British English of Norwich. » In : *Language in Society* (1), 179-195.
- Trudgill, Peter (<sup>4</sup>2004) : *Dialects*. New York : Routledge.
- Tuaillon, Gaston (1977) : « Réflexions sur le français régional. » In : *Les français régionaux*, Taverdet, Gérard/Straka, Georges (Eds.). Paris : Klincksieck, 7-29.
- Verreault, Claude/Lavoie Thomas (2004) : « Les parlers de l'Est et de l'Ouest québécois. Essai de caractérisation linguistique. » In : *Français de Canada -Français de France VI*, Mercier, Louis et Cajolet-Laganière, Hélène (Eds.).Tübingen : Niemeyer, 71-121.
- Warnant, Léon (1962 / 1968) : *Dictionnaire de la prononciation française*. Gembloux : Duculot.
- Werlen, Erika (1984) : *Studien zur Datenerhebung in der Dialektologie*. Wiesbaden : Steiner (= ZDL Beihefte 46).
- Wiesinger, Peter (1988) : « Die deutsche Sprache in Österreich. Eine Einführung. » In : *Das österreichische Deutsch*, Wiesinger, Peter (Ed.). Köln/Graz : Böhlau, 9-30.
- Woehrling, Cécile/Boula de Mareüil, Philippe (2005) : « Identification d'accents régionaux en français. Perception et catégorisation. » In : *Bulletin PFC* 6, 89-112.
- Woehrling, Cécile (2009) : *Accents régionaux en français. Perception, analyse et modélisation à partir de grands corpus* (Thèse de doctorat non publiée : Université Paris-Sud).
- Woll, Dieter (1994) : « Portugiesisch: Sprachnormierung und Standardsprache. » In : *Lexikon der Romanistischen Linguistik VI*(2), Holtus, Günter/Metzeltin, Michael/Schmitt, Christian (Eds.). Tübingen: Niemeyer, 382-398.
- Bureau de l'information géographique gouvernementale (2011) : *portail de l'information géographique gouvernementale* <<http://www.quebecgeographique.gouv.qc.ca/>> [accès le 28.06.2014].
- Commissariat aux langues officielles (2013) : *Loi sur les langues officielles*. <[http://www.ocol-clo.gc.ca/html/act\\_loi\\_f.php](http://www.ocol-clo.gc.ca/html/act_loi_f.php)> [accès le 06.06.2014].

- Institut national de l'audiovisuel (Ina) (2014): *Les archives audiovisuelles*. <<http://www.ina.fr/video/CAB94027860/>> [accès le 05.05.2014].
- Kozak, Ellen/Creed, Stephanie (2014) : *Institut of Current World Affairs*. <http://www.icwa.org/> [accès le 14.07.2014].
- Ludwig-Maximilians-Universität München (2014): *Lehre@LMU*. <[www.uni-muenchen.de](http://www.uni-muenchen.de)> [accès le 08.07.2014].
- Office québécois de la langue française (2013) : *Chronologie de la législation linguistique au Québec*. <<http://www.oqlf.gouv.qc.ca/charte/reperes/reperes.html>> [accès le 06.06.2014].
- Radio-Canada (2014): *Les archives de Radio-Canada*. <[http://archives.radio-canada.ca/politique/langue\\_culture/clips/3593/](http://archives.radio-canada.ca/politique/langue_culture/clips/3593/)> / <[http://archives.radio-canada.ca/politique/langue\\_culture/clips/14028/](http://archives.radio-canada.ca/politique/langue_culture/clips/14028/)> [accès le 05.05.2014].
- Radio Télévision Suisse francophone (RTS) (2014) : *RTSarchives*. <<http://www.rts.ch/archives/tv/information/continents-sans-visa/4995297-expression-des-suissees.html>> [accès le 05.05.2014].
- Société Radio-Canada (SRC) (2004) : *La qualité du français à Radio-Canada. Principes directeurs*, 1-37. <<http://ici.radio-canada.ca/radio/francaismicro/politique.pdf>> [accès le 06.06.1014].

### **Littérature primaire**

- Nadeau, Jean-Benoît (2004) : *Les Français aussi ont un accent*. Paris : Payot (= Petite bibliothèque Payot 495).

# Annexe

## Annexe 1 : Questionnaire

			
<b>Questionnaire</b>			
<p><i>Vous venez d'écouter quatre enregistrements d'intellectuels francophones. Veuillez répondre aux questions suivantes en indiquant la réponse correspondant le mieux à votre opinion.</i></p>			
<b>I.1</b>	<p><i>Selon vous, le français duquel de ces intellectuels serait le plus apte à être appris aux immigrants arrivant au Québec?</i></p> <p><i>Le français de ...</i></p> <p><input type="checkbox"/> ... l'intellectuel parlant dans le premier enregistrement</p> <p><input type="checkbox"/> ... l'intellectuel parlant dans le deuxième enregistrement</p> <p><input type="checkbox"/> ... l'intellectuel parlant dans le troisième enregistrement</p> <p><input type="checkbox"/> ... l'intellectuel parlant dans le quatrième enregistrement</p>		
<b>I.2</b>	<p><i>Pourquoi avez-vous choisi cette variété de français en particulier?</i></p> <p><input type="checkbox"/> <i>En raison du vocabulaire employé par l'intellectuel en question?</i></p> <p><input type="checkbox"/> <i>En raison de la construction des phrases de l'intellectuel en question?</i></p> <p><input type="checkbox"/> <i>En raison de la prononciation des mots qui est spécifique à l'intellectuel en question?</i></p> <p><input type="checkbox"/> <i>Pour d'autres raisons? _____</i></p>		
<b>I.3</b>	<p><i>Quels sont les mots particuliers, les tournures de phrase ou encore les types de prononciation de l'intellectuel en question qui vous ont poussé à choisir cette variété de français en particulier?</i></p> <p>_____</p>		
<b>2.</b>	<p><i>À votre avis, d'où viennent ces quatre intellectuels?</i></p> <p><i>Intellectuel parlant dans le premier enregistrement: _____</i></p> <p><i>Intellectuel parlant dans le deuxième enregistrement: _____</i></p> <p><i>Intellectuel parlant dans le troisième enregistrement: _____</i></p> <p><i>Intellectuel parlant dans le quatrième enregistrement: _____</i></p>		

3.	<p><b>Comment évalueriez-vous la façon de parler des intellectuels de chacun de ces quatre enregistrements? Veuillez placer votre évaluation sur l'échelle de notation suivante (0% = 'très peu correct', 100% = 'tout à fait correct')</b></p> <p>Intellectuel du premier enregistrement: <input type="text" value="0%"/> <input type="text" value="50%"/> <input type="text" value="100%"/></p> <p>Intellectuel du deuxième enregistrement: <input type="text" value="0%"/> <input type="text" value="50%"/> <input type="text" value="100%"/></p> <p>Intellectuel du troisième enregistrement: <input type="text" value="0%"/> <input type="text" value="50%"/> <input type="text" value="100%"/></p> <p>Intellectuel du quatrième enregistrement: <input type="text" value="0%"/> <input type="text" value="50%"/> <input type="text" value="100%"/></p>
4.1	<p>Quel est votre sexe?    <input type="checkbox"/> Femme    <input type="checkbox"/> Homme</p>
4.2	<p>Quel âge avez-vous? _____</p>
4.3	<p>Quel est le dernier diplôme que vous avez obtenu? (primaire, secondaire, collégial (Cégep), universitaire (baccalauréat, maîtrise et doctorat))</p> <p>_____</p>
4.4	<p>Quelle est votre profession actuelle? _____</p>
4.5	<p>Où êtes-vous nés? _____</p>
4.6	<p>Où habitez-vous actuellement (1) et depuis combien de mois / combien d'années (2)?</p> <p>(1) _____</p> <p>(2) Depuis _____</p>

**Un grand merci pour votre participation!**

## **Annexe 2 : Réponses libres à la question 1.3**

*Quels sont les mots particuliers, les tournures de phrase ou encore les types de prononciation de l'intellectuel en question qui vous ont poussé à choisir cette variété de français en particulier ?*

- **18 réponses avec rapport direct à la prononciation**

« l'accent » (2), « la prononciation » (2), « accent pas trop marqué » (1), « l'accent moins prononcé/fort » (2), « reflète ce qui semble le plus près d'une prononciation pure » (1), « c'est-à-dire sans accent » (1), « français sans accent » (1), « accent relativement neutre » (1), « prononciation typique du Québec » (1), « moins de 'r' roulés » (1), « type de prononciation qui me ressemble le plus » (1), « une prononciation d'ici » (1), « un accent d'ici sans avoir une prononciation trop éloignée de l'écrit ('trop joual') » (1), « c'est une prononciation typiquement québécoise, donc différente de celle de France et de bonne qualité » (1), « représente un Québécois avec un excellent langage sans être prétentieux » (1)

- **4 réponses avec rapport direct au lexique**

« j'emploie le mot 'fin de semaine' » (1), « il donne un exemple concret d'un anglicisme » (1), « vocabulaire commun » (2), « 'week-end' et 'fin de semaine' » (1), « un peu plus québécois » (1)

- **4 réponses ne pouvant pas être catégorisées**

« français universel » (1), « français de base assez universel » (1), « un peu plus québécois » (1), « on sait que c'est un québécois qui parle » (1)

- **Réponses extralinguistiques**

« néolibéralisme » (1), « nationalisme » (3), « patriotisme » (2), « codification de la langue » (1), « codification et réglementation » (1), « rassembleurs » (1), « identité nationale » (1), « peuple » (3), « identification culturelle; le premier enregistrement en parle moins » (1), « une certaine fierté québécoise » (1) « notre peuple » (1)

### Annexe 3 : Analyse segmentale des stimuli représentant le français québécois avec transcription orthographique

Je tiens à mentionner à nouveau le fait que l'analyse se base exclusivement sur les traits phonétiques-phonologiques évoqués dans les travaux de Cox 1998, Reinke 2004 et Bigot/Papen 2013 (cf. 3.3.2.2) et que d'autres traits éventuellement présents dans les stimuli (comme, par exemple, un éventuel *allongement* de certaines voyelles qui est effectivement présent à plusieurs reprises dans les deux stimuli) n'ont – faute de travaux précédents les ayant analysés exhaustivement dans la perspective d'une norme de prononciation – pas été pris en compte.

#### Français québécois *fortement marqué* (= stimulus 2)<sup>78</sup>

[...] Ces deux moments [ã] constituent [t<sup>s</sup>][t<sup>s</sup>] d'ailleurs des aspects différents [ã] d'une même [ɛ:] réalité [r]. Ils ont, en effet, la même [ɛ:] signification, c'est-à-dire [d<sup>z</sup>] celle [ɛ:] d'un [œ] peuple qui prend [ã] en [ã] main [ɛ] ces affaires [a<sup>i</sup>], celle [ɛ:] d'un [œ] peuple qui s'affirme dans sa plénitude [t<sup>s</sup>][y], celle [ɛ:] d'un [œ] peuple pour [r] qui la période [r] de dépendance [ã][ã] et la période [r] de tutelle [t<sup>s</sup>][t<sup>s</sup>] sont terminées [r] une fois pour [r] toutes [o], celle [ɛ:] d'un [œ] peuple qui choisit [wa] son destin [ɛ] [...]

#### Français québécois *faiblement marqué* (= stimulus 3)<sup>79</sup>

[...] l'appétit [t<sup>s</sup>] de faire [ɛ:] d'un [œ] peuple ou d'une société un [œ] pays est une émotion profonde que la plupart [a] des gens [ã] vont y arriver de cette façon, que le nationalisme [ɪ], le patriotisme [t<sup>s</sup>][ɪ], dans la plupart [a] des pays est d'abord une émotion profonde partagée par un certain nombre de gens [ã] qui veulent vivre ensemble [ã][ã] et s'organiser ensemble [ã][ã] [...]

Pas représentés dans cet extrait:

- Voyelle nasale /œ/
- Réalisation phonétique de/R/ comme [r]
- Diphtongaisons

<sup>78</sup> Extrait tiré des archives de *Radio-Canada* : [http://archives.radio-canada.ca/politique/langue\\_culture/clips/3593/](http://archives.radio-canada.ca/politique/langue_culture/clips/3593/), 05.05.2014.

<sup>79</sup> Extrait tiré des archives de *Radio-Canada* : [http://archives.radio-canada.ca/politique/langue\\_culture/clips/14028/](http://archives.radio-canada.ca/politique/langue_culture/clips/14028/), 05.05.2014.